



NIGER

Décembre 2021

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 8 décembre 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} novembre 2021 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 novembre 2021.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI approuve un accord de 275,8 millions de dollars au titre de la FEC en faveur du Niger

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La baisse de l'activité économique causée par la COVID-19, conjuguée à des problèmes d'insécurité et à des chocs climatiques, a exacerbé les pressions qui s'exercent sur les finances publiques et accru les besoins de financement de la balance des paiements.
- L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) aidera les autorités à mettre en œuvre un programme de réformes de nature à renforcer la stabilité macroéconomique, tout en jetant les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive.
- Les réformes viseront à élargir l'espace budgétaire et à améliorer la qualité des dépenses pour permettre aux autorités de procéder aux dépenses sociales et d'investissement dont le pays a tant besoin ; elles auront également pour but de faire progresser la lutte contre la corruption et d'améliorer la gouvernance, ainsi que de favoriser l'essor du secteur privé en réduisant les contraintes qui pèsent sur le climat des affaires.

Washington, DC - [le 8 décembre 2021] : Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur du Niger un accord triennal pour un montant équivalent à 197,4 millions de DTS (environ 275,8 millions de dollars ou 150 % de la quote-part) au titre de la facilité élargie de crédit.

La décision du conseil d'administration autorise un décaissement immédiat de 39,48 millions de DTS (environ 55,2 millions de dollars ou 30 % de la quote-part). L'accord devrait permettre de catalyser des financements bilatéraux et multilatéraux supplémentaires.

À la suite des débats du conseil d'administration, M^{me} Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« L'économie nigérienne devrait se redresser en 2021 et l'activité économique se raffermir à moyen terme, à mesure que le pays commence à exploiter un nouvel oléoduc pour acheminer ses exportations de pétrole en direction de la côte du Bénin. Cependant, ces perspectives plutôt favorables sont soumises à des risques considérables de détérioration, qui tiennent à la fois à l'insécurité accrue dans la zone sahélienne et aux effets de plus en plus sensibles du changement climatique sur le Niger.

« L'accord au titre de la FEC fournit aux autorités un appui dans la mise en œuvre de leur programme de réformes, qui vise à renforcer le cadre macroéconomique tout en créant un espace budgétaire permettant d'engager des dépenses sociales et d'infrastructures de base, propices à une croissance inclusive et résiliente.

Afin d'assurer la viabilité de la dette à moyen terme et d'augmenter la marge de manœuvre pour les dépenses sociales et de développement, le programme appuiera les réformes visant à accroître les recettes intérieures (élargissement de l'assiette de l'impôt, réduction des exonérations et révision du code fiscal), améliorer la qualité de la dépense publique (notamment par l'extension des programmes sociaux efficaces et l'amélioration de la gestion des investissements publics), et garantir la transparence et l'efficacité de la gestion des recettes pétrolières. Le programme viendra également appuyer les efforts consentis par les autorités pour respecter le critère de convergence régional en matière de déficit budgétaire et consolider la gestion de la dette.

« Pour atténuer les risques budgétaires et améliorer le climat des affaires, il sera indispensable de promouvoir l'essor d'un secteur privé diversifié et d'engager des réformes visant à renforcer les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption. Dans ce contexte, il est essentiel que les autorités remplissent les engagements qu'elles ont pris en faveur de la transparence des dépenses d'urgence en lien avec la pandémie, notamment pour ce qui concerne la communication de données et la publication d'informations sur la propriété bénéficiaire des sociétés qui se sont vu attribuer des marchés publics dans le contexte de la lutte contre la COVID-19. Les autorités ont également prévu d'étendre l'obligation de publication d'informations relatives à la propriété bénéficiaire aux marchés publics non concurrentiels, et d'accélérer l'application du nouveau régime de déclarations de patrimoine.

« La détermination sans faille des autorités et la mise en œuvre résolue des réformes seront des facteurs de réussite essentiels, et se révéleront indispensables pour encourager d'autres donateurs à se mobiliser en faveur du Niger. »

Tableau 1 : Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–22

	2018	2019	2020	2021	2022
	(variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	7,2	5,9	3,6	5,4	6,5
Volume des exportations	-6,9	-2,2	-1,1	-7,8	8,4
Volume des importations	8,7	9,7	1,8	3,9	13,7
IPC (moyenne annuelle)	2,8	-2,5	2,9	2,9	2,5
IPC (fin de période)	1,6	-2,3	3,1	3,0	2,5
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large	-2,1	15,0	17,0	11,6	14,9
Crédit intérieur	11,4	-12,2	25,2	12,3	17,9
Crédit à l'État (net)	127,8	-89,5	575,8	45,3	47,1
Crédit à l'économie	-4,5	13,0	8,6	6,1	10,4
	(pourcentage du PIB)				
Finances publiques					
Total des recettes	12,1	11,2	10,8	10,9	11,5
Total des dépenses et prêts nets	21,1	21,6	22,9	24,0	22,7
Dépenses courantes	9,9	9,6	10,3	10,9	10,4
Dépenses en capital	11,2	12,0	12,1	12,6	11,7
Solde de base (hors dons)	-2,9	-3,5	-5,1	-5,7	-4,3
Solde global (dons compris)	-3,0	-3,6	-5,3	-6,6	-5,4
Investissement brut	28,5	30,0	31,1	31,8	33,7
Investissement privé	18,4	19,3	20,5	20,8	23,5
Investissement public	10,1	10,6	10,5	11,0	10,2
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-12,7	-12,6	-13,5	-15,3	-16,3
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-14,6	-15,3	-15,6	-17,2	-18,0
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	36,9	39,8	45,0	48,8	49,8
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	25,3	26,5	31,6	32,8	32,2
VAN de la dette extérieure	23,1	24,5	24,2	23,4	23,0
Dette intérieure publique	11,6	13,3	13,4	16,0	17,6
	(en milliards de FCFA)				
PIB aux prix de marché courants	7 134	7 565	7 909	8 559	9 301

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



NIGER

19 novembre 2021

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ

Le nouveau gouvernement du Niger a élaboré un ambitieux programme de réformes face à des défis considérables. Le précédent programme appuyé par la FEC a permis de sauvegarder la stabilité macroéconomique et de mettre en œuvre un certain nombre de grandes réformes de gestion des finances publiques en dépit de la pandémie. Toutefois, les progrès enregistrés pour accroître les recettes ont été plus limités, en raison de capacités insuffisantes et d'une conjoncture difficile. Pour atteindre leurs objectifs de développement, les nouvelles autorités devront surmonter de profondes inégalités sociales et politiques et une détérioration de la situation sécuritaire dans la région. L'intensification des réformes et le démarrage des exportations de pétrole à moyen terme permettent d'espérer un accroissement des recettes intérieures pour accélérer la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Perspectives. La pandémie de COVID-19 a pesé sur l'activité en 2020 tout en ayant une incidence limitée en matière de santé. Le taux de croissance du PIB réel a baissé, de 5,9 % en 2019 à 3,6 % en 2020, alors qu'il était estimé à 6 % avant la pandémie. Les mesures et les réformes du programme, conjuguées à la hausse de la production de pétrole, contribueront à renforcer la situation macroéconomique, et la croissance devrait s'accélérer en 2022 pour atteindre des niveaux à deux chiffres en 2023 et 2024, lorsque le projet d'exportation du pétrole par un oléoduc traversant le Bénin jusqu'à la côte entrera en service.

Demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit. Il est proposé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), assorti de revues semestrielles et d'un niveau d'accès de 150 % de la quote-part (197,4 millions de DTS). L'appui du FMI devrait contribuer à mobiliser l'assistance internationale. Le maintien de la stabilité macroéconomique demeure l'objectif fondamental. Compte tenu de la nécessité de maintenir des dépenses de sécurité élevées, le programme vise à accroître l'espace budgétaire pour permettre d'atteindre aussi les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. Même si les revenus pétroliers permettront d'accroître les recettes, le programme prévoit aussi d'élargir l'assiette de l'impôt et de renforcer l'efficacité de l'administration fiscale et douanière. La politique des dépenses est axée sur l'amélioration de la qualité des dépenses publiques pour assurer une fourniture plus efficace des biens publics. Les améliorations apportées à l'administration fiscale et les nouveaux mécanismes favorisant l'intermédiation financière devraient contribuer à la croissance du secteur privé et réduire l'informalité.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et
Guillaume Chabert
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens sur le programme ont débuté le 18 juin 2021 et se sont poursuivis jusqu'au 1^{er} novembre 2021. Le chef de mission était Joseph Thornton (du département financier) jusqu'au 25 octobre et Ari Aisen (du département Afrique) à partir de cette date. L'équipe était composée de M. Kaho, M. Diallo, (du département Afrique), M^{me} Caselli, M. de Bidegain (du département des finances publiques), M. Mineyama (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Cangul et M. Ouedraogo (représentants résidents sortant et entrant), et M. Abdou (économiste local). M^{me} Pilouzoue (du département Afrique) a apporté son soutien administratif. M. Bangrim Kibassim, conseiller auprès de l'administrateur, a assisté à diverses réunions de la mission.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	5
A. Évolution récente	5
B. Perspectives et risques	7
NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : PRÉSERVER LA VIABILITÉ TOUT EN STIMULANT UNE CROISSANCE INCLUSIVE	8
A. Défis budgétaires : réformer pour répondre aux besoins tout en préservant la stabilité	8
B. Climat des affaires	15
C. Secteur financier	16
D. Gouvernance et lutte contre la corruption	16
MODALITÉS DU PROGRAMME, RISQUES ET SAUVEGARDES	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente et perspectives	24
2. Composition du PIB et volatilité de la production	25
3. Résultats fiscaux, 2016–20	26
4. Indicateurs des encours de crédit avec le FMI par rapport aux accords assortis de prêts dans les tranches supérieures de crédit au titre du Fonds fiduciaire RPC	27
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–26	28
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2018–26 (En milliards de francs CFA)	29

3. Opérations financières de l'administration centrale, 2018–26 (En pourcentage du PIB) _____	30
4. Situation monétaire, 2018–26 _____	31
5. Balance des paiements, 2018–26 (En milliards de francs CFA) _____	32
6. Balance des paiements, 2018–26 (En pourcentage du PIB) _____	33
7. Indicateurs de solidité financière, décembre 2014–décembre 2020 _____	34
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–31 _____	35
9. Calendrier proposé des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2021–24 _____	36
10. Décomposition de la dette publique et du service de la dette, par créancier, 2020–22 _____	37

ANNEXE

I. Stratégie de développement des capacités _____	38
---	----

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	45
I. Mémoire de politique économique et financière du gouvernement du Niger _____	47
II. Protocole d'accord technique _____	71

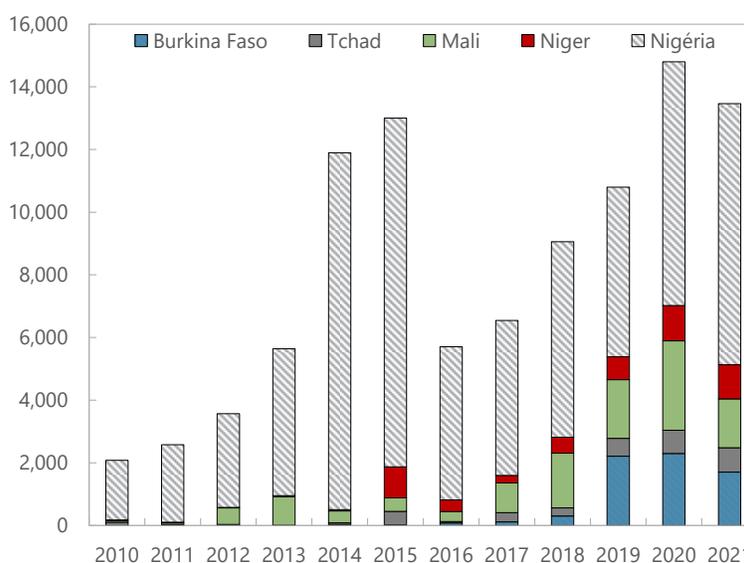
CONTEXTE

1. Le Niger progresse lentement face à de considérables défis en matière de développement. Systématiquement classé parmi les plus bas de l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PIB réel par habitant reste inférieur à son niveau de 1980. Dans le secteur de l'éducation, le défi à relever est de taille, puisque la moyenne est de deux années de scolarité pour l'ensemble de la population, cachant des résultats bien pires encore pour les femmes. Avec le taux de fécondité le plus élevé au monde (6,9 enfants par femme), il est urgent d'accroître les investissements en capital humain indispensables pour assurer que la démographie du pays puisse devenir un atout plutôt qu'un obstacle. Cette fécondité élevée pèse également sur la santé des femmes et leur état nutritionnel et, par là même, de leurs enfants : 44 % des enfants de moins de 5 ans sont en retard de croissance.

2. La structure de l'économie ne favorise pas une croissance inclusive. L'économie est dominée par l'agriculture (40 % du PIB), mais celle-ci n'est pas productive et est composée essentiellement de cultures pluviales, exposant la croissance aux vicissitudes de l'évolution climatique de plus en plus instable au Sahel. Entre 60 et 90 % du PIB est produit par le secteur informel, qui contribue peu aux recettes ou à une valeur ajoutée source de transformation. Même si les autorités prennent un certain nombre d'initiatives pour encourager l'accès au capital et la fourniture de biens publics, le secteur formel limité se plaint d'une charge fiscale lourde et imprévisible, d'une concurrence déloyale de la part du secteur informel, de petite corruption et d'une insuffisance des infrastructures et du capital humain. Les industries extractives et les grands projets de travaux publics ont favorisé une forte croissance au cours des dix dernières années, mais n'ont pas créé les possibilités d'emplois nécessaires pour surmonter la pauvreté généralisée.

3. La faiblesse des conditions socio-économiques alimente l'insécurité dans le pays. Les faibles niveaux d'éducation, la grande pauvreté et les possibilités d'emploi limitées constituent un terrain fertile au recrutement des jeunes dans la rébellion, l'extrémisme ou le banditisme. La conjoncture régionale devenant de plus en plus difficile, l'instabilité fait de plus en plus de ravages. En outre, les changements climatiques ont conduit à la raréfaction des ressources et ont limité l'accès des populations à l'eau et à la terre, entraînant des conflits entre les communautés. L'État du Niger fait donc face à de complexes défis pour assurer

Graphique 1 du texte. Décès liés aux incidents sécuritaires, 2010-juillet 2021
(Nombre de décès)



Source: ACLED, et calculs des services du FMI.

la sécurité locale, tout en réduisant les facteurs de vulnérabilité de la population et en renforçant la fourniture de biens publics.

4. La résilience des institutions démocratiques du Niger est une source d'espoir. Le Niger a réussi sa première passation de pouvoir démocratique, après que le candidat du parti au pouvoir, Mohammed Bazoum, ait été élu en avril 2021, avec un programme visant à renforcer les réformes du précédent gouvernement. Les manifestations initiales au lendemain de l'élection se sont atténuées, mais le nouveau gouvernement devra poursuivre ses efforts actuels pour continuer d'apaiser les tensions politiques. La diminution du nombre de ministères et la suppression de postes bureaucratiques clés sont des premiers signaux positifs pour les perspectives de réformes.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

A. Évolution récente

5. Même si le Niger a été épargné des pires conséquences directes de la pandémie jusqu'à présent, l'insuffisance de l'approvisionnement en vaccins et l'hésitation à se faire vacciner ont ralenti le

déploiement de la vaccination. À

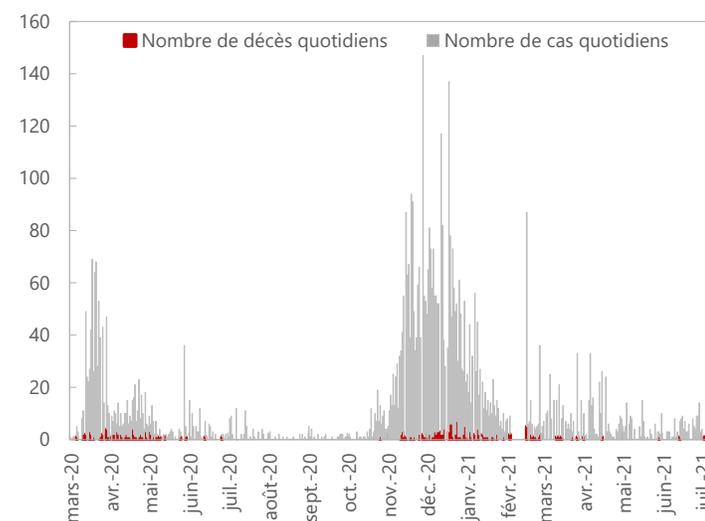
fin octobre 2021, le Niger avait enregistré 6 311 cas confirmés de COVID-19, dont 6 036 guérisons et 212 décès (3,4 %). Bien qu'il convienne d'interpréter ce nombre avec prudence compte tenu du faible niveau de dépistage, l'absence d'une augmentation de la demande de soins de santé confirme l'argument d'une faible prévalence à ce jour. Jusqu'à présent, 1,6 % de la population est pleinement vaccinée, tandis que 2,1 % des personnes ont reçu au moins une dose¹. Même si les livraisons plus tardives que prévu

par le mécanisme COVAX ont été un problème, le manque de demande s'est avéré un grave obstacle : en effet, malgré une campagne de communication énergique à l'intérieur du pays, l'hésitation à se faire vacciner suscitée par les réseaux sociaux a créé un fossé entre la livraison de vaccins et leur adoption par la population.

6. Le retentissement plus vaste de la pandémie menace les améliorations

macroéconomiques durement acquises par le Niger. Le taux de croissance a baissé, de 5,9 % en

Graphique 2 du texte. Nombre de cas et de décès liés à la COVID-19 par jour au Niger (Nombre)



Source : Centre de ressources sur le coronavirus John Hopkins

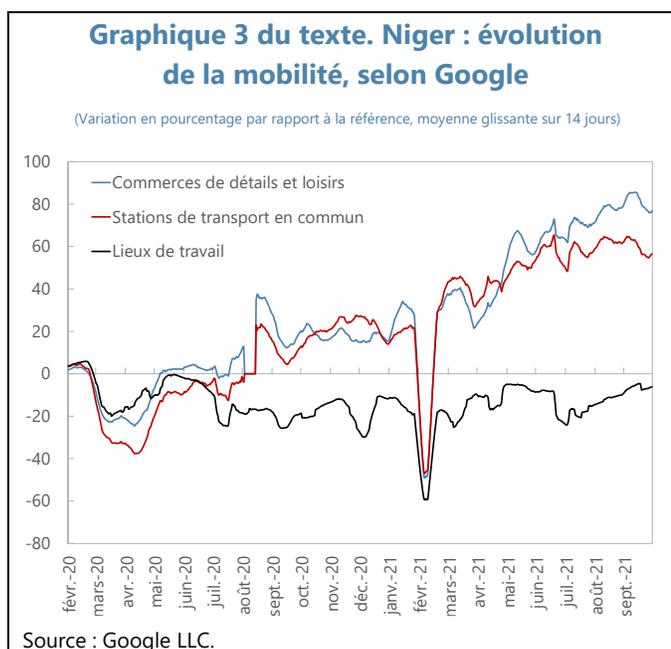
¹ Source : Organisation mondiale de la santé (OMS).

2019 à 3,6 % en 2020, alors qu'il était prévu à 6 % avant la pandémie. Cette baisse s'explique par les mesures d'endiguement prises, notamment par les pays voisins, et les changements de comportement. Les transports ont souffert de la fermeture des frontières et les projets ont enregistré des retards. Selon la Banque mondiale, le taux de pauvreté a augmenté à 42,9 %, poussant 685 000 personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté². Malgré un certain nombre de signes d'un début de reprise, les indicateurs de mobilité de Google confirment toujours un niveau d'activité économique morose (graphique 3 du texte). L'inflation a atteint 3,1 %, essentiellement en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires due aux perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la COVID-19.

7. La situation budgétaire, déjà mise à rude épreuve par la conjoncture sécuritaire, s'est encore détériorée en raison de la pandémie. Les tensions sur les dépenses provoquées par les risques sécuritaires étaient déjà apparues avant la COVID-19, et les recettes ont baissé en raison de la fermeture de la frontière avec le Nigéria. Avec les pertes de recettes dues aux perturbations de l'économie et les dépenses effectuées pour atténuer les effets de la COVID-19, le déficit a atteint un pic de 5,4 % du PIB en 2020. La facilité de crédit rapide (FCR), conjuguée à l'aide d'autres donateurs, a contribué à financer le plan de réponse du gouvernement visant à renforcer les soins de santé et fournir une assistance sociale. Ces tensions sur les dépenses n'ont montré aucun signe d'apaisement en 2021 : face à la détérioration de la situation sécuritaire, la loi de finances rectificative de juillet prévoit de nouvelles enveloppes substantielles pour le matériel et le personnel militaire (0,74 % du PIB), ainsi que pour la construction de puits et la sécurité alimentaire (0,28 % du PIB), expliquant en partie les coûts supplémentaires pour répondre aux besoins des populations déplacées.

8. Le compte des transactions courantes extérieures s'est légèrement détérioré. Le déficit des transactions courantes s'est détérioré à 13,5 % du PIB en 2020 en raison d'un ralentissement des exportations et de la baisse des transferts. Après avoir fortement augmenté en 2019, l'investissement direct étranger s'est stabilisé et la balance des paiements globale est également devenue négative en 2020.

9. Les indicateurs de solidité financière ne se sont pas encore gravement détériorés, compte tenu du faible niveau du crédit et d'un certain nombre d'assouplissements temporaires



² Mise à jour des données macroéconomiques relatives à la pauvreté, Banque mondiale, printemps 2020.

des réglementations³. Les autorités ont pris des mesures en collaboration avec le secteur bancaire pour faciliter et maintenir le financement du secteur productif touché par les effets de la pandémie. Un mécanisme de financement de 150 milliards de francs CFA a été mis en place à cet effet, bien que 17 milliards de francs CFA seulement (11 % du total) aient été utilisés.

B. Perspectives et risques

10. La croissance devrait reprendre à mesure que l'économie se remettra de la pandémie.

La croissance devrait être de 5,4 % en 2021, inférieure aux projections initiales en raison des effets persistants de la pandémie de COVID-19 liés en particulier aux mesures de distanciation sociale. Toutefois, avec la levée des restrictions restantes, l'ouverture totale de la frontière avec le Nigéria et le redémarrage de tous les projets d'infrastructures, la croissance devrait être plus forte en 2022 et 2023. Au cours de cette dernière année, elle devrait être stimulée par le démarrage prévu des exportations de pétrole.

11. Les mesures et les réformes du programme, conjuguées à l'augmentation de la production pétrolière, permettront de renforcer progressivement la situation macroéconomique.

L'inflation devrait s'établir à 2,5 % en glissement annuel en 2021, légèrement au-dessus des 2 % précédemment prévus dans le cadre du dernier programme, en raison d'une hausse des prix des denrées alimentaires, mais elle retomberait ensuite à 2 %, en dessous du critère de convergence régionale. À mesure que les projets de grande envergure redémarreront, les importations de biens d'équipement financées par l'investissement direct étranger reprendront et augmenteront temporairement le déficit des transactions courantes, puis elles devraient revenir à la normale avec le démarrage des exportations de pétrole à compter de 2023. Avec une hausse des recettes fiscales issues des secteurs pétrolier et non pétrolier, le déficit budgétaire devrait se résorber à 3 % du PIB à moyen terme.

12. Les risques de détérioration demeurent prédominants. Selon le scénario de référence, le Niger continue d'éviter une flambée significative de COVID-19, l'activité économique redémarre et les frontières sont totalement réouvertes. Toutefois, jusqu'à ce qu'une grande partie de la population soit vaccinée, les risques sanitaires demeurent considérables. En outre, une récente flambée de choléra a mis en lumière les risques existants, tant que les infrastructures de santé ne sont pas nettement renforcées. Ce scénario de référence suppose aussi que l'oléoduc sera terminé d'ici 2023, alors que de nouveaux retards ne peuvent pas être exclus. La situation sécuritaire de la région reste tendue avec le retrait progressif de l'opération Barkhane, débutée en octobre 2021. Les tensions politiques internes pourraient également persister à la suite de l'élection. Enfin, les changements climatiques, notamment les récentes inondations qui en ont résulté, peuvent aussi menacer l'activité économique, en particulier la production agricole.

³ La banque centrale a mis en place un dispositif permettant aux institutions financières de dispenser du service de la dette leurs clients solvables touchés par des difficultés liées à la Covid19 pendant une période de 3 mois renouvelable jusqu'à fin 2020, sans classer ces créances différées comme improductives. Ce dispositif n'a pas été prolongé.

13. L'allocation de DTS aide le Niger à répondre à une partie de ses besoins de financement. L'allocation équivalant à 1,2 % du PIB (180 millions de dollars) couvre une part substantielle des besoins de financement. L'allocation de DTS est rétrocédée en francs CFA aux États membres par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sous la forme d'un prêt sur 20 ans assorti d'un intérêt fixe de 0,05 % par an. Les conditions de financement sont plus concessionnelles que les modalités de l'allocation de DTS de 2009 (période de remboursement de 10 ans avec un délai de grâce de trois ans et un taux d'intérêt de 3 % par an). La rétrocession devrait améliorer les conditions de financement en remplaçant les emprunts intérieurs plus coûteux. Les autorités ont l'intention d'utiliser la moitié de l'allocation de DTS dans le cadre de la deuxième loi de finances rectificative de 2021 pour renforcer la gestion de la pandémie et stimuler la reprise économique.

NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : PRÉSERVER LA VIABILITÉ TOUT EN STIMULANT UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Ce nouveau programme reprend le programme précédent au titre de la FEC de 2017–20 et vise à renforcer la stabilité macroéconomique tout en permettant les dépenses sécuritaires essentielles, sans mettre en danger l'ambitieux programme de développement et de réduction de la pauvreté des autorités. Les principaux objectifs du programme sont notamment les suivants :

- Accroître l'espace budgétaire en réformant le recouvrement des recettes et en attirant les ressources des donateurs tout en veillant à ce que la priorité soit donnée aux dépenses sociales. Réformer plus largement la gestion des finances publiques et la gestion des ressources naturelles pour favoriser la fourniture de biens publics et améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses à moyen terme.
- Remédier aux contraintes qui pèsent sur le climat des affaires et les services financiers, en renforçant ainsi le développement et la diversification du secteur privé et en réduisant l'informalité pour parvenir à une croissance plus forte et inclusive.
- À partir des progrès réalisés sous le précédent gouvernement, redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance, dans le but d'atteindre des normes plus élevées de transparence et de responsabilité.

A. Défis budgétaires : réformer pour répondre aux besoins tout en préservant la stabilité

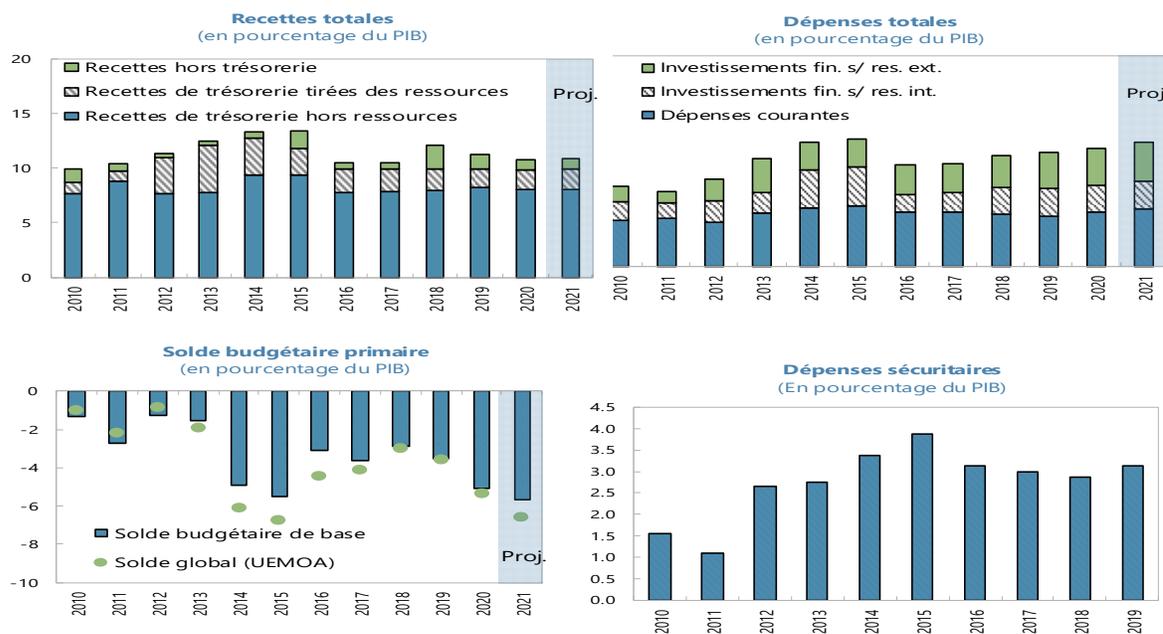
Ancrer la politique budgétaire

14. Les perspectives budgétaires du Niger se caractérisent par des urgences contradictoires de dépenses face à une insuffisance de ressources. Pour améliorer les résultats éducatifs d'une vaste population d'âge scolaire en croissance rapide, il est primordial d'augmenter

sensiblement les dépenses et, comme l'ont souligné la pandémie de COVID-19 et la flambée de choléra, de renforcer les infrastructures de soins de santé de base. Il est également urgent d'assurer des améliorations en matière d'électricité, d'eau et d'assainissement. Ces investissements indispensables sont en concurrence avec l'explosion des coûts liés à la crise sécuritaire dans la région, ainsi qu'avec l'envolée des dépenses liées à la pandémie ou aux épisodes récurrents de sécheresse et d'inondations. Les recettes de trésorerie ont continuellement été inférieures aux attentes, à un peu moins de 10 % du PIB depuis 2016, et continueront d'imposer des arbitrages budgétaires très difficiles jusqu'à ce que les mesures visant à accroître les recettes portent leurs fruits. Dans ce contexte, il sera crucial de hiérarchiser les dépenses avec prudence et d'en améliorer l'efficacité.

15. Le programme envisage un retour à l'objectif de déficit budgétaire de 3 % à moyen terme de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à la faveur d'une forte hausse des recettes pétrolières (tableau 1 du texte). La crise, aggravée par les problèmes de sécurité persistants, entraînera un pic du déficit budgétaire projeté à 6,6 % en 2021. Les recettes augmenteront de 1 % du PIB avec l'achèvement du nouvel oléoduc en 2023 et de 0,5 point de pourcentage supplémentaire avec la poursuite de l'augmentation des exportations en 2024. Les recettes non issues des ressources naturelles se redresseront progressivement et dépasseront les niveaux d'avant la pandémie d'ici 2023, puis elles joueront un rôle essentiel dans le financement des besoins de développement à plus long terme du Niger, à mesure que se fera sentir l'impact des réformes des recettes. Un retour progressif à l'objectif de 3 % du PIB de l'UEMOA d'ici 2024 assurerait la viabilité de la dette tout en permettant une augmentation significative des dépenses de développement. Le risque de surendettement extérieur et global du Niger est noté « modéré » et la dette est jugée viable, car aucun indicateur de la dette extérieure ou publique contractée ou garantie par l'État ne dépasse son seuil dans le scénario de référence.

Graphique 4 du texte. Niger : principaux indicateurs budgétaires¹
(En pourcentage du PIB)



1 Solde UEMOA est défini comme le solde global (engagements, dons compris)

Source : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Priorité aux dépenses sociales

16. Les dépenses sociales sont un moteur fondamental d'une croissance inclusive, mais les capacités d'absorption de l'aide continuent de souffrir d'inefficacités et de difficultés. Les investissements en éducation, santé et protection sociale sont essentiels pour renforcer la croissance et réduire les inégalités des chances et des revenus⁴. Même si le Niger et d'autres pays de l'UEMOA reçoivent une part significative de leurs flux d'aide globaux dans les secteurs sociaux (graphique 5 du texte), la plupart d'entre eux continuent de souffrir de difficultés d'absorption de l'aide, comme en témoigne le succès nettement plus faible des projets d'aide dans les pays fragiles que dans les pays non fragiles⁵. Il sera essentiel d'accélérer les efforts pour améliorer la bonne gouvernance et renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques afin de supprimer ces difficultés d'absorption. Les mesures visant à intensifier l'assistance technique du FMI en matière de gestion des finances publiques devraient également contribuer à atténuer ces engorgements (**annexe I**).

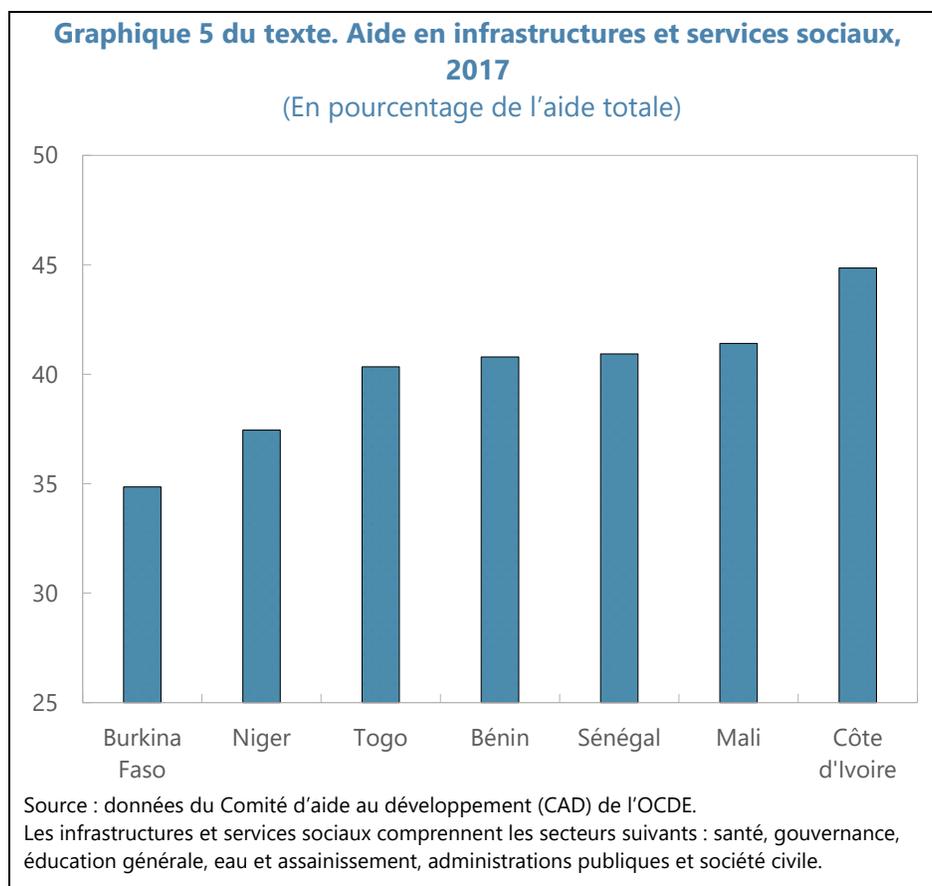
⁴ Voir Caselli et Presbitero (2019). Efficacité de l'aide dans les États fragiles.

<https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/oso/9780198853091.001.0001/oso-9780198853091-chapter-16>

⁵ Moniteur des finances publiques du FMI (2017). Remédier aux inégalités.

<https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>. Document de politique générale du FMI (2019). Une stratégie pour le FMI en matière de dépenses sociales.

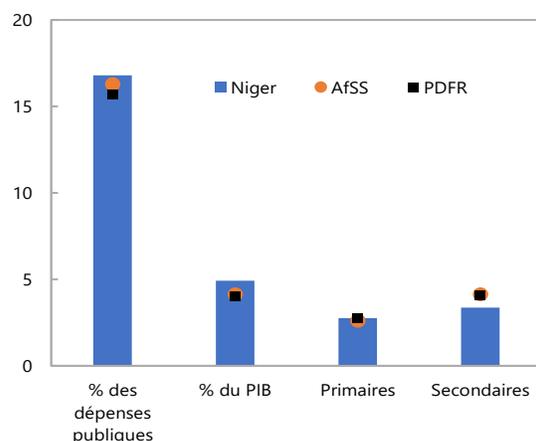
<https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/06/10/A-Strategy-for-IMF-Engagement-on-Social-Spending-46975>



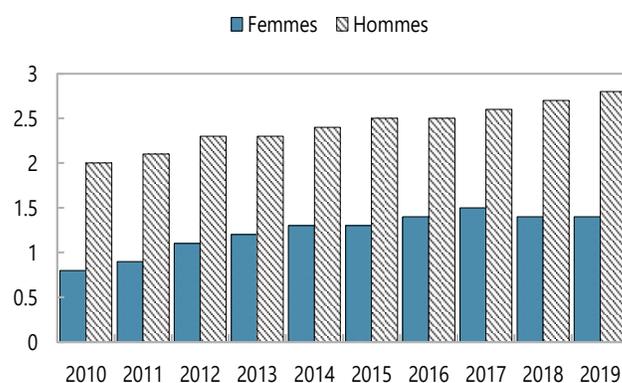
17. Les dépenses sociales consacrées à l'éducation sont d'une importance capitale, en particulier pour les filles et les femmes. Les dépenses consacrées à l'éducation se sont améliorées par rapport à celles des pays comparables (graphique 6a du texte). Toutefois, seuls 8 % des enfants nigériens sont inscrits dans des établissements préscolaires au niveau national, et il existe de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines. Même si le Niger a considérablement amélioré l'accès à l'éducation de base au cours des dernières décennies, 20 % des enfants ne terminent pas le cycle primaire et la majorité ne termine pas le premier cycle du secondaire (UNICEF). En outre, les taux élevés d'abandon et de redoublement et les difficultés à assurer un nombre suffisant d'enseignants qualifiés se traduisent par des résultats insuffisants. En conséquence, l'alphabétisation des adultes est extrêmement faible et inégale entre hommes et femmes (figure 6b du texte). Les filles ont un accès considérablement plus faible à l'éducation et 14 % seulement des femmes adultes savent lire et écrire (UNICEF). Compte tenu de ces défis, il est primordial de renforcer l'accès des filles à l'éducation dans le cadre des enveloppes budgétaires actuelles pour améliorer les résultats sociaux. Le nouveau gouvernement entend donc améliorer le système éducatif en mettant en œuvre les mesures suivantes : i) améliorer la qualité de l'enseignement, ii) accroître le nombre de filles inscrites à l'école et iii) adapter l'offre éducative à la demande du marché local. En ciblant les dépenses sociales les plus efficaces grâce à une définition plus étroite axée sur la mise en œuvre de projets budgétisés spécifiques, le programme vise à soutenir les mesures prises par les autorités pour atteindre ces objectifs (**objectif indicatif, memorandum de politique économique et financière, §38**).

Graphique 6 du texte. Indicateurs d'éducation

a) Dépenses publiques en matière d'éducation, données les plus récentes disponibles



b) Niger : nombre moyen d'années de scolarisation, par genre, 2010-19



Sources : UNESCO ; calculs des services du FMI.

Tableau 1 du texte. Niger : sources de l'assainissement budgétaire, (En pourcentage du PIB)

	Sources du rééquilibrage budgétaire (en points de pourcentage du PIB)			
	2019 Référence	Δ 2019-21 Dégradation	Δ 2021-23 Rééquilibrage	Δ 2019-23 Global
Recettes, secteur des ressources naturelles	1.7	0.2	1.0	1.2
Recettes, autres	9.5	-0.5	0.7	0.3
Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC) 1/	2.6	-0.7	-0.4	-1.0
Dépenses intérieures 2/	14.8	1.8	-0.6	1.2
Dépenses en capital financées sur prêts étrangers	2.6	0.2	-0.4	-0.2
Solde budgétaire / rééquilibrage total	-3.6	-3.0	2.4	-0.6
Pour mémoire : Taux de croissance moyen composé du PIB		6.4%	10.6%	8.5%

1/ L'évolution défavorable des dons budgétaires en 2019-21 est en partie due à des effets de base, compte tenu du résultat exceptionnellement élevé en 2019.

Un risque à la hausse pourrait se traduire par des recettes en dons plus favorables d'ici à la fin de 2021.

2/ En 2021-23, la réduction des dépenses intérieures en pourcentage du PIB est due à la croissance robuste du PIB nominal, à l'achèvement de la construction de l'oléoduc et à l'élimination des dépenses sécuritaires ponctuelles en 2021.

Recettes : créer un espace budgétaire et améliorer le climat des affaires

18. Bien que la pandémie ait retardé l'assistance technique du FMI (annexe 1), les bases d'une refonte fondamentale de l'administration fiscale sont présentes. Dans le cadre du précédent programme, des réformes de grande envergure ont été entreprises pour numériser les procédures, facilitant ainsi les déclarations fiscales en ligne, et pour relier les douanes aux systèmes internes de recouvrement des impôts, ce qui permettra d'évaluer globalement le civisme fiscal (« enclos fiscal »). La Direction Générale des Douanes (DGD) a accru ses capacités analytiques pour

analyser les données et formuler des propositions de réforme douanière fondées sur des données tangibles.

19. Pour élargir et solidifier l'assiette des impôts, il conviendra d'achever les réformes de l'administration fiscale et d'adopter une démarche en plusieurs volets pour réduire l'informalité en améliorant la politique fiscale et le climat des affaires. Les travaux visant à achever la mise en service de « l'enclos fiscal » se poursuivront en 2022, en adoptant un plan d'achèvement de l'intégration des plateformes numériques de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §24**). Les autorités ont également sollicité une assistance technique pour les aider à élaborer et à adopter une feuille de route visant à simplifier le régime fiscal actuel en vue de contribuer à l'augmentation des recettes et à une croissance favorable au développement (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §26**) ; cela sera complété par une stratégie exhaustive d'élargissement de la base des impôts grâce à des mesures visant à améliorer le climat des affaires. Le marquage moléculaire des produits pétroliers a débuté pour dissuader la contrebande et les tests en laboratoire ont démarré en juillet 2021.

20. Une meilleure gestion des arriérés d'impôts facilitera la planification de trésorerie. À partir des réformes du dispositif juridique entreprises en 2019 et à la suite d'un assouplissement du recouvrement des arriérés fiscaux au cours des premiers temps de la pandémie, les autorités adopteront un plan d'action à convenir avec AFRITAC Ouest pour gérer plus énergiquement le recouvrement des arriérés (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §29**).

21. Enfin, les autorités commenceront à prendre des mesures pour rationaliser et gérer les exonérations de façon à utiliser au mieux les ressources budgétaires limitées. La Cour des Comptes réalise actuellement un audit du recours aux exonérations fiscales à l'investissement accordées aux entreprises du secteur extractif et les autorités se sont engagées à publier le rapport en 2022 (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §33**) et à suivre ses recommandations. Le ministère des Finances élaborera également une note d'orientation d'ici à fin 2021 pour proposer des mesures quantifiées visant à rationaliser les exonérations existantes (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §28**). Les autorités recourront aussi au Comité des exonérations, mis en place dans le cadre du précédent programme, pour établir la situation des conventions existantes, indiquant pour chaque convention les montants des exonérations par type d'impôt et de taxe, les dates d'expiration, et les informations disponibles sur les projections des exonérations pour 2022 (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §28**). Elles fourniront aux services du FMI le décompte des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées avec leurs détails et dates d'expiration (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §28**).

Gestion des finances publiques : réformes visant à améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses

22. Une meilleure transparence dans la planification des investissements et la sélection des projets s'avérera essentielle pour renforcer le rôle de la procédure budgétaire dans

l'amélioration de la qualité des dépenses. Lors de chaque présentation du budget, les pouvoirs publics publieront les documents suivants : i) le « budget citoyen⁶ » qui lui est associé ; ii) le « programme des investissements de l'État » (PIE), de fréquence triennale ; iii) une analyse de l'évolution des écarts observés entre les montants prévus et les montants effectifs des principaux agrégats de recettes et de dépenses, ainsi qu'un examen de la validité des hypothèses macroéconomiques, à présenter avec le reste des documents budgétaires, comme par exemple le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP). À titre de mesure intermédiaire, le plan d'investissement de l'État (PIE) pour le budget 2022 portera seulement sur les investissements financés sur ressources intérieures émanant des cinq ministères concernés par le programme pilote. Les autorités publieront, sur le site internet du ministère du Plan, une synthèse des analyses de faisabilité des neuf principaux projets figurant au budget 2022 avant leur incorporation dans le PIE 2022 (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §31**) et présenteront une analyse de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA avant son incorporation dans le PIE à partir du budget 2023 (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §31**).

23. Les futures réformes de la gestion des liquidités et de la dette peuvent s'appuyer sur la mise en place du compte unique du Trésor (CUT). Le CUT couvre désormais la plupart des organismes administratifs ; par la suite, son périmètre s'étendra aux administratives locales. Avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, les autorités ont entrepris d'élaborer et de publier une stratégie de endettement à moyen terme. Des mesures supplémentaires visant à favoriser le financement intérieur, notamment par l'amélioration de la communication en direction du marché et de la promotion des effets publics, devraient permettre un allongement de la durée de remboursement moyenne des emprunts, et donc réduire d'éventuels risques de refinancement.

24. Le renforcement en cours de la gestion des entreprises publiques bénéficie de l'assistance de la Banque mondiale. La direction des entreprises publiques a désormais le rang de direction générale, et les autorités ont pris des mesures de nature à améliorer le recueil centralisé de données, le suivi financier et la transparence. Les autorités ont également prévu d'établir un rapport annuel agrégé sur les entreprises publiques destiné à l'usage interne des administrations publiques et, dans un second temps, à la publication. De futures améliorations de la législation permettraient de renforcer la gestion publique du secteur en accordant au ministère des Finances un rôle déterminant dans la création de nouvelles entreprises publiques, et en étendant ses responsabilités au titre de la surveillance financière.

Gestion des ressources naturelles

25. Avec le démarrage imminent des exportations de pétrole, il est impératif de mettre en place un dispositif qui assure la transparence et l'efficacité de la gestion des recettes pétrolières. Les autorités entendent tirer les enseignements de la gestion des ressources en uranium et auront recours à l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour mettre au point ce dispositif, prévu au plus tard à fin septembre 2022 (**repère structurel, mémorandum de**

⁶ Les budgets citoyens fournissent à la population des informations essentielles sur les finances publiques, en adoptant un langage accessible.

politique économique et financière, §14). Une délimitation précise des compétences et des prérogatives des principales institutions publiques concernées (ministère des Finances, ministère du Pétrole et Société nigérienne de pétrole (SONIDEP, société pétrolière de l'État) permettra de garantir l'efficacité, d'éviter les conflits d'intérêt, d'empêcher les problèmes de gouvernance et d'assurer que les ressources sont correctement et en temps voulu transmises au Trésor. Le ministère des Finances sera seul responsable de l'administration des recettes pétrolières, tout en assurant l'évaluation des implications financières des mesures stratégiques prises dans ce secteur, notamment l'évaluation des propositions d'investissements et de modifications à apporter au régime fiscal, avec l'appui des conseils techniques du ministère du Pétrole et de la SONIDEP. Ce dispositif devra également veiller à mettre en place un mécanisme garantissant que les recettes sont utilisées de façon à réduire au minimum la volatilité et la contra cyclicité. La récente réintégration du Niger au sein de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) donne l'occasion de renforcer davantage la capacité des autorités à améliorer la gouvernance et la transparence des recettes issues du secteur pétrolier⁷. Les autorités ont entrepris de réformer le Secrétariat national permanent de l'ITIE. Elles ont adopté un plan de travail pour la période 2020–22, totalement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par l'ITIE, et dont les axes principaux sont notamment l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur extractif et la publication des rapports nationaux de l'ITIE.

B. Environnement des affaires

26. Il est impératif que le Niger remédie aux obstacles qui entravent le climat des affaires et crée les conditions nécessaires au développement d'un secteur privé vigoureux et diversifié afin de favoriser une croissance inclusive et résiliente. Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour améliorer le climat des affaires. Les délais et les coûts relatifs à la création d'une entreprise ont été considérablement réduits et font maintenant partie des plus faibles d'Afrique subsaharienne, même si le taux de survie relativement faible des nouvelles entreprises demeure problématique. Les autorités ont aussi récemment mis en place une nouvelle plateforme (e-SISIC) pour la déclaration et le paiement en ligne des impôts afin de faciliter les transactions des entreprises avec les autorités fiscales. Des mesures sont en cours pour faciliter l'accès des PME au crédit (FONAP), préparer la réforme du cadre juridique et institutionnel les concernant, mieux les aider dans leur développement (Charte des PME) et promouvoir leur intégration dans les secteurs en plein essor des mines et du pétrole (loi relative aux petites entreprises). Les autorités entendent également réformer le cadre de concertation public-privé existant qui est obsolète afin de redonner un nouvel élan au dialogue avec le secteur privé dans une perspective plus inclusive.

27. Les faiblesses prononcées et persistantes du climat des affaires nécessitent une attention et des mesures plus soutenues. Le principal obstacle signalé par les entrepreneurs est le niveau élevé d'informalité de l'économie (estimé à près de 60 % en 2020), qui concurrence de façon déloyale le secteur formel et ne génère en outre pratiquement aucune recette fiscale. Les autorités prévoient d'adopter des réformes pour continuer de simplifier le régime des impôts et inciter fiscalement les entreprises à entrer dans le secteur formel. Les mesures destinées à combler le

⁷ Le Niger a officiellement réintégré le processus ITIE à la suite de la réunion du conseil de l'ITIE, tenue à Oslo le 13 février 2020.

considérable déficit d'infrastructures du pays sont également essentielles pour le développement du secteur privé, notamment pour fournir une électricité plus abondante, fiable et abordable. Tout en poursuivant leurs efforts pour promouvoir l'investissement dans ce secteur fondamental, les autorités veilleront à préserver l'équilibre financier de ce secteur et dans les cas de grands projets, à faire réaliser des analyses coûts-avantages, à assurer leur publication et à dûment intégrer leurs conclusions dans les conventions d'achat d'électricité signées avec les fournisseurs. La faiblesse du capital humain et l'inadéquation des compétences sur le marché du travail restent également de sérieux obstacles qui pèsent sur la compétitivité des entreprises locales.

C. Secteur financier

28. Les banques sont bien capitalisées mais l'intermédiation financière est limitée et les agents économiques rencontrent des difficultés pour accéder aux services financiers. Les coefficients de solvabilité des banques sont supérieurs à la moyenne régionale et les actifs et passifs des banques ont augmenté, d'environ 10 %, malgré la pandémie. Toutefois, le secteur financier continue de connaître : i) une hausse des prêts improductifs ; ii) une concentration du crédit ; et iii) de faibles niveaux de crédit au secteur agricole (1 % du total du crédit). Cette dernière caractéristique s'explique par la nature vivrière de ce secteur. Les autorités entendent encourager la production de cultures commerciales et accroître le crédit à ce secteur en recapitalisant et restructurant la banque publique pour l'agriculture (BAGRI), et en la dotant de systèmes efficaces de gouvernance. En outre, l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (APBEF) prend des mesures supplémentaires pour faciliter l'essor des services de banque mobile et de la monnaie numérique, qui pourraient renforcer l'inclusion financière.

29. Les établissements de microfinance constituent souvent l'unique possibilité d'accès des plus vulnérables au crédit et à l'épargne. Toutefois, ce secteur reste fracturé, fragile et a besoin d'être restructuré. L'Agence de régulation du secteur de la microfinance (ARSM), qui coiffe 37 sociétés financières décentralisées, manque de moyens pour mener à bien ses activités. Les crises sécuritaire et sanitaire freinent le développement de ce secteur qui a connu des difficultés lors de la pandémie : i) une baisse de 5,7% des encours de crédit ; ii) une diminution des dépôts ; et iii) une augmentation des prêts improductifs. En outre, l'insécurité entraîne la concentration géographique des activités de microfinance, les habitants des zones moins sûres ayant un accès limité aux services financiers. Pour améliorer la solidité de la microfinance, les autorités prévoient d'accélérer la mise en œuvre de leur plan de consolidation et la mise en service du Fonds pour le développement de l'inclusion financière (FDIF) créé en 2020.

D. Gouvernance et lutte contre la corruption

30. Malgré les progrès accomplis par le précédent gouvernement en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, il convient de redoubler d'efforts pour atteindre des normes plus élevées. Le Niger a ratifié les conventions internationales de lutte contre la corruption, a renforcé les capacités de l'association de lutte contre la corruption créée en 2011, et a pris un certain nombre de mesures pour améliorer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) (même si de considérables efforts sont encore

nécessaires pour le mettre en conformité avec les normes internationales)⁸ et le pays a réintégré l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). À la suite des récentes irrégularités financières aux ministères des Finances et de la Défense, des sanctions administratives ont été appliquées et des actions en justice entreprises et la chaîne de la dépense a fait l'objet d'aménagements, avec notamment l'arrêt des paiements sans ordonnancement préalable. Le pays a également adopté une stratégie de lutte contre la corruption en 2018 et étendu le régime de déclaration de patrimoine à 2 000 hauts fonctionnaires, contre 50 sous le régime précédent. Toutefois, il convient de redoubler encore d'efforts pour garantir que le Niger atteigne les normes moyennes de gouvernance et de lutte contre la corruption existant dans les pays de l'UEMOA (graphique 7 du texte).

31. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de renforcer le dispositif de gouvernance dans le cadre du nouveau programme. Elles entendent notamment améliorer la transparence du régime de déclaration de patrimoine en adoptant et en publiant un nouveau modèle pour que les membres du gouvernement fournissent davantage de détails sur leur patrimoine - l'institution supérieure de contrôle ne publie dans son rapport annuel que des informations relatives au respect de l'obligation de déclaration ainsi que le montant total des avoirs déclarés par les agents qui se conforment à cette obligation (<http://www.courdescomptes.ne/index.php/publications/rapports-2>). Des améliorations sont attendues dans la mise en œuvre de cet engagement au cours de la période du programme (mémoire de politique économique et financière, §43). Les autorités prévoient également de mettre en œuvre des mesures visant à exiger la communication d'informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats liés à la COVID-19.

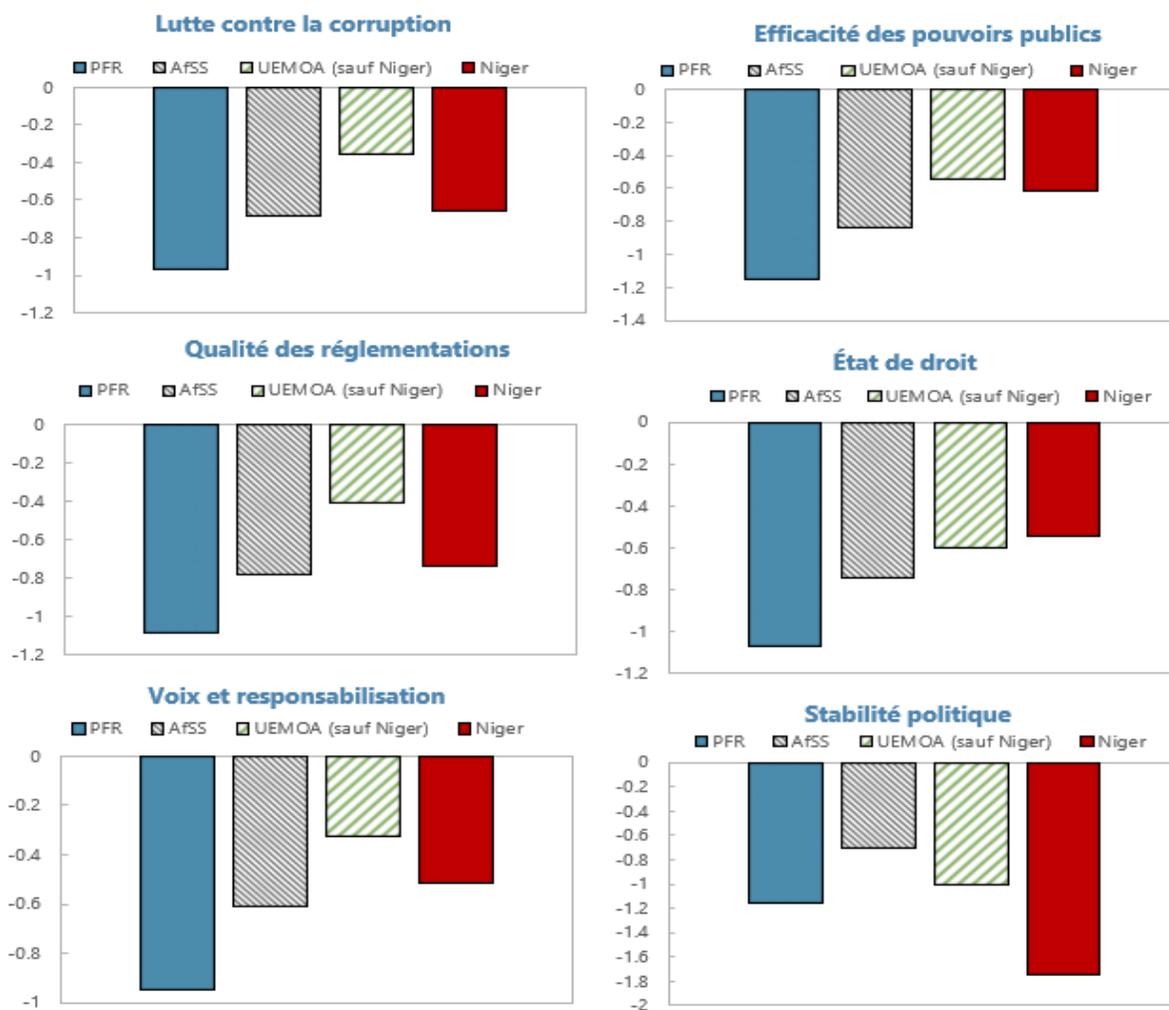
MODALITÉS DU PROGRAMME, RISQUES ET SAUVEGARDES

32. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la FEC de 197,4 millions de DTS (150 % de la quote-part). Les décaissements seront échelonnés de la façon suivante : 30 % de la quote-part en 2021, 60 % en 2022, 30 % chaque année en 2023 et 2024 (tableau 9). Ils seront effectués en début de période, compte tenu des considérables besoins de financement pour accompagner la reprise après la pandémie, de l'urgence des dépenses liées à la situation sécuritaire et des projets de grande envergure avant le démarrage des exportations de pétrole prévu pour 2023. Les ressources du FMI seront intégralement mises à disposition sous forme d'appui budgétaire, dans la mesure où il existe des besoins de financement de longue date à la fois de la balance des paiements et du budget. Selon les estimations, les besoins de financement extérieur pour la période 2021–24 s'élèvent à 1 076 milliards de francs CFA (10,7 % du PIB moyen prévu pour cette même période). L'accord au titre de la FEC financerait 154 milliards de francs CFA et susciterait l'appui des donateurs multilatéraux et bilatéraux pour le solde restant (tableau 2 du texte). Le programme est entièrement financé, avec des engagements fermes de financement en place pour les 12 premiers mois de l'accord et de bonnes perspectives d'un financement suffisant pour le reste

⁸ Les mesures concrètes à prendre pour renforcer le régime de LBC/FT consistent notamment à assurer la surveillance fondée sur les risques, la transparence des personnes morales et des dispositifs juridiques, la mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées et le contrôle des organismes à but non lucratif, ainsi que les enquêtes et les poursuites dans les cas d'infractions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

de la période du programme. Les principaux donateurs, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne, ont fait part de leur intention d'apporter un appui budgétaire au Niger dans les années à venir pour aider le pays à relever les défis colossaux de développement auxquels il est confronté, à condition que soient suivies les politiques macroéconomiques appropriées, ce qui permettra de répondre aux besoins de financement restants. Ce partage de l'effort avec les autres donateurs internationaux devrait être globalement conforme à celui du précédent programme. Les besoins de financement extérieur devraient progressivement diminuer en pourcentage du PIB à l'avenir, grâce à la mise en œuvre assidue des réformes et à une croissance forte et résiliente, même s'il doit persister des difficultés liées aux situations de fragilité et d'insécurité et aux changements climatiques. Le Niger continuera de bénéficier d'un appui significatif de la communauté internationale pour répondre à ses besoins de financement extérieurs résiduels, notamment au cours de la période postérieure au programme.

Graphique 7 du texte. Niger : indicateurs de gouvernance, 2020¹



1/ Plus elle est élevée, plus la note de gouvernance est bonne.

Sources : indicateurs de gouvernance mondiale ; calculs des services du FMI.

33. Le suivi des résultats du programme se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels, des objectifs indicatifs trimestriels et des repères structurels. Pour les deux premières revues, les critères de réalisation quantitatifs seront fixés à fin décembre 2021 et fin juin 2022 et les objectifs indicatifs à fin mars et fin septembre 2022 (tableau 8). Les mesures prises dans le cadre des réformes structurelles (tableau 9) visent à améliorer la gouvernance et la transparence, à accroître le recouvrement des recettes et à renforcer l'efficacité des dépenses et de la gestion économique.

34. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) du Niger a représenté 45,0 % du PIB à la fin de l'année 2020 (tableau 10). La dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) représente 70 % du total de l'encours de la dette, dont l'essentiel est envers les créanciers

Tableau 2 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur
(En milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des besoins de financement	1,469	1,510	1,406	1,442	1,558	1,679
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons)	1,456	1,659	1,364	1,223	1,233	1,452
Amortissement de l'administration centrale	131	126	139	136	126	134
Variation brute des AEN (+: hausse)	-118	-275	-97	83	199	93
Total des sources de financement	1,208	1,229	1,154	1,159	1,280	1,383
Investissements directs étrangers	394	473	338	391	464	517
Financement lié aux projets	637	644	651	681	701	740
Autres flux	178	112	166	87	116	126
Besoins résiduels de financement	260	281	252	283	278	296
Appui budgétaire	213	215	221	252	278	296
Dons	145	140	157	179	198	214
Prêts	69	75	64	73	80	81
Banque mondiale ¹	137
BAfD	0
BAfD	8
BOAD	0
UE	26	30	36
France	17	7	7
Autres	26	178	179
Financement du FMI	31	61	31	31	0	0
Fonds fiduciaire ARC	16	4	0	0	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0

1/ Les montants finaux de chaque créancier seront établis lors de la mission.
2/ Les montants finaux pour les années à venir seront établis lorsqu'ils seront officiellement confirmés à la suite de la procédure d'approbation interne.

Source : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

multilatéraux (environ quatre cinquièmes). Le Niger emprunte en premier lieu auprès de la Banque mondiale (IDA), puis de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), de la Banque africaine de développement et du FMI. La dette publique bilatérale représente environ un cinquième de sa

dette extérieure⁹. Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait suivre une trajectoire à la baisse à moyen et à long terme, à mesure que se concrétisera une croissance forte et résiliente et que se poursuivra l'ajustement budgétaire.

35. Selon la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le Niger est en situation de risque modéré de surendettement extérieur et global¹⁰. Grâce à l'appui concessionnel des donateurs et aux solides projections macroéconomiques, notamment les futures exportations de pétrole, la mise à jour de l'AVD indique qu'aucun indicateur de la dette publique totale et de la dette extérieure CGE ne dépasse son seuil dans le scénario de référence, confirmant ainsi le risque modéré de surendettement extérieur et global du Niger. Les emprunts extérieurs en 2021 restent axés sur des prêts concessionnels et semi concessionnels, essentiellement auprès de donateurs multilatéraux, qui seront utilisés pour répondre aux considérables besoins de financement liés aux investissements en infrastructures et aux dépenses sociales (tableau 3 du texte). En 2022, les emprunts extérieurs devraient légèrement augmenter en fonction des besoins de financement liés aux projets de grande envergure et à la concrétisation du programme de développement social, tout en maintenant un niveau élevé de concessionnalité. Toutefois, compte tenu de la marge d'absorption des chocs limitée cette année et dans les années à venir, il est indispensable de constituer un volant suffisant. Conformément à la politique du FMI relative aux limites d'endettement, le critère de réalisation quantitatif relatif à la nouvelle dette extérieure CGE est calibré en tenant compte du plan d'emprunt des autorités pour éviter une dégradation de la note de risque de surendettement. À moyen terme et à long terme, les autorités devront impérativement maintenir leur engagement à mener de solides politiques macroéconomiques et réformes économiques et à continuer de renforcer la gestion de la dette, pour en sauvegarder la viabilité.

⁹ Les autorités ont procédé à une opération de restructuration de la dette en janvier 2020, au cours de laquelle elles ont emprunté 148 milliards de francs CFA (1,9 % du PIB) à la Deutsche Bank pour rembourser la dette intérieure.

¹⁰ Les autorités nigériennes sont en contact bilatéral avec les autorités libyennes pour assurer le rapprochement et le règlement des arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers la Libye. Dans la mesure où le procès-verbal agréé du Club de Paris était suffisamment représentatif et que les autorités font de leur mieux pour régler ces montants, ces derniers continuent d'être réputés éliminés en vertu de la politique du FMI relative aux arriérés envers les créanciers publics bilatéraux.

Tableau 3 du texte. Niger : programme d'emprunts extérieurs en 2021

Dette extérieure contractée ou garar	Volume de nouvelle dette en 2021		VA de la nouvelle dette en 2021 (aux fins du programme)	
	Milliards de FCFA	Pourcentage	Milliards de FCFA	Pourcentage
Sources de financement par l'empru	626	100	347	100
Dette concessionnelle, dont	463	74	222	64
Dette multilatérale	427	68	203	58
dont : FMI	30	5	21	6
Dette bilatérale	36	6	19	6
Autres	0	0	0	0
Dette non concessionnelle, dont	163	26	125	36
Semi-concessionnelle	126	20	89	26
Conditions commerciales	37	6	37	11
Par type de créanciers	626	100	347	100
Multilatéral	590	94	328	94
BM (IDA)	401	64	180	52
BOAD	64	10	60	17
CEDEAO (BIDC)	69	11	46	13
Banque islamique de dével	0	0	0	0
BADEA/ABEDA	16	3	8	2
BAD/FAD	29	5	12	3
FIDA	6	1	2	1
Bilatéral - Club de Paris	36	6	19	6
France	10	2	5	1
Espagne	26	4	15	4
Bilatéral - hors Club de Paris	0	0	0	0
Chine	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>				
Financement par l'emprunt attend	596	...	326	...
Utilisation du financement par l'empru	626	100	347	100
Infrastructure	333	53	201	58
Dépenses sociales	163	26	79	23
Financement budgétaire	101	16	54	15
Autres	29	5	14	4

Source : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

36. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste suffisante, mais est soumise à des risques qui seront atténués par les mesures prises dans le cadre du programme. Compte tenu de la solidité du programme, des perspectives favorables à moyen terme et des résultats de l'AVD, le Niger fait preuve d'une capacité suffisante pour rembourser le FMI (tableau 8). Étant donné le recours significatif aux ressources du FMI par le passé, notamment dans le cadre du précédent accord au titre de la FEC et du décaissement au titre de la FCR en 2020, et compte tenu des considérables besoins de financement dans les années à venir, l'encours de crédit envers le FMI en pourcentage de la quote-part sera parmi les plus élevés des programmes antérieurs au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (RPC) (graphique 4). Les obligations de rembourser le FMI culmineront à 1,4 % des exportations et à 2,1 % des recettes en 2028, et seraient

proches du 75^{ème} percentile des autres pays bénéficiant d'un accord au titre du Fonds fiduciaire RPC. Les principaux risques seraient atténués dans le cadre du programme, car ce dernier permettrait notamment de constituer un espace budgétaire, de consolider les grandes institutions et de renforcer la résilience de la croissance. Un endettement continu en raison d'une mauvaise mise en œuvre des mesures et d'une faible capacité de gestion de la dette aurait une grave incidence sur sa viabilité.

37. Les évaluations des sauvegardes sont réalisées au niveau de la banque centrale régionale (BCEAO). Seule une recommandation reste en suspens depuis l'évaluation des sauvegardes de 2018 de la BCEAO. Elle concerne le renforcement de la fonction de gestion du risque, qui est en cours. L'évaluation a conclu que dans l'ensemble, la banque centrale a maintenu une forte culture de contrôle.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. Le Niger a maintenu la stabilité politique et la croissance économique face à des défis peu enviables. En dépit d'une conjoncture régionale difficile, des chocs climatiques, de la crise sanitaire et des profondes difficultés sociales, l'économie a connu une croissance moyenne de 5,9 % au cours des dix dernières années. Toutefois, les bienfaits de cette croissance n'ayant été que limités pour une grande partie de la population, le défi consiste désormais à assurer une plus grande inclusion pour corriger la faiblesse des indicateurs sociaux du Niger. Avec l'arrivée des recettes pétrolières, le pays a maintenant le potentiel de progresser davantage dans la lutte contre la pauvreté et le manque d'opportunités.

39. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la FEC pour soutenir leurs efforts. Ce nouvel accord contribuera à remédier au problème persistant de financement de la balance des paiements du Niger et soutiendra les efforts en cours du pays pour renforcer de manière significative et durable la position de sa balance des paiements, en accomplissant de solides progrès vers une situation macroéconomique stable et durable qui permette une réduction de la pauvreté et une croissance forte et pérenne. À court terme, les priorités consisteront notamment à stabiliser la situation sécuritaire et à faire face aux conséquences de la pandémie, en particulier en soutenant le déploiement de la campagne de vaccination. Ce nouvel accord verra également le pays commencer à mettre en œuvre son Plan de développement économique et social (PDES) sur la période 2022-2026. Il sera fondamental que ce nouveau Plan soit rigoureusement appliqué. Il importera d'assurer une budgétisation réaliste et stratégique pour garantir que les priorités de développement ne soient pas évincées par des besoins de dépenses urgents mais moins bénéfiques.

40. Il sera indispensable de créer un espace budgétaire pour garantir que l'assainissement à moyen terme des finances publiques ne porte pas atteinte aux priorités de développement. L'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB de l'UEMOA constitue un solide ancrage budgétaire qui soutient la viabilité de la dette. Pour atteindre cet objectif à moyen terme, il conviendra de procéder à un important assainissement budgétaire. Compte tenu de la hausse des dépenses de sécurité nécessaire pour faire face à une menace existentielle sur l'État, il faudra des revenus plus élevés pour garantir que les priorités de développement ne soient pas évincées. L'accroissement des

recettes provenant des exportations de pétrole constituera un pilier, mais ne permettra pas, à lui seul, de rapprocher les recettes de la moyenne des pays à faible revenu. Il conviendra de redoubler d'efforts en matière de recettes pour garantir un système fiscal moderne, efficace et équitable, recourant aux technologies numériques pour élargir l'assiette des impôts. L'assistance technique du FMI et d'autres sera nécessaire mais pas suffisante ; les autorités elles-mêmes devront prendre des mesures audacieuses pour s'assurer que l'État est en mesure de mobiliser des sources de recettes plus solides.

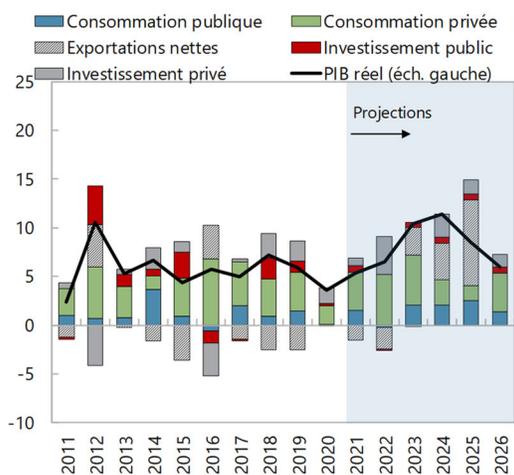
41. Le fossé entre les ressources limitées et les considérables besoins de développement du Niger souligne l'importance d'une bonne gouvernance et d'une gestion prudente des deniers publics. L'efficacité des dépenses publiques est primordiale et une évaluation minutieuse des projets est nécessaire pour renforcer l'efficacité des dépenses d'investissement. L'amélioration de la budgétisation et de la gestion des liquidités et de la dette évitera l'accumulation d'arriérés, et un contrôle strict des dépenses évitera les hémorragies. Les services du FMI prennent note de l'engagement des autorités à renforcer la gouvernance, notamment des mesures qu'elles comptent mettre en œuvre pour exiger la communication d'informations sur les bénéficiaires effectifs dans les contrats liés à la COVID-19 (**PA, mémorandum de politique économique et financière, §43**), ainsi que leur engagement à étendre cette obligation aux domaines d'appels d'offres non concurrentiels (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §35**). Par ailleurs, le rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 est en cours d'achèvement par la Cour des comptes et sera publié fin décembre 2021 (**repère structurel, mémorandum de politique économique et financière, §43**). L'élargissement de la déclaration de patrimoine à 2 000 agents de la fonction publique est également en cours. Une bonne gouvernance sera également essentielle pour garantir que les recettes pétrolières parviennent au Trésor et soient utilisés de manière optimale en faveur du développement.

42. À long terme, le secteur privé doit jouer un rôle plus fort de moteur de croissance. Il conviendra pour cela d'assurer un terrain de jeu équitable avec le secteur informel et de restructurer le secteur financier pour soutenir les entreprises nouvelles et en croissance. L'État devrait également jouer son rôle en favorisant le développement du capital humain et physique nécessaire pour faire en sorte que la démographie du Niger devienne un atout plutôt qu'un obstacle.

43. Compte tenu des engagements pris par les autorités de respecter un solide programme de réformes, les services du FMI souscrivent à leur demande d'accord triennal au titre de la FEC, avec un niveau d'accès équivalent à 197,4 millions de DTS. La lettre d'intention et le Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) énoncent les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme.

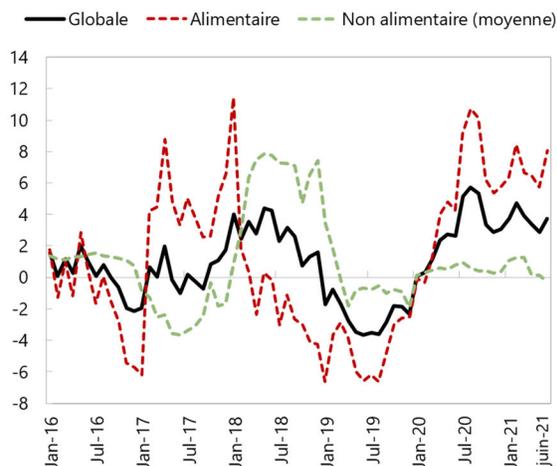
Graphique 1. Niger : évolution économique récente et perspectives

Contribution à la croissance du PIB réel
(variation de %, en glissement annuel)



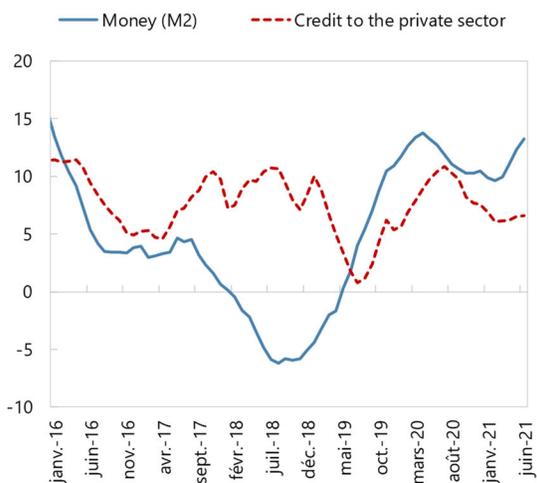
Inflation

(variation de %, en glissement annuel)

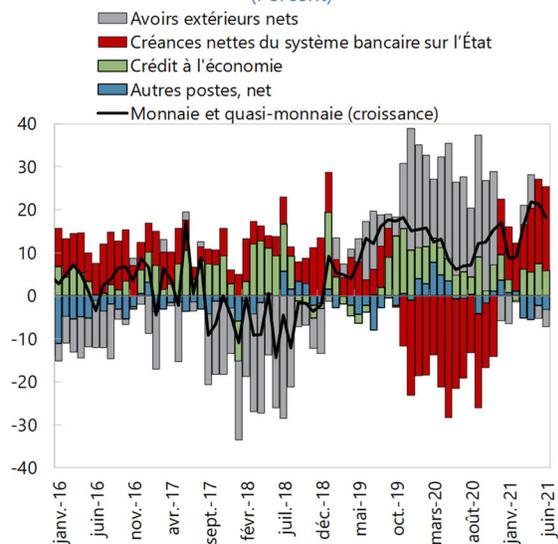


Croissance du crédit et de la monnaie

(moyenne annuelle, variation de %, en glissement annuel)



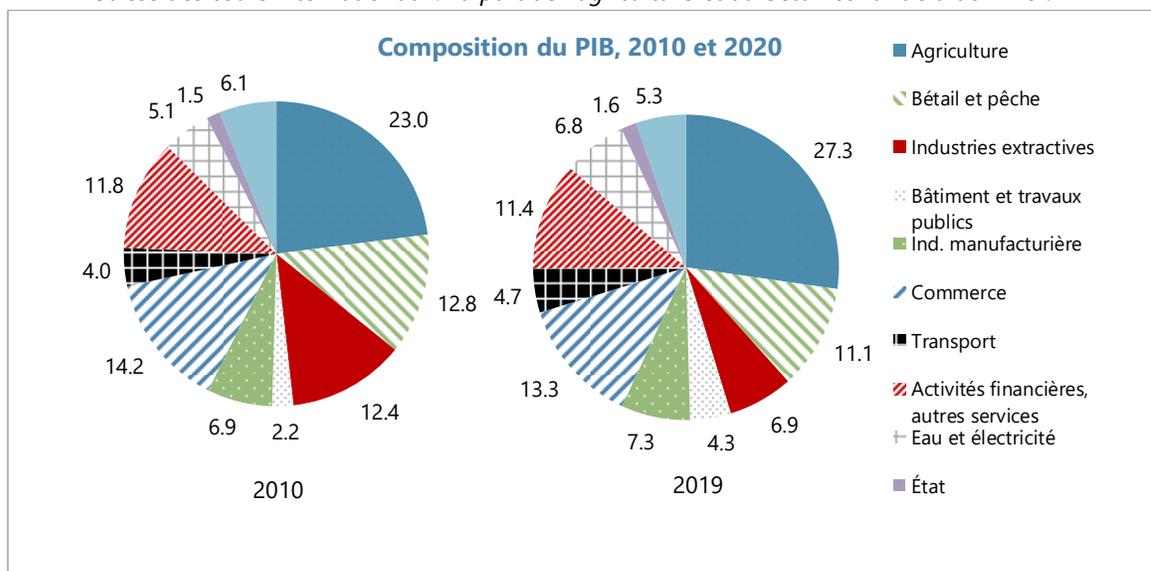
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large
(Percent)



Sources: autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Niger : composition du PIB et volatilité de la production

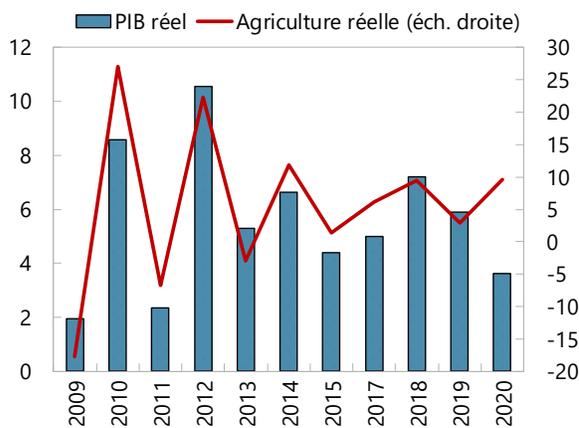
La part des industries extractives dans le PIB reste faible et a encore diminué en raison de la baisse des cours internationaux. La part de l'agriculture et du bétail continue à dominer.



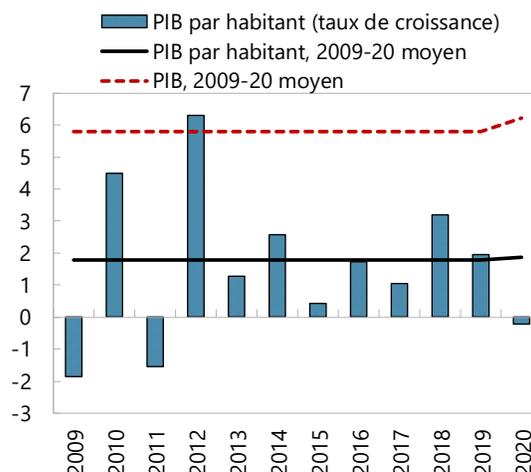
En conséquence, la croissance du PIB est très instable et en proie aux chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est très instable et, en raison d'une forte croissance démographique, elle est en moyenne faible.

Croissance du PIB réel (variation en %, glissement annuel)

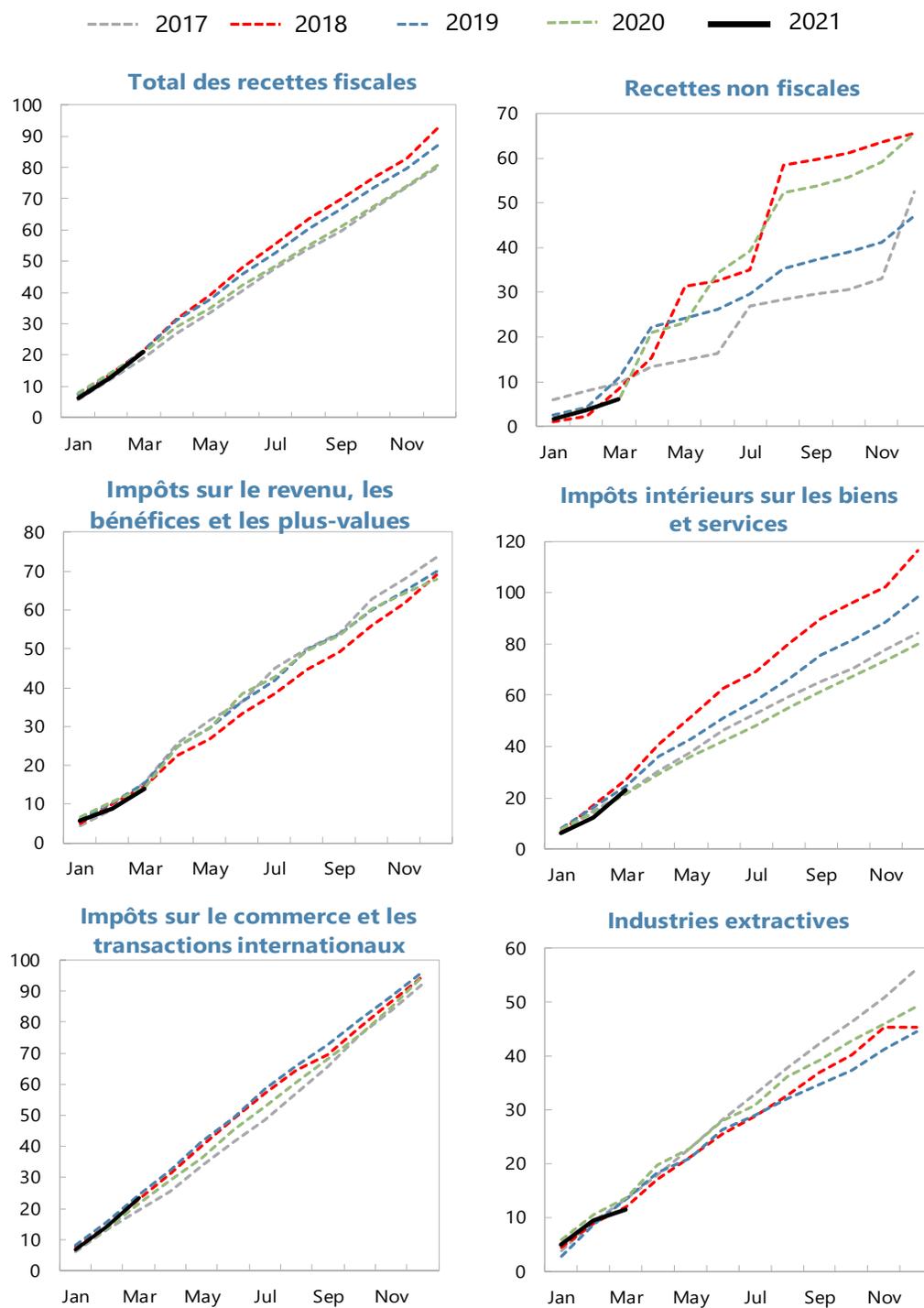


Croissance du PIB réel par habitant (variation en %, glissement annuel)



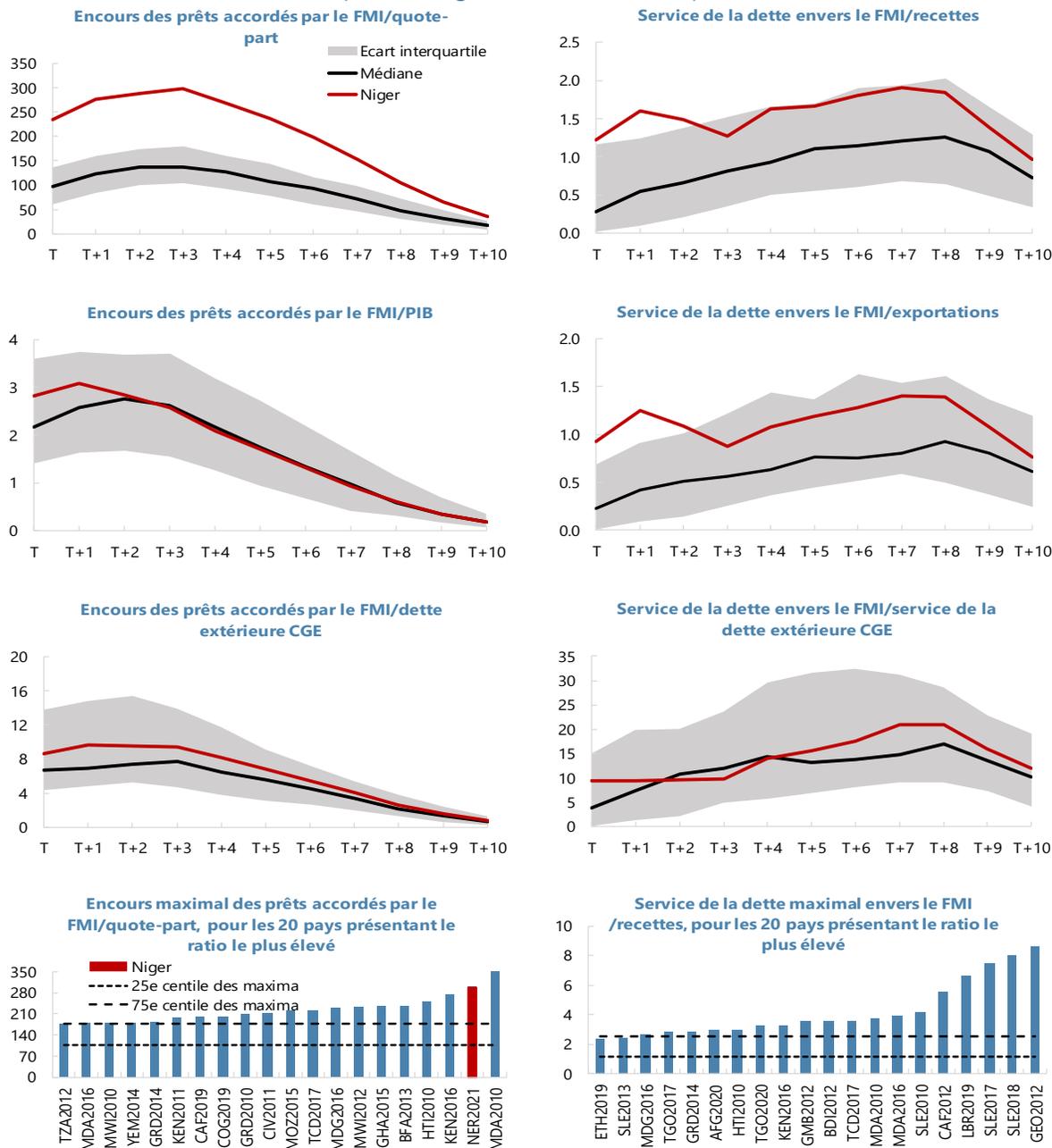
Sources: autorités nigériennes; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Niger : résultats fiscaux, 2016–20
 (Valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)



Sources: autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : indicateurs des encours de crédit avec le FMI par rapport aux accords assortis de prêts dans les tranches supérieures de crédit au titre du Fonds fiduciaire RPC
(En pourcentage de la variable indiquée)



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord CGE = dette contractée ou garantie par l'État Les recettes budgétaires excluent les dons. Les exportations recourent les bien
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–26

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande FCR	6ème revue	Est.	Demande FCR	6ème revue	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)													
Produit intérieur brut et prix													
PIB à prix constants	7.2	5.9	1.0	1.2	3.6	8.1	6.9	5.4	6.5	10.4	11.4	8.5	6.0
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	18	20	17	17	20	17	17	17	49	90	108	108
Déflateur du PIB	2.4	0.1	2.4	2.8	0.9	2.0	1.7	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation													
Moyenne de la période	2.8	-2.5	4.4	2.8	2.9	1.7	0.4	2.9	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	1.6	-2.3	2.7	2.0	3.1	2.0	2.0	3.0	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur													
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-5.2	-1.0	-3.9	-6.6	-3.1	20.7	11.3	3.7	13.2	53.4	40.6	23.9	1.6
Dont: exportations autres que l'uranium	-5.2	-1.0	-3.6	-8.6	-3.1	25.3	22.6	3.7	13.2	53.4	40.6	23.9	1.6
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	11.6	7.9	7.8	-1.4	3.8	17.1	26.2	14.0	16.1	3.3	11.5	11.4	4.5
Volume d'exportations	-6.9	-2.2	0.5	-8.6	-1.1	15.2	4.4	-7.8	8.4	58.7	45.8	30.7	1.7
Volume d'importations	8.7	9.7	8.1	-2.1	1.8	19.5	28.7	3.9	13.7	4.6	5.6	8.1	5.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.9	2.9	-4.1	1.4	-3.9	6.9	8.8	2.5	2.4	-2.1	-8.6	-8.0	0.9
Finances publiques													
Recettes totales	26.7	-1.6	-5.9	-3.1	0.5	31.4	23.7	9.6	14.5	24.2	19.9	14.3	9.6
Dépenses totales et prêts nets	18.8	8.4	8.5	12.8	11.0	5.9	6.1	13.3	3.0	9.5	9.7	12.1	8.9
Dont: dépenses budgétaires courantes	6.0	2.3	17.0	14.8	12.4	3.7	9.1	14.6	3.5	15.4	14.6	14.5	10.0
Dont: dépenses en capital	33.0	13.8	1.8	6.9	5.3	7.8	2.7	12.9	0.8	6.0	9.6	9.6	7.7
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)													
Monnaie et crédit													
Crédit intérieur	11.4	-12.2	3.9	4.7	25.2	14.3	13.6	12.3	17.9	16.3	13.3	12.7	13.1
Crédits à l'État (net)	127.8	-89.5	-46.7	173.6	575.8	1.1	51.6	45.3	47.1	22.6	10.1	4.7	6.3
Crédits à l'économie	-4.5	13.0	5.4	-0.3	8.6	14.5	10.5	6.1	10.4	14.1	14.4	15.5	15.3
Avoirs intérieurs nets	13.4	-18.7	0.8	-2.1	45.2	24.8	23.6	30.9	42.4	22.6	9.3	7.1	12.1
Monnaie au sens large (pourcentage)	-2.1	15.0	-0.7	2.4	17.0	13.1	11.9	11.6	14.9	15.6	12.6	14.5	13.8
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	6.3	5.8	6.1	5.9	5.2	5.9	5.8	5.2	5.1	4.8	4.7	4.7	4.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Finances publiques													
Total des recettes	12.1	11.2	10.2	10.4	10.8	12.2	11.9	10.9	11.5	12.7	13.4	13.8	14.0
Dépenses totales et prêts nets	21.1	21.6	22.6	23.4	22.9	21.7	22.8	24.0	22.7	22.1	21.4	21.6	21.8
Dont: Dépenses courantes	9.9	9.6	10.8	10.5	10.3	10.2	10.6	10.9	10.4	10.6	10.7	11.1	11.3
Dont: Dépenses en capital	11.2	12.0	11.8	12.3	12.1	11.6	11.7	12.6	11.7	11.0	10.6	10.5	10.5
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) ²	-3.0	-3.6	-5.0	-5.8	-5.3	-3.3	-4.4	-6.6	-5.4	-4.2	-3.0	-3.0	-3.0
Formation brute de capital fixe	28.5	30.0	31.5	30.4	31.1	31.3	30.1	31.8	33.7	30.4	30.5	30.2	30.0
Privée	18.4	19.3	20.6	19.5	20.5	20.8	19.7	20.8	23.5	20.8	21.2	21.0	20.9
Publique	10.1	10.6	10.8	10.9	10.5	10.6	10.3	11.0	10.2	9.6	9.3	9.2	9.2
Épargne nationale brute	15.8	17.4	16.4	17.5	17.6	14.8	13.7	16.4	17.3	18.9	21.7	22.3	21.3
Dont épargne privée	12.1	13.2	15.0	15.2	15.2	11.3	10.7	14.7	14.7	15.3	17.6	18.1	17.1
Épargne intérieure	14.0	14.3	14.1	15.3	15.0	13.0	12.0	14.1	15.2	16.9	20.1	21.1	20.7
Solde du compte extérieur courant													
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-14.6	-15.3	-17.4	-15.6	-15.6	-18.4	-18.4	-17.2	-18.0	-13.2	-10.4	-9.5	-10.3
Dons pour l'assistance budgétaire compris	-12.7	-12.6	-15.1	-13.0	-13.5	-16.6	-16.4	-15.3	-16.3	-11.5	-8.8	-7.9	-8.7
Ratio du service de la dette en pourcentage													
Repayments under the PRGF	4.1	5.1	5.1	5.1	5.1	6.1	6.1	6.1	7.1	8.1	9.1	9.1	9.1
Des exportations de biens et de services	7.1	7.9	13.0	13.1	5.5	13.5	21.3	14.8	12.4	10.4	8.1	6.6	6.9
Des recettes budgétaires	6.7	7.6	14.3	11.6	8.5	14.0	18.1	19.7	15.9	14.1	11.8	9.9	9.6
Total de la dette contractée et garantie par l'État	36.9	39.8	45.4	41.7	45.0	43.7	42.1	48.8	49.8	48.2	45.3	43.8	43.5
Dette extérieure contractée et garantie par l'État	25.3	26.5	30.3	29.4	31.6	29.7	28.9	32.8	32.2	30.0	27.9	26.3	25.5
VAN de la dette extérieure	23.1	24.5	21.8	23.9	24.2	21.1	22.1	23.4	23.0	21.2	19.5	18.3	17.7
Dette publique intérieure	11.6	13.3	15.1	12.3	13.4	14.0	13.2	16.0	17.6	18.2	17.4	17.4	18.0
Aide étrangère	8.3	10.8	14.4	12.9	12.2	9.6	10.4	10.1	9.3	9.3	8.3	7.8	7.4
(En milliards de francs CFA)													
PIB à prix courants du marché	7,134	7,565	7,830	7,873	7,909	8,633	8,559	8,559	9,301	10,471	11,895	13,166	14,229
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	9.8	6.0	3.4	4.1	4.6	10.3	8.7	8.2	8.7	12.6	13.6	10.7	8.1

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections

² Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.

Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2018–26
(En milliards de francs CFA)

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande FCR	6ème revue	Est.	Demande FCR	6ème revue	Proj.					
Total des recettes ¹	862	848	798	823	852	1,049	1,017	934	1,070	1,329	1,593	1,821	1,996
Recettes fiscales	706	750	716	741	780	...	929	846
Commerce international	788	784	728	735	760	959	953	869	995	1,223	1,473	1,677	1,839
Biens et services	194	209	163	197	215	269	269	236	283	304	354	421	486
Revenus	354	317	312	262	270	380	384	357	405	501	619	716	757
Autre	176	189	186	201	192	224	224	187	206	290	352	376	420
Recettes non fiscales	64	69	68	75	83	86	77	89	102	128	148	164	176
Recettes des comptes spéciaux	67	51	55	73	74	66	49	50	58	87	99	122	132
Recettes des comptes spéciaux	8	14	15	15	18	24	15	15	16	18	21	23	25
Dépenses totales et prêts nets	1505	1632	1,771	1,841	1,810	1,875	1,953	2,052	2,113	2,315	2,540	2,847	3,099
dont: dépenses financées sur ressources intérieures	1067	1116	1,189	1,316	1,253	1,231	1,320	1,419	1,469	1,672	1,859	2,146	2,359
dont: dépenses financées sur ressources intérieures	911	1018	1,107	1,234	1,181	...	1,232	1,331
Total des dépenses courantes	707	723	846	830	813	878	906	932	964	1,113	1,275	1,460	1,606
Dépenses budgétaires	688	691	821	805	781	859	880	907	937	1,081	1,239	1,421	1,564
Traitements et salaires	273	282	296	296	298	318	318	328	344	395	451	529	582
Matériels et fournitures	135	109	137	141	131	142	155	161	147	169	193	226	248
Subventions et transferts	213	225	304	287	269	294	313	324	340	390	446	498	547
Intérêts exigibles	68	75	84	82	83	105	94	94	106	128	150	168	186
Dont : dette extérieure	21	22	33	28	28	43	47	47	37	41	43	46	48
Adjustements et dépenses fiscales	-1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Budgets annexes/comptes spéciaux ²	19	32	25	25	32	19	25	25	28	31	35	39	42
Dépenses d'équipements et prêts nets	798	908	925	1,011	997	998	1,047	1,120	1,149	1,202	1,265	1,387	1,493
Dépenses d'équipement	798	908	925	971	956	998	997	1,080	1,089	1,154	1,265	1,387	1,493
Sur ressources budgétaires	360	393	343	446	398	354	364	447	444	511	584	686	753
Sur ressources extérieures	204	294	261	364	326	...	276	359
sur dons extérieurs	438	516	583	526	558	644	633	633	644	643	681	701	740
sur prêts extérieurs	303	321	429	361	372	403	393	392	397	391	413	438	467
Prêts nets	135	195	154	165	185	241	240	240	247	252	267	263	273
Prêts nets	0	0	0	40	41	0	50	40	60	48	0	0	0
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-214	-269	-390	-455	-422	-286	-377	-565	-502	-438	-355	-390	-422
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-415	-381	-327	-525	-442	-390	-355	-390	-422
Financement	654	786	738	1,019	935	766	936	1,118	1,043	986	947	1,026	1,103
Financement extérieur	563	783	816	949	922	730	763	731	738	726	796	853	902
Dons	429	514	582	559	528	540	544	537	537	548	592	636	682
Dont financement du budget	126	193	164	198	155	137	151	145	140	157	179	198	214
Prêts	166	306	310	448	425	287	335	309	323	316	340	343	354
Dont financement du budget	31	111	156	283	240	46	95	69	75	64	73	80	81
Amortissement exigible	-32	-37	-76	-63	-39	-97	-131	-131	-126	-139	-136	-126	-134
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	0	0	5	8	0	15	16	4	0	0	0	0
Financement intérieur	91	3	-78	69	13	36	173	386	306	260	151	172	201
Secteur bancaire	47	-149	-14	50	91	0	41	188	134	95	52	27	38
Dont: FMI	18	21	15	79	79	-16	-15	15	44	10	9	-36	-29
Avances statutaires (y compris autres avances)	-9	-8	0	0	-3	0	0	99	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	62	-101	-1	-1	3	0	0	0	-5	-10	-15	-20	-25
Titres d'Etat nets et autres	-24	-61	-28	-28	12	17	55	74	96	95	58	83	92
Secteur non bancaire	43	152	-64	19	-78	36	132	199	171	166	99	146	164
Écart de financement (+)	0	0	235	0	0	60	0	0	0	0	0	0	0

Sources: autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Mobiliser les recettes et a exécuté les dépenses en 2014 et 2015 conformément aux projections convenues dans le cadre du programme.

² Les comptes spéciaux incluent le financement du Fonds national des retraites.

³ Revenu moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2018–26
(En pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande	6ème	Est.	Demande	6ème	Proj.					
			FCR	revue		FCR	revue						
									Projections				
Total des recettes	12.1	11.2	10.2	10.4	10.8	12.2	11.9	10.9	11.5	12.7	13.4	13.8	14.0
Recettes fiscales	9.9	9.9	9.1	9.4	9.9	...	10.9	9.9
Commerce international	11.0	10.4	9.3	9.3	9.6	11.1	11.1	10.2	10.7	11.7	12.4	12.7	12.9
Biens et services	2.7	2.8	2.1	2.5	2.7	3.1	3.1	2.8	3.0	2.9	3.0	3.2	3.4
Revenus	5.0	4.2	4.0	3.3	3.4	4.4	4.5	4.2	4.4	4.8	5.2	5.4	5.3
Autre	2.5	2.5	2.4	2.6	2.4	2.6	2.6	2.2	2.2	2.8	3.0	2.9	3.0
Recettes non fiscales	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2
Recettes des comptes spéciaux	0.9	0.7	0.7	0.9	0.9	0.8	0.6	0.6	0.6	0.8	0.8	0.9	0.9
Recettes des comptes spéciaux	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses totales et prêts nets	21.1	21.6	22.6	23.4	22.9	21.7	22.8	24.0	22.7	22.1	21.4	21.6	21.8
dont : dépenses financées sur ressources intérieures	15.0	14.8	15.2	16.7	15.8	14.3	15.4	16.6	15.8	16.0	15.6	16.3	16.6
Total des dépenses courantes	12.8	13.5	14.1	15.7	14.9	...	14.4	15.6
Dépenses budgétaires	9.9	9.6	10.8	10.5	10.3	10.2	10.6	10.9	10.4	10.6	10.7	11.1	11.3
Traitements et salaires	9.6	9.1	10.5	10.2	9.9	10.0	10.3	10.6	10.1	10.3	10.4	10.8	11.0
Matériels et fournitures	3.8	3.7	3.8	3.8	3.8	3.7	3.7	3.8	3.7	3.8	3.8	4.0	4.1
Subventions et transferts	1.9	1.4	1.8	1.8	1.7	1.6	1.8	1.9	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7
Intérêts exigibles	3.0	3.0	3.9	3.6	3.4	3.4	3.7	3.8	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8
Dont : dette extérieure	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3
Adjustements et dépenses fiscales	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Budgets annexes/comptes spéciaux ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'équipements et prêts nets	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipement	11.2	12.0	11.8	12.8	12.6	11.6	12.2	13.1	12.4	11.5	10.6	10.5	10.5
Sur ressources budgétaires	11.2	12.0	11.8	12.3	12.1	11.6	11.7	12.6	11.7	11.0	10.6	10.5	10.5
Sur ressources extérieures	5.0	5.2	4.4	5.7	5.0	4.1	4.3	5.2	4.8	4.9	4.9	5.2	5.3
sur dons extérieurs	2.9	3.9	3.3	4.6	4.1	...	3.2	4.2
sur prêts extérieurs	6.1	6.8	7.4	6.7	7.1	7.5	7.4	7.4	6.9	6.1	5.7	5.3	5.2
Prêts nets	4.3	4.2	5.5	4.6	4.7	4.7	4.6	4.6	4.3	3.7	3.5	3.3	3.3
Prêts nets	1.9	2.6	2.0	2.1	2.3	2.8	2.8	2.8	2.7	2.4	2.2	2.0	1.9
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.6	0.5	0.6	0.5	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-3.0	-3.6	-5.0	-5.8	-5.3	-3.3	-4.4	-6.6	-5.4	-4.2	-3.0	-3.0	-3.0
			...	-5.3	-4.8	...	-3.8	-6.1	-4.8	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	9.2	10.4	9.4	12.9	11.8	8.9	10.9	13.1	11.2	9.4	8.0	7.8	7.8
Financement extérieur	7.9	10.3	10.4	12.1	11.7	8.5	8.9	8.5	7.9	6.9	6.7	6.5	6.3
Dons	6.0	6.8	7.4	7.1	6.7	6.3	6.4	6.3	5.8	5.2	5.0	4.8	4.8
Dont : financement du budget	1.8	2.6	2.1	2.5	2.0	1.6	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Prêts	2.3	4.0	4.0	5.7	5.4	3.3	3.9	3.6	3.5	3.0	2.9	2.6	2.5
Dont : financement du budget	0.4	1.5	2.0	3.6	3.0	0.5	1.1	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6
Amortissement exigible	-0.5	-0.5	-1.0	-0.8	-0.5	-1.1	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-1.1	-1.0	-0.9
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	1.3	0.0	-1.0	0.9	0.2	0.4	2.0	4.5	3.3	2.5	1.3	1.3	1.4
Secteur bancaire	0.7	-2.0	-0.2	0.6	1.1	0.0	0.5	2.2	1.4	0.9	0.4	0.2	0.3
Dont : FMI	0.3	0.3	0.2	1.0	1.0	-0.2	-0.2	0.2	0.5	0.1	0.1	-0.3	-0.2
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts auprès de la BCEAO	0.9	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Titres d'Etat nets et autres	-0.3	-0.8	-0.4	-0.4	0.2	0.2	0.6	0.9	1.0	0.9	0.5	0.6	0.6
Secteur non bancaire	0.6	2.0	-0.8	0.2	-1.0	0.4	1.5	2.3	1.8	1.6	0.8	1.1	1.2
Écart de financement (+)	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

² Les comptes spéciaux incluent le financement du Fonds national des retraites.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2018–26

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande FCR	6ème revue	Est.	Demande FCR	6ème revue	Proj.					
(En milliards de francs CFA)	(Billions of CFA francs)												
Avoirs extérieurs nets	321	641	312	660	566	631	660	447	172	76	158	357	450
BCEAO	260	467	251	485	402	457	486	284	9	-88	-5	194	287
Banques commerciales	61	174	61	174	163	174	174	163	163	163	163	163	163
Avoirs intérieurs nets	806	655	905	669	951	825	827	1,246	1,773	2,174	2,375	2,543	2,851
Crédit intérieur	1,128	991	1,216	1,038	1,241	1,177	1,179	1,393	1,643	1,911	2,164	2,439	2,759
Créances nettes sur l'Etat	277	29	300	79	196	16	120	285	419	514	566	593	630
BCEAO	75	-11	106	67	67	-14	52	82	120	120	114	58	4
Créances	140	154	172	233	230	153	219	245	289	299	307	271	242
<i>dont</i> avances statutaires	12	5	5	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-65	-165	-66	-166	-163	-166	-166	-163	-168	-178	-193	-213	-238
Banques commerciales	202	40	193	13	129	29	68	203	299	394	452	535	627
Créances	344	168	335	140	278	157	196	352	448	543	601	684	776
Dépôts	-142	-127	-142	-127	-149	-127	-127	-149	-149	-149	-149	-149	-149
Crédit aux autres secteurs	851	962	916	958	1,045	1,161	1,059	1,108	1,224	1,397	1,598	1,846	2,128
<i>Dont</i> crédit au secteur privé	727	847	787	840	926	1,034	932	982	1,088	1,251	1,441	1,676	1,946
Autres postes nets	-323	-336	-310	-369	-289	-352	-352	-148	130	263	211	104	93
Monnaie et quasi-monnaie	1,127	1,296	1,218	1,328	1,517	1,456	1,487	1,693	1,946	2,250	2,534	2,900	3,302
Circulation fiduciaire hors banques	480	527	519	540	579	592	605	646	743	859	967	1,107	1,260
Dépôts CCP/CNE	647	769	699	788	938	864	882	1,047	1,203	1,391	1,566	1,793	2,041
(Variations annuelles en pourcentage de la masse)	(Annual percentage change, unless otherwise indicated)												
Avoirs extérieurs nets	-27.0	99.6	-3.1	2.8	-11.8	0.8	0.1	-20.9	-61.5	-56.1	109.4	125.7	26.0
BCEAO	-26.9	79.3	-3.8	3.9	-13.8	1.1	0.1	-29.4	-96.9	-1095.2	-94.3	-3983.3	47.9
Banques commerciales	-27.6	186.2	0.0	0.0	-6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	13.4	-18.7	0.8	2.1	45.2	24.8	23.6	30.9	42.4	22.6	9.3	7.1	12.1
Crédit intérieur	11.4	-12.2	3.9	4.7	25.2	14.3	13.6	12.3	17.9	16.3	13.3	12.7	13.1
Créances nettes sur l'Etat	127.8	-89.5	-46.7	173.6	575.8	1.1	51.6	45.3	47.1	22.6	10.1	4.7	6.3
BCEAO	1499.9	-115	-124.8	-690.3	-691.9	-583.7	-21.7	22.5	47.0	-0.1	-5.2	-49.1	-93.6
<i>dont</i> avances statutaires	-41.6	-55.7	-50.0	-50.0	-50.0	-100.0	-100.0	-100.0
Banques commerciales	72.6	-80.0	-68.5	-68.4	220.6	130.1	435.5	57.1	47.2	31.7	14.8	18.3	17.2
Créances	31.6	-51.2	-16.5	-16.5	66.0	11.8	39.6	26.5	27.2	21.2	10.7	13.8	13.5
Dépôts	-1.6	-10.2	0.0	0.0	17.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit aux autres secteurs	-4.5	13.0	5.4	-0.3	8.6	14.5	10.5	6.1	10.4	14.1	14.4	15.5	15.3
<i>dont</i> crédit au secteur privé	-1.9	16.5	5.8	-0.9	9.2	15.3	10.9	6.0	10.9	15.0	15.2	16.3	16.1
Autres postes nets	6.8	4.0	10.0	10.0	-13.8	-4.5	-4.5	-49.0	-188.2	102.2	-19.8	-50.7	-11.1
Monnaie au sens large	-2.1	15.0	-0.7	2.4	17.0	13.1	11.9	11.6	14.9	15.6	12.6	14.5	13.8
<i>Pour mémoire</i>													
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	6.3	5.8	6.1	5.9	5.2	5.9	5.8	5.1	5.1	4.8	4.7	4.7	4.5
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	11.9	12.7	13.0	12.2	13.2	13.5	12.4	12.9	12.9	13.2	13.3	13.4	14.0
PIB aux prix courants (variation annuelle en %)	10.2	11.2	11.5	10.7	11.7	12.0	10.9	11.5	11.5	11.7	11.9	12.1	12.7
	9.8	6.0	3.4	4.1	4.6	10.3	8.7	8.2	8.2	8.7	12.6	13.6	10.7

Sources : BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2018–26
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande FCR	6ème revue	Est.	Demande FCR	6ème revue	Proj.					
Solde des transactions courantes	-903	-951	-1,180	-1,020	-1,066	-1,431	-1,404	-1,311	-1,519	-1,207	-1,044	-1,036	-1,238
Balance commerciale de biens et services	-1,173	-1,319	-1,504	-1,319	-1,398	-1,736	-1,679	-1,648	-1,881	-1,629	-1,511	-1,517	-1,709
Balance commerciale de biens	-599	-707	-850	-729	-780	-970	-1,012	-955	-1,128	-788	-542	-401	-476
Exportations, f.à.b.	668	662	717	616	641	866	685	664	752	1,154	1,623	2,011	2,044
Uranium	117	128	125	131	155	123	91	91	93	95	78	263	261
Pétrole	129	128	104	98	89	99	110	106	106	455	860	1,002	966
Autres produits	422	406	488	386	397	644	484	467	553	604	684	745	816
Importations, f.à.b.	1,268	1,368	1,567	1,345	1,421	1,836	1,697	1,620	1,880	1,942	2,165	2,412	2,519
Produits alimentaires	315	337	325	360	391	365	366	443	456	458	490	523	544
Produits pétroliers	59	65	46	60	65	54	75	92	113	115	119	119	120
Biens d'équipement	362	434	506	381	400	583	538	460	548	558	607	716	785
Autres	532	533	690	544	566	834	718	626	763	811	948	1,053	1,071
Services et revenus (net)	-573	-613	-654	-590	-618	-766	-668	-692	-753	-841	-969	-1,116	-1,233
Services (net)	-466	-501	-537	-484	-502	-636	-552	-567	-602	-639	-716	-809	-873
Revenus (net)	-107	-112	-118	-106	-116	-130	-116	-126	-152	-202	-253	-307	-360
<i>Dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-21	-22	-33	-28	-28	-43	-47	-47	-37	-41	-43	-46	-48
Transferts courants sans contrepartie (net)	270	368	324	299	332	304	275	337	362	422	467	481	471
Privés	128	159	144	91	166	151	108	176	206	249	273	269	243
Publics	142	210	180	208	166	153	167	161	156	173	194	212	228
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	126	193	164	198	155	137	151	145	140	157	179	198	214
Compte de capital et d'opérations financières	793	1,271	930	1,001	961	1,376	1,389	1,177	1,239	1,110	1,127	1,235	1,331
Compte de capital	347	370	518	385	410	521	510	502	479	483	456	485	518
Capital privé	41	49	44	33	33	53	52	41	35	38	43	47	51
Dons-projets	303	321	474	351	377	468	458	461	444	446	413	438	467
Actifs non financiers, non produits	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte des opérations financières	446	902	412	616	551	855	879	675	760	627	671	750	812
Investissements directs	237	404	393	284	207	655	642	394	473	338	391	464	517
Investissements de portefeuille	79	56	-76	-25	-50	19	0	90	76	104	68	66	71
Autres investissements	130	442	95	356	394	182	237	191	212	185	212	220	224
<i>Dont</i> : secteur public (net)	134	269	234	385	386	190	204	178	197	177	204	218	220
Décaissements	166	306	310	448	425	287	335	309	323	316	340	343	354
prêts budgétaires	31	111	156	283	240	46	95	69	75	64	73	80	81
prêts-projets	135	195	154	165	185	241	240	240	247	252	267	263	273
Amortissement	32	37	76	63	39	97	131	131	126	139	136	126	134
Autres (net)	-5	173	-139	-29	8	-8	33	13	15	8	8	2	4
Erreurs et omissions	-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-119	320	-249	-20	-105	-55	-15	-134	-280	-97	83	199	93
Financement	119	-320	15	20	105	-5	15	134	280	97	-83	-199	-93
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	96	-207	15	-18	65	-5	0	118	275	97	-83	-199	-93
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	18	21	15	79	79	-16	-15	15	44	10	9	-36	-29
...	99
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	23	-113	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnements obtenus	0	0	0	38	29	0	15	16	4	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	235	0	0	60	0	0	0	0	0	0	0
...	69	69	69
...	6	5	5	16	15	16	4
<i>Pour mémoire:</i>													
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-1,045	-1,161	-1,360	-1,228	-1,232	-1,584	-1,571	-1,472	-1,675	-1,380	-1,238	-1,248	-1,466
806	814	880	732	1,314	1,087	863	1,243	1,374	1,810	2,318	2,735	2,783	
14,9	17,5	19,4
Réserves internationales, BCEAO (milliards de FCFA)	8,561	10,357	10,677
en pourcentage du mois d'importations de l'année suivante)	4,7	5,9	5,5
31,1	34,1	31,9
PIB à prix courants	7,134	7,565	7,830	7,873	7,909	8,633	8,559	8,559	9,301	10,471	11,895	13,166	14,229

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2018–26
(En pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020			2021			2022	2023	2024	2025	2026
			Demande FCR	6ème revue	Est.	Demande FCR	6ème revue	Proj.					
Solde des transactions courantes	-12.7	-12.6	-15.1	-13.0	-13.5	-16.6	-16.4	-15.3	-16.3	-11.5	-8.8	-7.9	-8.7
Balance commerciale de biens et services	-16.4	-17.4	-19.2	-16.8	-17.7	-20.1	-19.6	-19.3	-20.2	-15.6	-12.7	-11.5	-12.0
Balance commerciale de biens	-8.4	-9.3	-10.8	-9.3	-9.9	-11.2	-11.8	-11.2	-12.1	-7.5	-4.6	-3.0	-3.3
Exportations, f.à.b.	9.4	8.7	9.2	7.8	8.1	10.0	8.0	7.8	8.1	11.0	13.6	15.3	14.4
Uranium	1.6	1.7	1.6	1.7	2.0	1.4	1.1	1.1	1.1	0.9	0.7	2.0	1.8
Pétrole	1.8	1.7	1.3	1.2	1.1	1.1	1.3	1.2	1.1	4.3	7.2	7.6	6.8
Autres produits	5.9	5.4	6.2	4.9	5.0	7.5	5.7	5.5	5.9	5.8	5.8	5.7	5.7
Importations, f.à.b.	17.8	18.1	20.0	17.1	18.0	21.3	19.8	18.9	20.2	18.5	18.2	18.3	17.7
Produits alimentaires	4.4	4.5	4.2	4.6	4.9	4.2	4.3	5.2	4.9	4.4	4.1	4.0	3.8
Produits pétroliers	0.8	0.9	0.6	0.8	0.8	0.6	0.9	1.1	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8
Biens d'équipement	5.1	5.7	6.5	4.8	5.1	6.7	6.3	5.4	5.9	5.3	5.1	5.4	5.5
Autres	7.5	7.1	8.8	6.9	7.2	9.7	8.4	7.3	8.2	7.7	8.0	8.0	7.5
Services et revenus (net)	-8.0	-8.1	-8.4	-7.5	-7.8	-8.9	-7.8	-8.1	-8.1	-8.0	-8.2	-8.5	-8.7
Services (net)	-6.5	-6.6	-6.9	-6.2	-6.4	-7.4	-6.4	-6.6	-6.5	-6.1	-6.0	-6.1	-6.1
Revenus (net)	-1.5	-1.5	-1.5	-1.3	-1.5	-1.5	-1.4	-1.5	-1.6	-1.9	-2.1	-2.3	-2.5
<i>Dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Transferts courants sans contrepartie (net)	3.8	4.9	4.1	3.8	4.2	3.5	3.2	3.9	3.9	4.0	3.9	3.7	3.3
Privés	1.8	2.1	1.8	1.2	2.1	1.8	1.3	2.1	2.2	2.4	2.3	2.0	1.7
Publics	2.0	2.8	2.3	2.6	2.1	1.8	2.0	1.9	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	1.8	2.6	2.1	2.5	2.0	1.6	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Compte de capital et d'opérations financières	11.1	16.8	11.9	12.7	12.2	15.9	16.2	13.8	13.3	10.6	9.5	9.4	9.4
Compte de capital	4.9	4.9	6.6	4.9	5.2	6.0	6.0	5.9	5.1	4.6	3.8	3.7	3.6
Capital privé	0.6	0.6	0.6	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dons-projets	4.3	4.2	6.1	4.5	4.8	5.4	5.3	5.4	4.8	4.3	3.5	3.3	3.3
Actifs non financiers, non produits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte des opérations financières	6.3	11.9	5.3	7.8	7.0	9.9	10.3	7.9	8.2	6.0	5.6	5.7	5.7
Investissements directs	3.3	5.3	5.0	3.6	2.6	7.6	7.5	4.6	5.1	3.2	3.3	3.5	3.6
Investissements de portefeuille	1.1	0.7	-1.0	-0.3	-0.6	0.2	0.0	1.1	0.8	1.0	0.6	0.5	0.5
Autres investissements	1.8	5.8	1.2	4.5	5.0	2.1	2.8	2.2	2.3	1.8	1.8	1.7	1.6
<i>Dont</i> : secteur public (net)	1.9	3.6	3.0	4.9	4.9	2.2	2.4	2.1	2.1	1.7	1.7	1.7	1.5
Décaissements	2.3	4.0	4.0	5.7	5.4	3.3	3.9	3.6	3.5	3.0	2.9	2.6	2.5
prêts budgétaires	0.4	1.5	2.0	3.6	3.0	0.5	1.1	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6
prêts-projets	1.9	2.6	2.0	2.1	2.3	2.8	2.8	2.8	2.7	2.4	2.2	2.0	1.9
Amortissement	0.5	0.5	1.0	0.8	0.5	1.1	1.5	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9
Autres (net)	-0.1	2.3	-1.8	-0.4	0.1	-0.1	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.7	4.2	-3.2	-0.2	-1.3	-0.6	-0.2	-1.6	-3.0	-0.9	0.7	1.5	0.7
Financement	1.7	-4.2	0.2	0.2	1.3	-0.1	0.2	1.6	3.0	0.9	-0.7	-1.5	-0.7
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	1.3	-2.7	0.2	-0.2	0.8	-0.1	0.0	1.4	3.0	0.9	-0.7	-1.5	-0.7
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	0.3	0.3	0.2	1.0	1.0	-0.2	-0.2	0.2	0.5	0.1	0.1	-0.3	-0.2
...	1.2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	0.3	-1.5	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnements obtenus	0.0	0.0	0.0	0.5	0.4	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
...	0.9	0.9	0.9
...	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-14.6	-15.3	-17.4	-15.6	-15.6	-18.4	-18.4	-17.2	-18.0	-13.2	-10.4	-9.5	-10.3
...	11.3	10.8	11.2	9.3	16.6	12.6	10.1	14.5	14.8	17.3	19.5	20.8	19.6
...	14.9	17.5	19.4
Réserves internationales, BCEAO (milliards de FCFA)	8,561	10,357	10,677
en pourcentage du mois d'importations de l'année suivante)	4.7	5.9	5.5
...	31.1	34.1	31.9

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, décembre 2014–décembre 2020
(En pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020
	déc.	déc.	déc.	déc.	jun. ¹	déc. ¹	jun. ¹	déc. ¹	jun. ¹
Normes de fonds propres									
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	16.2	13.5	13.9	16.8	13.3	12.3	12.7	14.8	14.9
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	14.4	7.7	13.5	16.4	13.2	12.3	12.7	14.2	14.3
Fonds propres de base durs – CET1/actifs pondérés en fonction des risques	13.2	12.3	12.7	14.2	14.3
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	13.0	12.6	12.1	14.0	11.9	8.7	8.2	8.2	8.5
Fonds propres/total des actifs	9.0	7.6	8.9	9.4	9.1	8.3	7.9	9.1	8.7
Composition et qualité des actifs									
Total des crédits/total des actifs	54.2	57.0	58.1	55.4	56.6	52.9	52.8	56.1	53.3
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	108.8	170.9	144.5	98.8	96.0	93.4	94.0	91.1	75.9
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	17.6	15.5	17.7	18.8	19.0	17.0	15.1	16.1	15.0
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	66.8	71.4	66.5	66.1	65.9	59.0	58.2	51.5	57.1
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	6.6	5.0	6.7	7.3	7.4	7.8	6.9	8.5	7.0
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	39.9	37.5	43.7	42.8	46.3	49.4	45.7	52.3	42.8
Résultats et rentabilité									
Coût moyen des fonds empruntés	2.0	1.3	2.2	2.2	...	2.4	...	1.0	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.7	6.1	8.8	8.4	...	8.9	...	7.7	...
Marge d'intérêt moyenne	7.7	4.8	6.6	6.3	...	6.6	...	6.7	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.8	2.5	1.8	1.6	0.9	1.7	...	1.5	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	20.5	26.0	19.5	15.4	8.0	15.0	...	12.8	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	49.8	51.8	56.5	59.3	53.1	59.9	...	63.0	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	22.2	23.6	25.9	25.5	24.5	25.9	...	27.1	...
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	29.2	31.4	30.0	29.2	29.9	27.0	28.6	30.3	27.8
Actifs liquides/total des dépôts	46.0	50.9	51.1	53.4	55.6	49.1	52.2	52.3	51.4
Total des crédits/total des dépôts	96.7	104.0	112.3	116.0	120.3	107.0	105.9	105.3	107.8
Total des dépôts/total des passifs	63.5	61.7	58.7	54.6	53.8	55.0	54.7	58.1	54.0
Total des dépôts à vue/total des passifs	41.1	37.9	36.6	35.3	33.1	35.3	35.2	36.1	32.2
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	22.4	23.8	22.0	19.3	20.7	19.7	19.5	22.0	21.8

Source : BCEAO.

Tableau 8. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–31

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
(En millions de DTS, sauf indication contraire)													
Obligations du FMI sur la base crédit existant													
Principal	7.8	16.1	14.6	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	39.0	33.4	29.1	12.6	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif													
Principal	7.8	16.1	14.6	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	50.9	59.0	62.7	52.1	39.5
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif													
Millions de DTS	7.8	16.1	14.6	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	50.9	59.0	62.7	52.1	39.5
Milliards de FCFA	6.3	12.9	11.5	17.1	19.7	20.3	29.5	33.2	39.4	45.7	48.5	40.3	30.6
En pourcentage des exportations de biens et services	0.8	1.0	0.9	1.2	1.1	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.1	0.8
En pourcentage du service de la dette ¹	4.6	6.5	4.3	4.4	4.5	4.9	7.0	7.7	8.7	10.4	10.3	7.9	5.9
En pourcentage du PIB	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1
En pourcentage des recettes fiscales	0.8	1.7	1.3	1.7	1.6	1.4	1.8	1.8	2.0	2.1	2.0	1.5	1.0
En pourcentage de la quote-part	5.9	12.2	11.1	16.6	19.2	19.8	28.9	32.6	38.6	44.9	47.6	39.6	30.0
Encours des crédits du FMI sur la des base tirages existants et prospectifs													
Millions de DTS	187.0	282.8	307.7	364.8	379.1	392.5	354.4	311.5	260.7	201.6	138.9	86.9	47.4
Milliards de FCFA	151.4	226.4	241.8	286.1	296.1	305.3	274.8	241.1	201.7	156.0	107.5	67.2	36.7
En pourcentage des exportations de biens et services	18.6	17.2	19.5	20.8	16.4	13.2	10.0	8.7	6.6	4.8	3.1	1.8	0.9
En pourcentage du service de la dette ¹	110.6	113.2	89.8	73.4	67.3	74.4	64.8	55.9	44.6	35.5	22.8	13.1	7.1
En pourcentage du PIB	2.0	2.9	2.8	3.1	2.8	2.6	2.1	1.7	1.3	0.9	0.6	0.3	0.2
En pourcentage des recettes fiscales	19.3	29.8	27.8	28.7	24.2	20.7	16.4	13.1	10.0	7.1	4.4	2.5	1.3
En pourcentage de la quote-part	142.1	214.9	233.8	277.2	288.1	298.3	269.3	236.7	198.1	153.2	105.6	66.0	36.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	26.1	95.7	24.9	57.1	14.3	13.4	-38.1	-42.9	-50.9	-59.0	-62.7	-52.1	-39.5
Décaissements	33.8	111.9	39.5	79.0	39.5	39.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	7.8	16.1	14.6	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	50.9	59.0	62.7	52.1	39.5
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	814	1,314	1,243	1,374	1,810	2,318	2,735	2,783	3,068	3,264	3,476	3,750	4,012
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	137	200	269	390	440	410	424	432	452	440	472	512	519
PIB nominal (milliards de FCFA)	7,565	7,909	8,559	9,301	10,471	11,895	13,166	14,229	15,363	16,617	17,957	19,418	21,003
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	784	760	869	995	1,223	1,473	1,677	1,839	2,009	2,211	2,425	2,669	2,926
Quote-part (millions de DTS)	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6

Source : estimations et projections des services du FMI

¹Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 9. Niger : calendrier proposé des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2021–24

Montant (en millions de DTS)	Montant (% de la quote-part)	Conditions nécessaires pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord FEC par le conseil d'administration du FMI	le 8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue du programme	le 29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue du programme	le 31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue du programme	le 28 avril 2023
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue du programme	le 31 octobre 2023
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue du programme	le 30 avril 2024
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue du programme	le 31 octobre 2024
197,4 DTS	150 %	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 10. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette, par créancier, 2020–22 ¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette				
	2021			2021	2022	2023	2021	2022
	(en millions de dollars)	(% dette totale)	(% PIB)	(en millions de dollars)			(pourcentage du PIB)	
Total	6,599	100.0	45.0	1,158	1,074	693	7.9	6.9
Extérieures	4,634	70.2	31.6	203	230	338	1.4	1.5
Créanciers multilatéraux 2/	3,697	56.0	25.2	123	156	187	0.8	1.0
FMI	424	6.4	2.9					
Banque mondiale	1,710	25.9	11.7					
BAfD	424	6.4	2.9					
Autres créanciers multilatéraux	1,139	17.3	7.8					
<i>dont : BOAD</i>	582	8.8	4.0					
Banque islamique de développement	263	4.0	1.8					
Créanciers bilatéraux	632	9.6	4.3	47	29	71	0.3	0.2
Club de Paris	167	2.5	1.1	10	1	15	0.1	0.0
<i>dont : France</i>	146	2.2	1.0				0.0	0.0
Belgique	21	0.3	0.1				0.0	0.0
Pays non membres du club de Paris	464	7.0	3.2	37	29	56	0.3	0.2
<i>dont : Chine</i>	211	3.2	1.4				0.0	0.0
Inde	71	1.1	0.5				0.0	0.0
Obligations	0	0.0	0.0	0	0	0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	305	4.6	2.1	32	44	80	0.2	0.3
<i>dont : Deutsche Bank</i>	217	3.3	1.5					
<i>dont : CNPC</i>	87	1.3	0.6					
Autres créanciers internationaux	0	0.0	0.0	0	0	0	0.0	0.0
<i>dont : deux principaux créanciers</i>	0	0.0	0.0					
Liste des autres grands créanciers	0	0.0	0.0					
Intérieure	1,965	29.8	13.4	955	844	354	6.5	5.4
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total 1/	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	427	6.5	2.9	258	253	251	1.8	1.6
Détenus par la banque centrale	0.0	0.0	0.0	637	499	68	4.3	3.2
Banques locales	0.0	0.0	0.0	19	36	0	0.1	0.2
Établissements non bancaires locaux	0.0	0.0	0.0	10	1	15	0.1	0.0
Non-résidents	0.0	0.0	0.0	33	20	0	0.2	0.1
Obligations	1,310	19.9	8.9	637	499	68	4.3	3.2
Détenus par la banque centrale	0.0	0.0	0.0	2	3	0	0.0	0.0
Banques locales	0.0	0.0	0.0	12	2	16	0.1	0.0
Établissements non bancaires locaux	0.0	0.0	0.0	1	1	1	0.0	0.0
Non-résidents	0.0	0.0	0.0	0	0	0	0.0	0.0
Crédits	34	0.5	0.2	19	36	0	0.1	0.2
Détenus par la banque centrale	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Banques locales	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Établissements non bancaires locaux	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Non-résidents	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Autres	194	2.9	1.3	41	55	36	0.3	0.4
Postes pour mémoire :								
Dette garantie 3/	0	0.0	0.0					
<i>dont : liée</i>	0	0.0	0.0					
<i>dont : non liée</i>	0	0.0	0.0					
Passifs conditionnels	87	1.3	0.6					
<i>dont : garanties publiques</i>	87	1.3	0.6					
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites 4/</i>	0	0.0	0.0					
PIB nominal	14,674	-	-					

1/Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI

3/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le

4/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances

Annexe I. Stratégie de développement des capacités du Niger

Résumé

Stratégie

La stratégie du Niger pour l'exercice 2022 est une prolongation de la précédente, avec un petit nombre de mises à jour. 1) Cette stratégie continue de privilégier l'accroissement des recettes, l'un des principaux objectifs du programme, en renforçant à la fois la politique fiscale et l'administration des recettes, notamment en simplifiant la politique fiscale pour la mettre en adéquation avec les capacités administratives. À cette fin, les autorités ont sollicité une mission dans le but d'évaluer l'efficacité globale de leur système fiscal et de déterminer les domaines qui méritent d'être rationalisés. Il pourrait également être nécessaire d'aider les autorités à assurer un juste équilibre entre prendre des mesures fiscales accommodantes pour soutenir la reprise après la COVID-19 et empêcher une nouvelle érosion de l'assiette des impôts, ce qui pourrait se faire en identifiant les mesures qui ont fait leur preuve d'efficacité dans des cas précédents. 2) La stratégie est davantage axée sur la réforme de la mise en œuvre de la chaîne de la dépense pour la rendre plus transparente et plus efficace tout en renforçant la préparation et l'exécution du budget dans le cadre de la mise en place du budget-programme, en prêtant davantage attention au contrôle de la qualité, avec notamment une évaluation de la gestion de l'investissement public et un examen des dépenses publiques. 3) Cette stratégie renforcera la capacité du Niger à gérer les recettes issues des ressources naturelles, compte tenu de la forte augmentation prévue de la production pétrolière. 4) La stratégie continue également de favoriser l'amélioration des statistiques macroéconomiques et financières, en particulier celles de la balance des paiements et le lien entre les statistiques des finances publiques et les statistiques monétaires

Priorités globales à l'avenir

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	Accroissement des recettes intérieures. Cet objectif serait facilité en simplifiant la politique fiscale en adéquation avec l'administration des recettes au moyen d'un examen du régime fiscal. Calibrage des mesures pour soutenir la reprise après la COVID-19.
Gestion des finances publiques et gestion de la dette	Améliorer la transparence et l'efficacité de la chaîne de la dépense ; renforcer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, notamment la qualité des dépenses.
Gestion des recettes issues des ressources naturelles	Renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles à la lumière de l'augmentation imminente de la production pétrolière. Envisager de mettre en place un mécanisme de base, facile à appliquer, pour lisser les recettes et gérer la volatilité supplémentaire.
Statistiques macroéconomiques et financières	Améliorer les statistiques de la comptabilité nationale, des finances publiques, de la dette du secteur public et de la balance des paiements.

Principaux risques et moyens de les atténuer

Les autorités se félicitent de l'assistance technique du FMI et sont fermement déterminées à absorber et à mettre en œuvre cette assistance. Toutefois, l'absorption se heurte à l'insuffisance des ressources humaines, accentuées par une concentration des prestations d'assistance technique, les difficultés de leur environnement à distance, la centralisation excessive de l'effort de réforme et une forte rotation des cadres supérieurs. Les autorités pourraient recourir davantage aux possibilités de formation offertes par l'Institut du FMI pour le développement des capacités et par le Centre régional d'assistance technique et de formation, Afritac Ouest.

Vues des autorités

Les autorités saluent l'assistance technique du FMI, qu'elles jugent bien ciblée. Elles se félicitent de l'assistance technique reçue du siège en matière de diagnostic et apprécient l'assistance technique opérationnelle dispensée de façon continue par Afritac Ouest. Elles ont fait part de leur crainte que le calendrier des missions d'assistance technique soit parfois surchargé et qu'un certain nombre de missions semblent répétitives.

Évaluations et priorités par département

Département des finances publiques

Efficacité de l'assistance technique et des formations antérieures¹¹

Axes de travail	Note	Évaluation
Administration des recettes	3	Les autorités ont déployé beaucoup d'efforts pour améliorer l'administration des recettes, mais les résultats au niveau des recettes n'ont pas été à la hauteur de ces efforts. Il faudrait faire davantage pour améliorer la mise en œuvre. Un soutien pourrait être nécessaire pour optimiser les incidences sur l'économie au moment de la reprise après la COVID-19 et sur le développement du secteur privé.
Gestion des finances publiques	2-3	Le vaste programme d'assistance technique en gestion des finances publiques porte un certain nombre de fruits, mais les autorités ont ressenti une certaine redondance. Ce programme devrait être davantage axé sur des sujets spécifiques, identifiés conjointement par les autorités et l'équipe pays, de façon à améliorer la qualité des dépenses.
Politique fiscale	2-3	L'assistance technique en matière de politique fiscale (réduction des dépenses fiscales) a été efficace. Les recommandations sont en cours de mise en œuvre, mais il faudrait faire davantage pour prendre en charge systématiquement les exonérations.

¹¹ Notes de 1 à 3 (si possible, à partir de la notation de gestion axée sur les résultats existante), 1 étant la moins bonne note (résultats non atteints), 2 une note intermédiaire (résultats partiellement atteints) et 3 étant la meilleure note (résultats largement ou totalement atteints) pour juger de l'efficacité de l'assistance technique au cours des dernières années dans chacun des domaines clés de l'assistance fournie et, le cas échéant et si possible, des activités de formation.

Priorités

Thèmes	Objectifs
Administration des recettes	L'accroissement des recettes demeure la principale priorité du programme. Il convient de veiller à la qualité du recouvrement des recettes et de ne pas nuire au dynamisme du secteur privé avec des mesures administratives excessives, en particulier au lendemain de la COVID-19. Un soutien pourrait être nécessaire pour calibrer la mise en œuvre des mesures administratives de façon à optimiser le recouvrement tout en minimisant une nouvelle érosion de l'assiette fiscale. Un soutien est également nécessaire pour renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles.
Politique fiscale	Le projet relatif à la politique fiscale s'est achevé en avril 2019. Il est conseillé de procéder à une mission de suivi sur la rationalisation et la prise en charge systématique des exonérations fiscales. Cette mission permettrait de recevoir une assistance technique pour simplifier la politique fiscale en adéquation avec les capacités administratives à partir de l'évaluation du système fiscal. Un soutien est également nécessaire pour renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles, notamment au moyen d'un éventuel mécanisme de lissage facile à mettre en œuvre.
Gestion des finances publiques	Améliorer l'efficacité et la transparence de la chaîne de la dépense. Renforcer la préparation et l'exécution du budget dans le cadre du budget-programme. Les missions devront être axées sur des thèmes techniques spécifiques pour améliorer la qualité des dépenses. Il pourrait être utile d'envisager des missions de suivi pour suivre les recommandations issues de l'évaluation de la gestion de l'investissement public.

Département des marchés monétaires et de capitaux**Efficacité de l'assistance technique et des formations antérieures**

Axes de travail	Note	Évaluation
Gestion de la dette	3	Les autorités ont accompli de solides progrès en ce qui concerne le dispositif et la stratégie institutionnels.

Priorités

Thèmes	Objectifs
Gestion de la dette	Une assistance technique supplémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités de gestion de la dette publique et élaborer un plan d'endettement public qui soit conforme à la stratégie d'investissement et à la planification budgétaire d'une façon plus générale.

Département des statistiques**Efficacité de l'assistance technique et des formations antérieures**

Axes de travail	Note	Évaluation
Renforcement des statistiques macroéconomiques et financières	2	Une assistance technique a été dispensée en matière de statistiques de la comptabilité nationale, des finances publiques et du secteur extérieur. Les statistiques restent faibles et un soutien supplémentaire s'impose.

Priorités

Thèmes	Objectifs
Renforcement des statistiques macroéconomiques et financières	Renforcer les statistiques des finances publics, de la dette du secteur public et de la comptabilité nationale demeure une priorité. Le projet relatif aux statistiques extérieures a pris fin en avril 2019 et un soutien supplémentaire est nécessaire, en particulier dans le domaine de la balance des paiements.
Statistiques monétaires et financières	Une assistance technique est nécessaire pour aider les autorités à rapprocher les données monétaires et budgétaires relatives au crédit net du secteur bancaire à l'État, ce qui faciliterait le suivi des finances publiques dans le cadre du programme.

Accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Figurent en pièces jointes, une lettre datée du 19 novembre 2021 (la « lettre ») du ministre des Finances du Niger, accompagnée de son mémorandum de politique économique et financière (le « MPEF ») et de son protocole d'accord technique (le « PAT »), sollicitant du Fonds monétaire international, en sa qualité d'administrateur fiduciaire du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (l'« administrateur »), un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (« FEC »), et énonçant :

- (a) les objectifs et mesures du programme que les autorités nigériennes entendent poursuivre au cours de la période de trois ans de l'accord ;
- (b) les objectifs, politiques et mesures que les autorités nigériennes entendent poursuivre au cours de la première année de l'accord ; et
- (c) les ententes entre le Niger et l'administrateur sur les examens qui seront faits des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du programme et des politiques et mesures que les autorités nigériennes poursuivront au cours des deuxième et troisième années de l'accord.

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs et mesures, l'administrateur octroie l'accord triennal demandé conformément aux dispositions suivantes et sous réserve des dispositions applicables à l'aide au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (le « Fonds fiduciaire RPC »).

1.
 - (a) Pendant une période de trois ans à compter de la date d'approbation du présent accord, le Niger aura le droit d'obtenir de la part de l'administrateur des décaissements d'un montant total équivalent à 197,4 millions de DTS, sous réserve de la disponibilité des ressources au sein du Fonds fiduciaire RPC.
 - (b) Les décaissements au titre du présent accord ne dépasseront pas l'équivalent de 118,44 millions de DTS au cours des 12 premiers mois de l'accord et l'équivalent de 157,92 millions de DTS au cours des 24 premiers mois de l'accord.
2. Au cours de la période de l'accord :
 - (a) le premier décaissement, d'un montant équivalent à 39,48 millions de DTS sera disponible dès approbation de l'accord, à la demande du Niger ;
 - (b) le deuxième décaissement, d'un montant équivalent à 39,48 millions de DTS sera disponible dès le 29 avril 2022 ou après cette date, à la demande du Niger et sous réserve des paragraphes 4 et 5 ci-après ;
 - (c) le troisième décaissement, d'un montant équivalent à 39,48 millions de DTS sera disponible dès le 31 octobre 2022 ou après cette date, à la demande du Niger et sous réserve des paragraphes 4 et 5 ci-après.

3. Le droit pour le Niger de demander des décaissements supplémentaires au cours des deuxième et troisième années du présent accord est soumis au calendrier et aux conditions qui seront déterminés dans le cadre des revues de l'accord au titre de la FEC en faveur du Niger.
4. Le Niger ne sollicitera pas :
 - A. les deuxième et troisième décaissements au titre du présent accord stipulés aux paragraphes 2(b) et 2(c) ci-dessus, respectivement :
 - (a) si la Directrice Générale de l'administrateur constate que s'agissant du deuxième décaissement, les données au 31 décembre 2021, et s'agissant du troisième décaissement, les données au 30 juin 2022, indiquent que :
 - (i) le plafond du financement intérieur net de l'État, hors financement net du FMI, tel que stipulé au tableau 1 du MPEF et précisé plus en détail dans le PAT, n'est pas respecté ; ou
 - (b) tant que l'administrateur n'aura pas déterminé que, s'agissant du deuxième décaissement, la première revue du programme, et s'agissant du troisième décaissement, la deuxième revue du programme, visée au paragraphe 47 du MPEF, a été achevée.
5. Le Niger ne sollicitera pas de décaissement au titre du présent accord si à tout moment au cours de la période du présent accord :
 - (a) le plafond relatif à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette publique, ou
 - (b) le plafond relatif à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile concernée,

tels que stipulés au tableau 1 du MPEF et précisés plus en détail dans le PAT, ne sont pas respectés ; ou

 - (c) si le Niger :
 - (i) impose ou intensifie des restrictions sur les paiements et les transferts relatifs aux transactions internationales courantes, ou
 - (ii) met en place ou modifie des pratiques de devises multiples, ou
 - (iii) conclut des accords de paiements bilatéraux qui sont incompatibles avec l'article VIII, ou
 - (iv) impose ou intensifie des restrictions à l'importation pour des raisons relatives à sa balance des paiements.

6. Lorsque le Niger est dans l'impossibilité de solliciter des décaissements au titre du présent accord en raison des paragraphes 4 et 5 ci-dessus, ces décaissements ne pourront être mis à disposition qu'après que l'administrateur et le Niger se soient consultés et mis d'accord sur les circonstances dans lesquelles le Niger pourra demander ces décaissements.
7. Conformément au paragraphe 4 de la lettre, le Niger communiquera à l'administrateur les informations qui lui seront demandées par ce dernier sur l'état d'avancement du Niger dans la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme appuyé par le présent accord.
8. Au cours de la période du présent accord, le Niger restera en étroite consultation avec l'administrateur. Conformément au paragraphe 4 de la lettre, le Niger consultera l'administrateur sur l'adoption des mesures éventuelles qui pourraient être appropriées à l'initiative du gouvernement ou chaque fois que la Directrice générale de l'administrateur demandera une telle consultation. En outre, après la période du présent accord et tant que le Niger aura envers l'administrateur des obligations financières impayées liées aux décaissements de prêts au titre du présent accord, le Niger consultera l'administrateur de temps à autre, à l'initiative du gouvernement ou chaque fois que la Directrice générale de l'administrateur demandera une consultation sur les politiques économiques et financières du Niger. Ces consultations pourront notamment se traduire par une correspondance et des visites effectuées par des délégués de l'administrateur au Niger ou par des représentants du Niger au siège de l'administrateur.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 19 juin 2021

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le Niger fait face à des défis sans précédents. Alors que l'impact direct de la pandémie a jusqu'à présent été relativement contenu, en partie grâce aux mesures rapides prises pour contrôler sa propagation, des risques demeurent jusqu'à ce que la vaccination généralisée contre la COVID-19 puisse être atteinte. De plus, les conséquences économiques en termes de croissance perdue ont été substantielles et s'ajoutent aux difficultés posées par le changement climatique, la démographie et la détérioration de la situation sécuritaire régionale. Néanmoins, le nouveau gouvernement est déterminé à relever ces défis de front et à prendre des mesures appropriées pour que la population puisse bénéficier d'une croissance robuste, durable et inclusive dans un climat de paix, de stabilité et de sécurité.

2. Notre programme à moyen terme s'appuie sur les succès du programme précédent. Le programme repose sur la plate-forme d'une stabilité macroéconomique continue, y compris une politique d'endettement prudente. Nous créerons un espace budgétaire en renforçant notre administration fiscale et en élargissant l'assiette fiscale. Cet espace sera utilisé pour garantir que nous puissions faire face à nos défis de développement économique – en particulier, grâce à des investissements dans l'éducation – tout en renforçant nos dépenses militaires pour assurer la paix et la stabilité sur notre territoire. L'amélioration de la gestion de nos ressources publiques – y compris les nouvelles recettes générées par le secteur pétrolier – maximisera l'efficacité de nos dépenses. Nous prendrons des mesures pour renforcer le secteur privé, véritable moteur de la croissance, notamment en améliorant l'accès au financement. Nous renforcerons également les filets de protection sociale, pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans notre processus de développement.

3. Le programme du gouvernement à moyen terme est détaillé dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint. Le gouvernement a l'assurance que les mesures et politiques qui y sont énoncées permettront d'atteindre les objectifs fixés. Il se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires et consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant d'apporter des modifications aux politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

4. Le gouvernement reste fermement déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra de financer les plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. Le gouvernement limitera donc les emprunts contractés ou garantis à des conditions non concessionnelles et renforcera la gestion de la dette et la transparence comme le prescrit la politique de limitation de la dette du FMI.

5. Le gouvernement sollicite le soutien du FMI pour son programme économique et financier de 40 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Il sollicite une assistance financière de 197,4 millions de DTS, équivalant à 150 % de la quote-part, et un premier décaissement de 39,48 millions de DTS (30 % de la quote-part) après approbation de l'accord par le Conseil d'administration.

6. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence, nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du TMU sur le site Web du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Ahmat Jidoud
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de politiques économique et financière.
II. Protocole d'accord technique.

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières du Niger

INTRODUCTION

1. La récente transition démocratique réussie témoigne de la stabilité politique du Niger. Le pays vient d'assister à une alternance pacifique, la première de son histoire démocratique, entre un Président démocratiquement élu et un autre élu dans les mêmes conditions. A l'issue des élections présidentielles libres, transparentes et inclusives, tenues les 27 décembre 2020 et 21 février 2021, Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM a été porté à la tête de la magistrature suprême, avec un programme politique qui s'inscrit dans la consolidation et la continuité des actions en cours. La déclaration de politique générale du Gouvernement, adoptée le 26 mai 2021 par l'Assemblée Nationale, traduit la concrétisation des engagements contenus dans le Programme de Renaissance Acte III et repose sur sept grands axes d'orientation : (i) la sécurité et la quiétude sociale, (ii) la bonne gouvernance et la consolidation des institutions républicaines, (iii) le développement du capital humain, (iv) la modernisation du monde rural, (v) le développement des infrastructures économiques, (vi) l'exploitation des potentialités économiques et (vii) la solidarité et l'inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

2. Bien qu'ambitieux, le programme de réformes du Gouvernement est bâti sur des bases solides. Les actions prévues, regroupées autour de trois priorités, visent la consolidation de la gouvernance économique et financière : (i) la mobilisation des ressources nécessaires pour financer les dépenses essentielles dans les domaines de la sécurité, des infrastructures sociales de base et du développement, (ii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense et (iii) la transformation de l'économie. Ainsi, le Gouvernement s'engage à poursuivre les réformes visant (i) la digitalisation du recouvrement des recettes fiscales, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations fiscales et douanières, le renforcement du contrôle tant à l'intérieur qu'aux frontières et l'optimisation du système fiscal en vue de l'améliorer et de le simplifier, (ii) la dématérialisation de la chaîne de la dépense, le renforcement de la planification, de la programmation, du contrôle et de l'exécution des dépenses et l'amélioration des procédures de passation des marchés publics, (iii) le développement du secteur privé local formel, en mettant en œuvre des mesures devant permettre de lever les contraintes et obstacles qui freinent le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) tout en les incitant à opérer dans le secteur formel.

3. Le Niger a entrepris des efforts importants pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 depuis 2020. Dès le déclenchement de la pandémie, le Gouvernement a pris des mesures vigoureuses d'endiguement à travers l'élaboration d'un plan global de réponse et de riposte basé sur un programme opérationnel de résilience économique et social, décliné en cinq (5) composantes : (i) la gestion sanitaire de la pandémie, (ii) l'appui à la résilience du système éducatif, (iii) le soutien aux personnes vulnérables, (iv) l'atténuation de l'impact économique et financier et (v) le renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral. A la

suite des décisions d'endiguement instaurées et qui ont négativement affectées les activités des ménages et des entreprises, le Gouvernement a pris des mesures fiscales, budgétaires et financières pour limiter les impacts économiques et sociaux de la pandémie. La mise en œuvre de ce plan a permis au Niger de mieux contenir la crise par rapport aux pays de la région et du monde.

4. Le nouvel accord triennal vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour préserver et consolider le cadre macroéconomique tout en créant un espace budgétaire pour financer les dépenses sociales, de sécurité et d'infrastructures. Les objectifs du programme sont de (i) consolider la stabilité macroéconomique, (ii) renforcer la mobilisation des ressources intérieures, (iii) améliorer l'efficacité de la dépense publique avec un accent sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté et (iv) promouvoir la bonne gouvernance afin de soutenir les fondations d'une croissance tirée par le secteur privé. Ces objectifs sont pleinement en phase avec les priorités de réforme du Gouvernement, traduisant ainsi une forte appropriation du programme.

5. Le Gouvernement s'est engagé à mettre pleinement en œuvre ce programme malgré les défis à relever. Le Gouvernement est déterminé à préserver le cadre macroéconomique, à travers notamment une politique budgétaire axée sur la recherche du difficile équilibre entre la prise en charge des priorités sociales et le soutien à la stabilité macroéconomique, dans un contexte de fragilité marqué par la dégradation de la situation sécuritaire notamment dans les régions de Diffa, Maradi et dans la zone des trois frontières, l'exposition accrue du pays aux chocs climatiques et la persistance de la crise liée à la COVID-19.

6. Le présent Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) décrit l'évolution économique récente et les politiques économiques et structurelles du Gouvernement pour le moyen terme. Il présente les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme précédent, décrit l'évolution économique récente et les perspectives macroéconomiques à court et moyen termes, ainsi que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles envisagées pour la période 2021-2024.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

7. Le Gouvernement a réalisé des progrès sur plusieurs fronts dans le cadre du programme précédent et, particulièrement, dans l'atteinte des objectifs du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2020. Le Niger a pu maintenir la stabilité macroéconomique, la croissance a été soutenue, l'inflation contenue et la cible indicative du programme relative aux dépenses de réduction de la pauvreté a été respectée pour toutes les revues. La stabilité macroéconomique, assortie d'une solide croissance de 5,4 % en moyenne sur la période 2017-2020 et d'une dynamique de réformes, a contribué à attirer des projets étrangers de grande envergure et à réduire la pauvreté. Sur le plan budgétaire, la réforme de la Gestion des Finances Publiques a enregistré des progrès à travers notamment (i) la mise en place d'un compte unique du Trésor, (ii) la mise en œuvre du budget programme, (iii) le développement et le déploiement des systèmes d'information au niveau des régions (SISIC pour la Direction Générale

des Impôts et SYDONIA pour la Direction Générale des Douanes) et la migration du système de gestion des marchés publics (SIGMAP) de la version 1 à la version 2, (iv) la consolidation et la rationalisation des exonérations, (v) la mise en place des plans de performance dans les administrations fiscale et douanière, (vi) la bancarisation des paiements de l'Etat et des impôts, (vii) l'établissement de la valorisation des transactions d'importation à des fins fiscales, (viii) la centralisation de la gestion de la dette dans une même unité avec une structure de front-middle-back office. Les arriérés de paiement intérieurs, y compris ceux envers les services publics, ont été apurés. La transparence budgétaire a également été améliorée, notamment avec la publication en ligne d'un « budget citoyen » simplifié et les rapports analytiques sur la dette publique. L'environnement des affaires s'est considérablement amélioré. Des acquis ont particulièrement été enregistrés dans le développement du capital humain, avec la réalisation d'importants investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que dans les infrastructures économiques grâce à l'organisation du Sommet de l'UA 2019 à Niamey.

Encadré 1 : Réformes phares mises en œuvre au titre du programme précédent

D'importantes réformes structurelles ont été mises en œuvre dans le cadre du programme précédent. Il s'agit notamment de :

- **Direction Générale des Impôts :** l'élaboration de plans de performance assis sur des objectifs de recettes et des indicateurs opérationnels pour les services de recouvrement des recettes, la bancarisation des paiements des impôts, la mise en place du Système Intégré de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC) et l'implémentation du eSISIC pour les télé-paiements et télé-déclarations, l'interconnexion des systèmes d'information de la DGI et de la DGD, l'extension de la compétence de la Direction des Entreprises à l'ensemble du pays en lui transférant des dossiers d'entreprises préalablement gérées au sein des bureaux des impôts régionaux en dehors de Niamey, l'opérationnalisation du Comité Arbitral des Recours Fiscaux (CARFI), ainsi que le début du déploiement des machines à facturation de la TVA.
- **Direction Générale des Douanes :** la finalisation de l'interconnexion de l'ensemble des bureaux à SYDONIA WORLD et l'interconnexion avec les douanes du Bénin, du Togo et du Burkina Faso, l'élaboration de plans de performance, la bancarisation du recouvrement des recettes douanières, la mise en œuvre de la valeur transactionnelle des importations, la signature du contrat de marquage des produits pétroliers.
- **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :** la préparation de plans de trésorerie adossés aux plans d'engagement, l'élaboration des rapports annuels et trimestriels de la dette publique validés par le Comité Technique, la mise en place du Compte Unique du Trésor, l'adhésion aux systèmes de paiement SICA et STAR de la BCEAO, la bancarisation du paiement des salaires et des pécules des contractuels, la centralisation des fonctions de gestion de la dette dans une unité ayant une structure de front-middle-back office, l'opérationnalisation du Comité Interministériel

Encadré 1 : Réformes phares mises en œuvre au titre du programme précédent (suite et fin)

- de Suivi de la Politique d'Endettement de l'Etat et de Négociation des Aides Budgétaires (CISPEE/NAB).
- **Direction Générale du Budget** : la libération trimestrielle des crédits au cours du premier mois du trimestre sur la base des propositions du Comité de Régulation Budgétaire, la mise en œuvre du budget programme pour l'ensemble des ministères/institutions, la réduction des délais d'ordonnancement des dépenses, l'informatisation des apurements des dépenses sur crédits délégués.
- **Autres réformes structurelles** : l'adoption d'une nouvelle loi sur le partenariat public privé (PPP) en adéquation avec le code des investissements et la loi organique relative aux lois des finances, le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) version 2 et l'adoption d'une stratégie nationale de finance inclusive et l'opérationnalisation du Secrétariat Exécutif chargé de sa mise en œuvre et la mise en place d'un Fonds d'accompagnement des PME/PMI (FONAP).

8. Le programme a toutefois enregistré des résultats mitigés dans certains domaines.

En dépit des efforts déployés sur plusieurs fronts, les progrès ont été limités sur le plan de la mobilisation des recettes internes, en raison notamment de la grande taille de l'économie informelle, du poids des exonérations, de la volatilité des cours des produits de base, de la persistance de la situation sécuritaire, de la fermeture de la frontière avec le Nigeria et de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La mise en œuvre de certaines réformes structurelles plus larges a également eu un succès limité, notamment (i) le développement d'un secteur privé fort pour améliorer le niveau de vie et créer des emplois et (ii) l'expansion du secteur financier et l'inclusion financière pour la promotion du secteur privé.

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

9. L'économie a connu un sensible ralentissement en 2020. Après les bonnes performances des secteurs agricole, minier et pétrolier qui se sont traduites par une croissance économique de 5,9% 2019, le rythme de l'activité économique a baissé en 2020, avec un taux de [3,6%], à cause notamment des mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la pandémie de la Covid-19. La perturbation de l'activité du secteur privé et des projets d'infrastructures financées sur ressources extérieures, la baisse des échanges et le repli du secteur de l'hôtellerie et des services ont contribué à ce ralentissement. Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est situé à 2,9% en 2020, après -2,5% en 2019, juste en deçà de la norme communautaire maximale de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'évolution sectorielle de l'économie se présente comme suit :

- **Au niveau du secteur primaire** : essentiellement informel, le secteur primaire augmenterait de 8,3% en 2020 pour se situer à 40,8% du PIB contre une hausse de 3,4% en 2019. Cette évolution est essentiellement imputable à la progression de 7,7% de la production des

principales céréales, en dépit des inondations qui n'ont pas permis à certaines cultures, notamment le riz des basfonds, d'atteindre leur maturité.

- **Au niveau du secteur secondaire :** représentant 19,8% du PIB, ce secteur enregistrerait une hausse de 1,9% en 2020 contre 8,7% en 2019. Cette évolution s'explique par la baisse de la production minière due à l'arrêt des activités de la COMINAK. Elle s'explique également par la baisse du rythme de production pétrolière, avec environ 17 000 barils/jour pour une capacité de 20 000 barils/jour et des activités de fabrication en lien avec la pandémie de la Covid-19.
- **Au niveau du secteur tertiaire :** avec 41,1% du PIB, le secteur tertiaire enregistrerait une croissance réelle de -0,7% en 2020 contre 7,0% en 2019. Ce repli est imputable à la baisse des activités dans les branches transport (-3,8% en 2020 contre 7,6% en 2019), hôtellerie (-3,2% en 2020 contre 10% en 2019) et impôts sur les produits (-6,8% en 2020 contre 4,2% en 2019).

10. En ligne avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire ressortirait à 1 516,2 milliards en 2020, soit 18,8% du PIB, contre 17% en 2019. Cette situation est consécutive à la consolidation des dépôts en banque (+20,9%) et de la circulation fiduciaire (9,8%). Les crédits à l'économie représenteraient 13,0% du PIB en croissance de 8,6%, en lien avec les concours nets consentis à des entreprises de commerce, des BTP ainsi qu'aux sociétés de téléphonie mobile.

11. Les échanges extérieurs en 2020 ont été marqués par le ralentissement de l'activité économique et le renforcement des restrictions aux échanges occasionnées par les mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19, s'ajoutant à la fermeture au commerce de la frontière avec le Nigeria effective depuis août 2019. Il en résulterait une baisse des IDE du fait des retards d'acheminement des équipements nécessaires aux travaux. En outre, les recettes de voyage fléchiraient en lien avec la baisse des activités des secteurs hôteliers et des transports induite par l'annulation de plusieurs conférences prévues à Niamey et la fermeture des frontières aux voyageurs. Par ailleurs, la situation serait aussi marquée par le reflux des envois de fonds et des réceptions des ONG. Toutefois, le repli des achats des biens d'équipement et intermédiaire ainsi que des frets de marchandises, en raison de la baisse du rythme d'exécution des grands travaux, devrait atténuer la dégradation du compte courant et de capital. Dans ces conditions, la balance des paiements du Niger ressortirait déficitaire de 81,5 milliards en 2020, après un excédent de 317,7 milliards enregistré en 2019.

12. Les finances publiques ont été mises à l'épreuve en 2020, essentiellement en raison des pertes des recettes liées à l'impact de la pandémie de la Covid-19 et des dépenses de sécurité. Le déficit budgétaire (dons compris) se dégraderait pour se situer à 5,2 % du PIB, contre 3,5 % du PIB en 2019. La mobilisation des appuis budgétaires à hauteur de 403,6 milliards (163,8 milliards de dons et 239,9 milliards de prêts) contribuerait à contenir la pression sur les dépenses. La fermeture de la frontière avec le Nigeria, les attaques terroristes et la pandémie de la Covid-19 ont handicapé la collecte des recettes et ont accru les dépenses.

LE CADRE MACROÉCONOMIQUE ET L'AGENDA À MOYEN TERME

13. Les perspectives pour 2021 et à moyen terme restent favorables, avec une accélération attendue de la croissance. Après la levée progressive des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 et la poursuite de la vaccination, l'économie a commencé à se redresser. La poursuite des grands projets entrepris par le Gouvernement et des investisseurs étrangers, devrait permettre d'assurer une bonne croissance pour 2021 avec un taux de 5,4%. En outre, les efforts dans le secteur agricole, notamment dans le cadre de l'Initiative 3N, devraient également accélérer la croissance, et la réouverture des frontières avec le Nigeria améliorerait l'activité commerciale. L'oléoduc destiné à l'exportation du pétrole brut aura un impact très significatif pour l'économie durant sa phase de construction à partir de 2021 et d'exploitation à partir du second semestre 2023. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel devrait s'élever en moyenne à 8,2 % sur le moyen terme. L'inflation continuera de diminuer en raison d'effets de base à court terme, et restera en deçà de la norme maximale communautaire de l'UEMOA de 3 %. Le rythme de l'exécution des grands projets accroîtrait les importations et devrait dégrader la position extérieure qui deviendrait davantage déficitaire, mais elle s'améliorerait progressivement à partir de 2023, lorsque les exportations de pétrole démarreront. Grâce aux mesures visant à améliorer l'accès au crédit, le crédit au secteur privé augmenterait plus fortement que la croissance du PIB nominal et participerait à l'expansion du secteur financier.

14. Bien que légèrement retardé, le démarrage des exportations de pétrole en 2023 devrait générer des ressources considérables pour l'Etat et aider à répondre aux besoins pressants de développement et défis du pays. L'oléoduc de 2000 Km qui relie le bassin pétrolier d'Agadem au port de Sèmè, sur la côte du Bénin, permettra d'augmenter considérablement la production et les exportations de pétrole du Niger, de 20.000 barils/jour à 97.000 barils/jour une fois la construction terminée. La pandémie de la Covid-19 a ralenti les travaux de la China National Petroleum Corporation (CNPC), l'entreprise chinoise qui construit l'oléoduc, qui se poursuivront jusqu'à mi-2023. Pour améliorer substantiellement la contribution du secteur pétrolier au budget et mieux contrôler le processus de production et de transport, le Gouvernement participera à hauteur 15% au capital de la société d'exploitation de l'oléoduc (WAPCO). Le Gouvernement s'engage à élaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières avec l'assistance technique du FMI [*repère structurel à fin septembre 2022*] afin d'assurer une meilleure utilisation de ces recettes qui devraient augmenter d'au moins 2 % du PIB.

15. Le Gouvernement entend mettre en place un cadre institutionnel et opérationnel robuste, conforme aux bonnes pratiques internationales et adapté aux capacités du pays pour assurer une gestion efficace et transparente des revenus pétroliers. La mise en exploitation du pipeline destiné à l'exportation du pétrole brut renforcera de façon significative l'apport du secteur pétrolier dans l'économie du Niger. Ainsi, il représentera, à partir de 2023, près de 25% du PIB, 45% des recettes fiscales, 68% des exportations et 8 à 12% des emplois formels. Le Gouvernement entend légiférer sur le contenu local, l'objectif étant de faire passer la part captée par les entreprises nigériennes de moins de 4,5% actuellement à 20% d'ici cinq ans (hors dépenses incompressibles tels que le transport, l'alimentation, la sécurité, etc.). L'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur pétrolier sera également poursuivie,

afin de trouver un équilibre entre l'attractivité et les revenus tirés du secteur. En ce qui concerne le cadre institutionnel gouvernant le secteur pétrolier, l'objectif est que toutes les recettes liées au pétrole demeurent à tout moment sous le contrôle exclusif du Trésor. Plus généralement, le Ministère des Finances assurera le rôle principal dans l'administration des flux financiers issus du secteur pétrolier. Dans ce contexte, le Gouvernement recourra à l'assistance technique du FMI et des partenaires au développement compétents en la matière. Une partie des recettes supplémentaires sera consacrée au développement du Niger, tout en tenant compte d'éventuels goulots d'étranglement au niveau de l'offre, de la capacité administrative limitée pour augmenter rapidement les dépenses sans en compromettre la qualité, et de la volatilité des recettes pétrolières. Des plans bien conçus en matière de finances publiques et de dépenses à moyen terme, et des règles budgétaires avisées pourront contribuer à relever ces contraintes.

16. Après une année 2020 difficile, la situation des finances publiques pour 2021 s'avère encore précaire. Bien que le budget pour 2021 vise à réduire le déficit tout en continuant à apporter le soutien à l'économie, la faiblesse du recouvrement des recettes a été encore exacerbée par l'augmentation des besoins en dépenses sociale et sécuritaire. Le collectif budgétaire adopté par l'Assemblée nationale prévoit une augmentation des dépenses courantes et en capital. Ces mesures devraient entraîner une dégradation du déficit budgétaire dont compris à 6,6% du PIB. Le Gouvernement fera recours à une combinaison d'appuis budgétaires et d'émissions de titres à long terme sur le marché régional pour financer les besoins de financement supplémentaires [130].

17. Le secteur financier a peu souffert de la pandémie mais l'approfondissement et l'inclusion financière demeurent des défis. Le taux global d'utilisation des services financiers est l'un des plus faibles de l'UEMOA en raison notamment (i) d'une très faible contribution du secteur bancaire, (ii) un faible apport des services de la microfinance, (iii) une timide contribution des services financiers via la téléphonie mobile et (iv) l'insuffisance et la mauvaise qualité des données sur la base desquelles les indicateurs d'inclusion financière sont calculés. Pour remédier à ces faiblesses, le potentiel de nouveaux dispositifs de financement sera pleinement exploité, notamment le crédit-bail, le warrantage, le soutien au secteur agricole en rendant le FISAN entièrement opérationnel. Pour le soutien au secteur privé, il est prévu l'opérationnalisation du FONAP, le dispositif régional de financement de la BCEAO et aussi par des prêts cofinancés via la Maison de l'Entreprise. Le cadre régissant les activités de banque et de paiement mobile est en place, mais les nouvelles possibilités doivent encore être vulgarisées, l'interconnexion améliorée et les déficits d'infrastructures comblés. La nouvelle stratégie nationale de finance inclusive sera mise en œuvre à la suite de la table ronde des bailleurs de fonds organisée le 1^{er} juillet 2021. Celle-ci sera accompagnée par l'opérationnalisation du fonds de développement de l'inclusion financière (FDIF), créé par Décret N°2020-514/PRN/MF du 3 juillet 2020.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET REFORMES

18. La politique budgétaire en 2021 est orientée sur la gestion de la sortie de la crise sanitaire induite par la Covid-19 et la relance des activités économiques. Le budget a été bâti en prenant en compte les orientations du Programme de Renaissance et les priorités et

choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le PDES 2017-2021. Au regard des impacts socioéconomiques de la pandémie, la politique budgétaire est consacrée à la mise en œuvre des actions de relance de l'économie, en poursuivant une politique financière ancrée, d'une part sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT.

19. La nouvelle configuration du Gouvernement et l'impérieuse nécessité de prendre en charge des besoins supplémentaires, notamment en matière de sécurité, ont conduit à une rectification de la loi de finances 2021. A l'issue des élections, plusieurs départements ministériels ont été fusionnés ou réajustés pour prendre en compte les priorités des nouvelles autorités. Les modifications sur les charges du budget ont essentiellement été consacrées aux investissements dans la sécurité, à la prise en charge de la participation du Niger au projet de construction du pipeline destiné à l'exportation du pétrole brut, aux projets routiers et à la reconstitution du stock de réserve de sécurité alimentaire.

20. Les nouvelles mesures de politique fiscale de la loi de finances rectificative 2021 ont permis de corriger des insuffisances relevées dans certaines dispositions en vigueur ou de les renforcer, de les adapter aux réalités nationales ou aux exigences communautaires. Ces mesures portent sur (i) la facture certifiée à travers le renforcement du dispositif actuellement en vigueur pour une application plus efficace, (ii) les régimes d'imposition, en précisant la nature des entreprises individuelles qui sont des entreprises exploitées par des personnes physiques, (iii) la réduction du champ de la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE) afin de mettre le Code Général des Impôts en conformité avec la décision des Chefs d'Etat du G5 Sahel relative à la suppression des frais d'itinérance au sein du Groupe et avec le Règlement C/REG.21/12/17 du 16 décembre 2017 portant sur l'itinérance sur les réseaux de communication mobile ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO et (iv) la réduction de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) de 12% à 7,5% pour prendre en compte les coûts liés au marquage moléculaire des hydrocarbures et la hausse du prix de cession du litre d'essence et de gasoil à la suite de la révision de la convention de commercialisation entre la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ), la Société Nigérienne de Pétrole (SONIDEP) et l'Etat du Niger.

21. Le Gouvernement s'engage à contenir les dépenses publiques dans la limite de la cible de déficit budgétaire 6,6% du PIB en 2021. La loi de finances 2021 comprend un ensemble de mesures administratives et de politique visant à accroître les recettes [Encadré 2]. L'effort de mobilisation des recettes sera accentué au cours des mois à venir pour compenser les moins-values enregistrées. Le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire tiendra compte du rythme de mobilisation des recettes pour libérer des crédits afin de respecter la cible de déficit. Nous avons identifié une liste de projets moins prioritaires totalisant CFA 50 milliards dont les crédits ont déjà fait l'objet d'une mesure de gel afin de garantir l'atteinte de cet objectif. Cette liste a été partagée avec les services du FMI.

Encadré 2: Mesures à effets immédiats pour accroître les recettes durant le reste de l'année 2021

- **Le recouvrement des arriérés fiscaux de la DGI** avec pour objectif pour le quatrième trimestre de 2021 de s'attaquer aux arriérés d'impôts recouvrables de 69,7 milliards de FCFA. Ceci dégagerait au moins 8,1 milliards de FCFA de recettes pour cette année-même, et des stratégies de recouvrement seront mises en place pour le montant restant.
- **Le déploiement des machines à facturation de la TVA** : la DGI a évalué la mise en œuvre de la première phase qui a concerné 500 contribuables et s'attellera à poursuivre l'utilisation de ces machines auprès de tous les contribuables assujettis.
- **La régularisation des T1 des véhicules non parvenus** : la DGD a pris des mesures pour acheminer les véhicules importés sur les sites de SONILOGA où ils doivent faire l'objet de dédouanement.
- **La régularisation des Déclarations Simplifiées** : dans le cadre de la procédure de prise en charge des marchandises, des facilités sont accordées par la DGD à certaines catégories de marchandises spécifiques à travers l'Enlèvement Direct.
- **L'exclusion des produits pourvoyeurs des recettes des marchandises en vrac** en provenance de l'Asie et du Nigeria : dans l'optique de limiter l'évasion douanière (perte des recettes), la DGD a identifié une liste de 11 produits pourvoyeurs de recettes à exclure des marchandises en vrac. Outre ces mesures, l'administration douanière entend renforcer les contrôles à tous les niveaux, ce qui permet d'actionner les services de contrôles à travers notamment les contrôles a posteriori.
- **La mise en œuvre des contrats de performance signés entre le Directeur Général des Douanes et les vérificateurs des bureaux de plein exercice** de la place de Niamey, en vue de rehausser le niveau de recettes. Ces contrats de performance sont étendus aux autres bureaux de plein exercice de l'intérieur du pays.

22. A partir de 2022, le renforcement de la reprise devrait entraîner une amélioration notable de la situation budgétaire. L'objectif de la politique budgétaire sera d'aligner le déficit budgétaire à la règle de 3% du PIB maximum convenu dans le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA d'ici 2024. Le projet de loi de finances pour l'année 2022 vise le début de la consolidation budgétaire avec un déficit prévu de 5,4% du PIB contre 6,6% en 2021. L'assainissement des finances publiques repose surtout sur la mobilisation des recettes, tandis que la maîtrise et l'efficacité des dépenses se consolideront. L'augmentation des recettes liée au bond de la production pétrolière à partir de 2023 permettra de réduire davantage le déficit, mais elle devrait être surtout utilisée pour répondre aux besoins urgents en matière de développement du Niger. Cela permettra d'assainir durablement les finances publiques.

23. Des mesures fiscales et administratives spécifiques sont prévues pour accroître les recettes en 2022 à hauteur de 0,8% du PIB. Le Gouvernement entend renforcer les mécanismes existants de prévision et de suivi des recettes afin d'assurer l'atteinte des objectifs de collecte visés par la mise en œuvre de ces nouvelles mesures. Ces mesures sont :

- **la généralisation de l'utilisation des machines à facturation de la TVA,** conformément aux dispositions sur l'application de la facture électronique certifiée instituée par la loi des finances 2020. Le contrôle de la facturation permettra d'atténuer les dissimulations de chiffres d'affaires et améliorera les recettes en TVA et en Impôt sur les Bénéfices (ISB).
- **la mise en œuvre effective du marquage des produits pétroliers** afin de lutter contre la fraude des hydrocarbures.
- **la révision des modalités d'exonération.** Désormais, les bénéficiaires des exonérations accordées dans le cadre des régimes dérogatoires devront s'acquitter de l'intégralité des droits et taxes dus et engager par la suite une procédure de demande de remboursement.
- **l'application stricte de l'imposition au droit commun des structures étatiques ;**
- **taxation des montants mis en réserves libres.** Les montants mis en réserve qui excèdent, par nature, un cinquième du capital social, sont passibles de l'IRVM. Sur la base des données contenues dans les déclarations fiscales des grandes entreprises, il ressort que des montants importants sont mis en réserves libres pour échapper à la taxation en IRVM ;
- **la définition d'une formalité fusionnée pour l'enregistrement et la publicité foncière.** Les formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière sont fusionnées pour tous les actes antérieurement soumis d'office à la formalité de l'enregistrement : tel est le cas des actes même assortis d'une condition suspensive portant transmission à titre onéreux des droits réels immobiliers notamment vente, échange, apport en société ;
- **la révision de la Taxe Spéciale à la Réexportation (TSR) sur le sucre et tissu.** Le taux de la TSR est fixé à 20% pour les sucres de la position tarifaire 17.01 et à 15% ad valorem pour les positions tarifaires des tissus ;
- **le déploiement du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC)** dans tous les services fiscaux du pays, ce qui permettra un meilleur suivi des défaillances d'obligations.
- **l'obligation de production d'une facture certifiée** dans le cadre de la commande et des marchés publics ;
- **l'accroissement du taux d'abattement de la valeur taxable des véhicules** en fonction de leur état de 10 à 15 points de pourcentage supplémentaires ;

- **l'exclusion, au cordon douanier, des marchandises produites, fabriquées ou disponibles localement** du bénéfice de la prise en charge des exonérations sur le budget national ;
- **la poursuite des réformes visant l'automatisation et la modernisation des procédures** fiscales et douanières.

24. Les bases ont été jetées pour qu'une refonte des réformes des administrations fiscale et douanière porte ses fruits. Une dynamique des administrations fiscale et douanière est lancée et est bâtie sur les axes suivants :

- **L'achèvement de l'intégration des plateformes digitales de la DGI et la DGD** avec comme objectif l'automatisation intégrale des processus ci-après, de telle sorte qu'ils s'exécutent sans intervention humaine : (i) la génération et la mise à jour du répertoire des contribuables respectant leurs obligations fiscales, (ii) sa publication sur les sites web de la DGI et DGD, (iii) sa transmission à SYDONIA, (iv) le contrôle par SYDONIA des importations et exportations par rapprochement des données dudit répertoire avec les documents d'importation/exportation, (v) le rejet automatique des incohérences par SYDONIA, avec signalement en temps réel à la DGI, (vi) le transfert immédiat du renseignement sur le compte du contribuable, y compris la TVA à déduire. A cet effet, le Gouvernement élaborera un plan détaillé de mise en œuvre de ces actions, conformément aux recommandations de l'assistance technique des services du FMI [*Repère structurel à fin mars 2022*].
- **Le déploiement du SISIC à l'ensemble des structures de la DGI**, avec l'opérationnalisation et l'utilisation de l'ensemble de ses fonctionnalités.
- **La mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)** qui consacrera la dématérialisation complète du processus de pré-dédouanement et de dédouanement ainsi que l'amélioration du suivi des opérations du commerce extérieur.
- **La digitalisation du système fiscal**, avec notamment l'utilisation de la nouvelle plateforme de télé-déclaration et de paiement par les contribuables. L'interconnexion des systèmes informatiques des douanes et de l'administration fiscale sera renforcée dans le but de permettre la transmission automatique des renseignements sur les importateurs-exportateurs et leur traitement automatisé par SISIC afin d'améliorer la performance du contrôle fiscal.

25. La constitution d'une assiette fiscale solide nécessitera une stratégie à plusieurs volets pour réduire le poids du secteur informel en améliorant la politique fiscale et l'environnement des affaires, ainsi que la poursuite des réformes de l'administration fiscale. La Direction Générale des Impôts renforcera sa communication, tant en interne qu'en externe. Le déficit actuellement constaté en la matière, sera corrigé afin de donner plus de visibilité et de transparence sur l'organisation ainsi que ses activités, sur la législation et la doctrine fiscale, les procédures et les réformes en cours ou envisagées. En matière

d'élargissement de l'assiette, les actions ci-après, accompagnées d'un plan détaillant le calendrier de leur mise en œuvre, sont envisagées :

- La création de nouveaux services par le redécoupage de certains Centres et Recettes des Impôts et l'implantation des services dans les communes disposant d'un potentiel fiscal.
- La création de nouvelles conservations foncières dans les chefs-lieux des régions non pourvus.
- Le parachèvement de la numérisation du Cadastre.
- Le déploiement du SISIC dans les départements et Communes disposant de Centre et Recette des Impôts.
- La finalisation du projet « Enclos Fiscal ».
- La poursuite des opérations portant sur l'immatriculation foraine.

26. La simplification du système fiscal devrait permettre d'améliorer le rendement de l'impôt. Le Gouvernement élaborera une feuille de route, avec l'assistance technique du FMI, pour la révision et la simplification du système fiscal actuel en vue de renforcer le civisme fiscal, d'éliminer les taxes improductives, d'encourager la formalisation et de mobiliser les recettes de manière progressive et favorables au développement [*Repère structurel à fin juin 2022*]. La révision du Code Général des Impôts devrait suivre, conformément aux recommandations de l'assistance technique.

27. La mise en œuvre du marquage moléculaire des produits pétroliers conçu lors du programme précédent a démarré. Le cahier des charges sera finalisé entre la SONIDEP et le prestataire pour le marquage des hydrocarbures destinés à la consommation intérieure directement à partir de la plateforme de la SORAZ à Zinder. Les opérations de contrôle qui couvriront l'ensemble des chefs-lieux des régions démarreront avant fin décembre 2021.

28. La rationalisation des exonérations est nécessaire pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales et de développement. Le Gouvernement partagera avec le FMI une situation des conventions existantes, indiquant pour chaque convention les montants des exonérations par type d'impôt et taxe depuis le début de 2019, les dates d'expirations et les informations disponibles sur les projections des exonérations pour 2022 [*Repère structurel à fin juin 2022*]. En outre, le Gouvernement fournira aux services du FMI, sur une base semestrielle, la situation des exonérations fiscales nouvellement accordées, ou renouvelées avec leurs détails et dates d'expiration [*Repère structurel continu*]. Par ailleurs une note d'orientation du Ministère des Finances contenant des propositions concrètes et chiffrées pour rationaliser les exonérations actuelles et durcir les procédures d'octroi de celles-ci, sera élaborée en consultation avec les services du FMI [*Repère structurel à fin décembre 2021*].

29. Une meilleure gestion des arriérés d'impôts aidera le Gouvernement à récupérer les revenus dus avec une plus grande prévisibilité. Le Gouvernement s'engage à produire un

rapport annuel décrivant : (i) les stocks et les flux d'arriérés fiscaux par exercice fiscal et par type, ainsi que par degré de recouvrabilité sur la base d'une analyse rigoureuse (ii) un calendrier avec des objectifs quantitatifs de réduction des arriérés fondés sur l'analyse de recouvrabilité et une hiérarchisation minutieuse (iii) un plan détaillé à convenir avec AFRITAC, contenant les actions spécifiques que la DGI prendra pour atteindre ces objectifs [*Repère structurel à fin juin 2022*].

30. Le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement extérieur prudent. Les réformes de la gestion des finances publiques seront consolidées en vue de maintenir le taux d'endettement à un niveau soutenable. Il s'agit, entre autres, (i) de continuer la modernisation du cadre institutionnel de gestion de la dette publique et (ii) de prioriser le financement concessionnel et la mise en œuvre de projets porteurs de croissance et de développement afin de maintenir le taux d'endettement en dessous des 70% convenus dans le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. Compte tenu de la rareté des ressources concessionnelles, le Gouvernement recourra à des financements semi ou non concessionnels dans le respect du plafond d'endettement extérieur convenu et en cohérence avec le nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES). Le Comité Interministériel de Suivi de la Politique d'Endettement de l'Etat et de Négociation des Aides Budgétaires (CISPEE/NAB) continuera à approuver les nouveaux engagements extérieurs préalablement à leur signature. Le Comité Technique du CISPEE/NAB poursuivra la validation des rapports annuels et trimestriels sur la dette publique. Le Gouvernement poursuivra également la publication des rapports annuels sur la dette publique sur le site internet du Ministère des Finances. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les efforts pour améliorer la gestion de la dette afin de renforcer davantage sa viabilité. A cet effet, l'élaboration des plans annuels d'emprunt basés sur la stratégie de la dette à moyen terme sera poursuivie. Dans le cadre de la contractualisation de nouveaux engagements, un accent sera mis sur l'évaluation des sources de financement et la composition des instruments pour optimiser les coûts, réduire les risques de liquidité et préserver la notation de risque de surendettement.

31. Pour améliorer la qualité des investissements publics, la budgétisation pluriannuelle détaillée sera publiée conjointement avec la loi de finances, ainsi que les résultats des études de faisabilité sous-tendant la sélection des projets concernés. Pour le budget 2022, le Gouvernement fera des études de faisabilité pour les 9 plus grands projets avant leur inscription dans le programme d'investissement de l'Etat (PIE) [*Repère structurel à fin décembre 2021*]. A partir de 2023, tous les projets d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA feront l'objet d'étude de faisabilité, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère du Plan, préalablement à leur prise en compte dans le PIE [*Repère structurel continu*]. Le Gouvernement mettra à disposition des fonds suffisants pour réaliser de telles études pour tous les grands projets. Pour les petits projets, les ministères sectoriels seront habilités à effectuer leur étude de faisabilité.

32. La transparence budgétaire sera renforcée avec notamment la publication du budget citoyen. Le Gouvernement s'engage à (i) poursuivre la publication du budget citoyen avec la documentation budgétaire pour la même année, (ii) publier chaque année le Programme des Investissements de l'Etat accompagné du budget, faisant apparaître les Crédits de Paiement pour chacune des trois années de l'horizon de planification des investissements et (iii) inclure

dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) et d'autres documents budgétaires pertinents une brève analyse des écarts de performance pour les principaux agrégats budgétaires (recettes et dépenses) et les variables macroéconomiques, conformément aux recommandations des missions précédentes d'assistance technique.

33. Le Gouvernement poursuivra les réformes de digitalisation des paiements. Afin d'améliorer la sécurité et la transparence dans les paiements de l'Etat et de promouvoir la finance numérique, un projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale autorisant l'adoption des paiements numériques par l'administration centrale.

34. Le renforcement du cadre de gestion des recettes issues des ressources naturelles s'avère prioritaire pour garantir que l'accroissement des exportations de pétrole entraîne une hausse commensurable de recettes fiscales. Le retour du Niger à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) constitue une phase importante dans l'amélioration de la transparence du secteur. Les audits 2010-2014 et l'audit de conformité pour la période 2015-2016 déjà réalisés par la Cour des Comptes permettront d'améliorer la gouvernance du secteur. Pour mieux maîtriser les exonérations dans le secteur extractif, un audit—prévu dans le cadre du programme annuel de travail de la Cour des Comptes— est également en cours de réalisation en 2021 dont le rapport sera publié dans le strict respect des prérogatives et de l'indépendance institutionnelle de la Cour auxquelles le Gouvernement est attaché [*Repère structurel à fin décembre 2022*]. Les informations relatives aux contrats et la feuille de route pour la publication des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives seront publiées sur le site internet de l'ITIE. Pour tirer un meilleur profit des ressources pétrolières, le Gouvernement s'engage à élaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières avec l'assistance technique des services du FMI [*Repère structurel à fin septembre 2022*]. Le Gouvernement sollicitera également, si nécessaire, l'appui des autres partenaires de développement compétents en la matière. Pour améliorer la gouvernance, le nouveau rôle de la SONIDEP sera renforcé comme Société d'Etat pleinement impliquée dans les opérations pétrolières. Elle sera garante des intérêts de l'Etat dans toutes les sociétés faisant des activités pétrolières et sera aussi amenée, elle-même ou en « joint-venture », à mener des activités de recherche, de développement, de production, de transport, de raffinage, de construction d'infrastructures pétrolières, tout en la proscrivant de jouer le rôle d'agent fiscal pour l'Etat.

35. Les progrès dans la mise en œuvre du CUT se poursuivent. Les modalités d'élargissement du CUT aux collectivités territoriales et aux projets et programmes publics sur financement extérieur seront analysées. Pour les collectivités territoriales, le principe d'intégration progressive, avec une première expérimentation avec la ville de Niamey, sera réalisée. Pour ce qui est des projets, une intégration au CUT sur la base des aménagements nécessaires aux prochaines conventions sera effectuée. La réalisation de la fonction bancaire de la DGTCP, définie comme l'axe majeur des réformes et qui repose sur l'apport des solutions monétiques efficaces pour servir de point d'entrée pour la collecte de ressources dans les administrations, régies et organismes publics ou pour les paiements à l'endroit des ayants droits (étudiants, fonctionnaires, retraités, etc.), sera poursuivie. Pour conduire ce processus, le Niger a adhéré à la plateforme monétique de GIM-UEMOA et est devenu membre principal depuis le 25

septembre 2020. Les tests d'homologation sur l'extranet prépayé de GIM-UEMOA sont entièrement achevés. Les actions restantes pour finaliser l'implémentation du projet sont :

- La réception des cartes et TPE de test ;
- L'acquisition des GAB/DAB
- Le lancement du processus de vulgarisation (agence de communication) ;
- La formation sur les schémas comptables ;
- Le test des paiements en ligne ;
- La disponibilité d'un compte de règlement en devise pour les transactions hors zone UEMOA ;
- La mise en production après validation des différents tests.

36. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense facilitera l'ajustement budgétaire et l'adhésion aux réformes budgétaires. Afin d'améliorer la transparence et l'efficacité dans la passation des marchés publics, les appels d'offres concurrentiels seront priorisés et rendus conformes à la norme de l'UEMOA de 95%. Les procédures de passation seront également renforcées à travers notamment (i) la saisie des plans de passation des marchés publics dans le SIGMAP et leur publication sur le portail des marchés publics (www.marchespublics.ne), (ii) la publication des avis d'appel d'offres y afférents et des résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics et (iii) la publication, sur le portail des marchés publics, des bénéficiaires effectifs des marchés publics passés de gré-à-gré ou par entente directe, à l'exception des marchés en lien avec la sécurité et la défense nationale [*Repère structurel continu*]. Un acte réglementaire exigeant la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des marchés publics passés de gré-à-gré ou par entente directe, à l'exception des marchés en lien avec la sécurité et la défense nationale, sera pris et publié sur le portail des marchés publics [*Repère structurel à fin mars 2022*]. En vue de moderniser les procédures et fluidifier les circuits d'exécution des dépenses, d'améliorer la sécurité des échanges et le service rendu et de réduire les délais de paiement, la dématérialisation complète de la chaîne de la dépense sera accélérée à travers notamment (i) la révision des textes législatifs et réglementaires pour prendre en compte les transactions numériques et électroniques, (ii) l'interconnexion des systèmes d'information de la chaîne (CEGIB, SISIC, SYDONIA, SIGMAP) et (iii) la dématérialisation des procédures du règlement des dépenses (de l'engagement au mandatement). Afin d'améliorer la planification à moyen terme et d'éviter la perturbation des programmes et projets d'investissement en cours, le dispositif de budgétisation en AE/CP des crédits budgétaires débutera à partir du budget de 2022 avec cinq ministères pilotes : Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, Ministère de l'Equipement, Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Hydraulique. La déconcentration de l'ordonnancement débutera également à partir du budget de 2022 avec deux ministères pilotes (Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales

et Ministère de l'Éducation Nationale). Le Gouvernement privilégiera la procédure d'appel à la concurrence comme mode de passation des contrats de PPP et réaffirme son engagement à soumettre les projets de PPP à des analyses plus rigoureuses avant leur contractualisation.

37. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts en matière de sécurité des personnes et des biens, et de défense de l'intégrité du territoire. Cela se traduira d'abord par le maintien de l'effort financier, la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des forces de défenses et de sécurité (FDS) par un maillage du territoire plus dense, le renforcement des effectifs ainsi que la création et la formation des unités spéciales dans différents corps. Pour ce faire, des recrutements conséquents et des formations des FDS seront opérés, des moyens matériels et logistiques adaptés tels que les véhicules blindés et les vecteurs aériens seront acquis. De même, le système de gouvernance sécuritaire sera amélioré afin de concilier les impératifs de redevabilité et de secret-défense dans la gestion des ressources allouées à la sécurité. Les actions de renforcement des capacités seront accompagnées d'initiatives pour améliorer les conditions de vie des FDS. Cela comprendra la construction des logements sociaux, la création d'une école des pupilles de la Nation et l'opérationnalisation du fonds Waqf en faveur des ayants-droits des soldats tombés sur le champ d'honneur. Par ailleurs, le Niger renforcera sa coopération militaire avec ses alliés du fait de leur rôle crucial en matière de formation, de fourniture d'équipement, de partage de renseignements et d'appui aérien. Le Gouvernement poursuivra également la mutualisation des efforts de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, avec les pays voisins dans le cadre de la Force Conjointe du G5 Sahel, de la Force Mixte Multinationale des pays du bassin du Lac Tchad et des patrouilles mixtes transfrontalières entre le Niger et le Nigeria.

38. L'éducation sera la priorité du Gouvernement dans l'utilisation de l'espace budgétaire disponible. Les actions majeures envisagées permettront de relever les principaux défis liés à l'accès, à la qualité du système d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi. Concernant l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le Gouvernement entend (i) mettre fin progressivement au système de contrat, (ii) réserver l'accès aux écoles normales d'instituteurs aux étudiants disposant d'au moins un niveau de Baccalauréat, (iii) mettre en place un plan de carrière en vue de donner des perspectives de carrière aux enseignants, (iv) mettre en œuvre des plans de formations continues (en présentiel et à distance), notamment post évaluation des enseignants et (v) renforcer les capacités d'accueil en infrastructures et équipements des écoles par l'absorption des classes en matériaux précaires. Des stratégies appropriées seront mises en œuvre pour encourager l'enseignement scientifique et assurer l'éducation des enfants en situation d'urgence et dans les zones d'insécurité et celle des jeunes filles avec notamment la construction des internats pour les accueillir.

39. Afin que la croissance soit plus inclusive, le Gouvernement entend renforcer son système de protection sociale et de réduction de la pauvreté. Pour les années 2021 et 2022, des montants minimums, respectivement de 80 milliards de FCFA et 76.5 milliards de FCFA, seront exécutés dans les budgets respectifs en faveur des plus pauvres (Repères Indicatifs à fin décembre 2021 et fin septembre 2022). L'accent sera mis sur les programmes ayant prouvé la

plus grande efficacité et un impact important dans le renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables. Les efforts seront orientés essentiellement vers les programmes dédiés aux filets sociaux d'urgence et à fort impact sur le capital social. Il s'agit notamment de la reconstitution du stock de sécurité alimentaire, l'urgence humanitaire, la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans, l'hygiène et l'assainissement en milieu rural, la prévention de la malnutrition ciblant les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant et les femmes enceintes, le déploiement des centres sociaux de prévention, de promotion et de protection de l'enfant en particulier dans les zones fragiles, l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins de maternité et néonataux, la santé communautaire, les cantines scolaires, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, le soutien à la campagne agricole, les internats pour les jeunes filles, la réalisation des aménagements hydroagricoles, la construction des classes, etc. Le mécanisme de ciblage des zones et populations vulnérables sera renforcé et les approches de prévention des risques et visant au relèvement durable des populations vulnérables seront favorisés de manière à répondre de façon anticipée aux multiples chocs qui affectent les populations.

40. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts pour améliorer la sécurité alimentaire et mitiger les risques liés au changement climatique. Le Gouvernement intensifiera la mise en œuvre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et créera les conditions pour moderniser le secteur agropastoral, à travers la suppression des obstacles qui entravent les pratiques de production, de stockage, de transformation et de commercialisation. Conscient des enjeux majeurs liés à la désertification, au changement climatique et à la sauvegarde de la biodiversité, le Gouvernement fera de la promotion de l'économie verte, un levier important pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030. Ce qui permettra de réduire la pollution, de créer des emplois décents, de stimuler l'innovation et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de l'économie verte inclusive au Niger permettra de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux en s'appuyant sur les instruments déjà mis en place, notamment le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). Pour améliorer l'efficacité des financements et des relations entre les différents acteurs des filières, le Gouvernement élaborera un cadre de financement des filières agricoles intégrant les principes et facilités promus dans le cadre de l'économie verte inclusive.

41. Le Gouvernement veillera à assurer la disponibilité et l'administration des vaccins contre la Covid-19. Le Gouvernement demeure convaincu que la vaccination de masse, de manière à assurer l'immunité collective, est la meilleure voie à même de permettre de contenir la maladie et de garantir la reprise des activités économiques. Le Niger a adhéré à la facilité COVAX et poursuivra les efforts, en relation avec les partenaires techniques et financiers, pour accéder aux doses nécessaires pour assurer la couverture des populations, notamment les plus vulnérables. Le plan national de vaccination couvre l'ensemble du territoire et cible 47,8% de la population totale. Les personnes ciblées sont majoritairement le personnel de santé, les personnes avec comorbidité, les personnes âgées de plus de 60 ans, les Forces de défense et de sécurité, les pèlerins, les voyageurs à l'extérieur du pays, les enseignants, les élèves et étudiants, les cadres de l'administration et auxiliaires. Une stratégie de communication adéquate sera déployée pour lever la réticence des populations à la vaccination, notamment à travers une mobilisation sociale et un engagement communautaire. Un mécanisme de suivi et d'évaluation

de la couverture nationale de la vaccination sera mis en place à tous les niveaux (district, région, central) en vue d'apprécier l'impact global de l'introduction du vaccin, de tirer des leçons et de réadapter les stratégies et activités si nécessaire. Le chronogramme de la vaccination est reparti sur cinq phases subdivisées en deux grandes vagues. La facilité COVAX, qui cible 20% de la population totale, permettra de financer les trois premières phases couvrant la période de mars 2021 à février 2022 et les deux dernières phases, prévues de mars 2022 à octobre 2022, et ciblant 27.7% de la population totale, seront financées par l'Etat et d'autres partenaires.

RÉFORMES STRUCTURELLES PLUS LARGES

42. Un secteur privé fort est indispensable pour améliorer le niveau de vie et créer des emplois. Le Gouvernement créera les conditions de transformations de l'économie pour renforcer et diversifier le secteur privé non pétrolier, étant donné la perspective d'une vaste expansion du secteur pétrolier. En plus des actions en cours visant à améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a préparé deux projets de loi, l'un sur la Charte des PME et l'autre sur le Small Business Act. Il prévoit également, dans le cadre d'une plateforme associant les parties prenantes, dont le secteur privé, la création d'un Cadre National de Dialogue Public-Privé. L'objectif est de déclencher une dynamique auto-entretenue, tout en respectant les contraintes budgétaires. Une masse critique de réformes concrètes, mesurables et assorties de délais seront entreprises avant de demander au secteur privé et aux bailleurs de fonds de faire de même. Leur application fera l'objet d'un suivi et des consultations ultérieures corrigeront au besoin la trajectoire et étofferont le programme. Le Gouvernement renforcera également les mesures d'incitation au profit du secteur privé local, en vue de formaliser des mesures positives telles que l'accès au crédit, la formation, la certification et des partenariats avec des entreprises étrangères. Par ailleurs, le Gouvernement entend réaliser les analyses coûts-avantages ex-post des deux centrales thermiques de Niamey et Zinder afin d'évaluer les risques budgétaires encourus.

43. Le développement du secteur financier et l'inclusion financière sont essentiels pour la promotion du secteur privé. En vue d'accroître la résilience des PME/PMI face à d'éventuelles évolutions défavorables de la conjoncture et d'améliorer leur contribution à la croissance économique et à la transformation de l'économie nigérienne, le Gouvernement a mis en place un Fonds National d'Appui aux PME et PMI (FONAP). Le FONAP a pour objectifs la recherche et la mobilisation des ressources destinées au financement des PME/PMI, la facilitation de l'accès au crédit bancaire et le renforcement de leur capacité technique et managériale. L'objectif visé est le desserrement des contraintes de financement grâce à la mobilisation des capitaux privés par le biais de garanties. La promotion de l'inclusion financière au Niger a bien démarré à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Finance Inclusive. Le plan d'actions de la stratégie a prévu la création et l'institutionnalisation d'un Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF). Ledit Fonds a été créé par Décret N°2020-514/PRN/MF du 03 juillet 2020. Pour abonder le FDIF, une table des bailleurs a été organisée le 1er juillet 2021 qui s'est soldée par des annonces de ressources couvrant 174,2% du budget prévisionnel de mise en œuvre de la stratégie. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'assainissement et de consolidation du secteur de la microfinance. Les actions prévues dans ce plan sont (i) la réhabilitation du Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC) et le

renforcement de l'Union des Caisses Mutualistes du Niger (UCMN), (ii) le traitement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en difficulté, (iii) le renforcement et la consolidation du secteur des SFD et (iv) le renforcement des capacités de l'organe de contrôle.

44. Le Gouvernement veillera à assoir la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption. Un accent particulier sera mis sur (i) l'évaluation et le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue d'améliorer son efficacité en matière de prévention et de lutte contre la corruption, (ii) la pédagogie de l'exemple au sommet de l'Etat et à tous les niveaux de gestion des affaires publiques, (iii) le contrôle systématique et inopiné, suivi de sanction à tous les niveaux de l'administration de l'Etat et de ses démembrements et (iv) la sensibilisation des agents de l'Etat à l'éthique, la déontologie et la morale républicaines. En outre, le Gouvernement s'est engagé à s'assurer que les fonds alloués à la lutte contre la Covid-19 soient dépensés de façon efficiente. Ainsi, (i) un rapport d'audit de la Cour des Comptes sur les dépenses de 2020 liées à la Covid-19 sera publié en ligne dans son Rapport Général Public [*Repère structurel à fin décembre 2021*] et (ii) un acte réglementaire sera pris afin que pour tous les marchés publics relatifs à la lutte contre la Covid-19, les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires soient demandées et les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires seront publiées sur le Portail des Marchés Publics [*Action préalable*]. Suite à une enquête administrative diligentée sur instruction du Président de la République, des irrégularités ont été constatées dans le paiement de certaines dépenses. Le rapport de l'enquête a été transmis aux tribunaux et l'instruction suit son cours. A cet effet, le Gouvernement a suspendu le paiement des dépenses sans ordonnancement préalable et un comité a été mis en place pour réviser l'instruction portant sur l'exécution des dépenses publiques. Par ailleurs, le Gouvernement entend accélérer et finaliser la révision du cadre régissant la déclaration de patrimoine des hauts responsables de l'administration publique en vue d'une plus grande transparence et d'une couverture élargie des assujettis. Un texte de loi adopté en 2020 étend l'obligation de déclaration de patrimoine à un plus grand nombre d'agents publics autres que ceux visés par la Constitution. Pour l'opérationnalisation de ce nouveau régime de déclaration, un décret pris cette année fixe un nouveau modèle et le contenu des déclarations de biens. Aussi, la Cour des comptes procèdera-t-elle à la publication des déclarations de patrimoine des membres du Gouvernement sur un site internet officiel selon le nouveau modèle, conformément aux recommandations de la Haute Autorité à la Protection des Données Personnelles (HAPDP) et suivant les bonnes pratiques internationales en la matière.

45. Le Gouvernement entend mettre en œuvre des réformes pour améliorer l'efficacité du secteur public. Des initiatives innovantes seront mises en œuvre pour améliorer l'efficacité et la performance des services publics et porteront notamment sur l'opérationnalisation effective du budget-programme, le déploiement d'un système de gestion des emplois et des compétences dans les principaux secteurs de fournitures des services publics, la dématérialisation systématique des procédures de l'Administration publique et le renforcement du système de sécurité sociale des agents de l'Etat.

46. La gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques seront renforcées. Les réformes envisagées concernent :

- La modification, sur la base des dispositions pertinentes du code OHADA, de la loi sur les entreprises publiques pour prendre en compte les catégories non prévues, mieux affirmer leur mission de développement et renforcer le mécanisme de redevabilité et de contrôle ;
- La poursuite de la publication en ligne des états financiers des grandes entreprises publiques ;
- La révision du mode de désignation des membres des Conseils d'Administration des entreprises publiques conformément aux objectifs qui leur sont assignés ;
- La mise en place d'un système de contrat de performance des entreprises publiques auquel sera indexée une partie de la rémunération de leurs dirigeants ;
- La création d'un cadre de redevabilité au haut niveau pour encourager les entreprises performantes et envisager des mesures de correction pour les contre-performances.

SUIVI DU PROGRAMME

47. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de performance et repères indicatifs (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

48. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre toutes les mesures du programme décrites dans ce mémorandum. Le Conseil d'administration du FMI assurera le suivi du programme par le biais de revues semestrielles. La première revue du programme sera basée sur les critères de performance et les données jusqu'à fin décembre 2021 et la seconde couvrira les critères de performance et les données jusqu'à fin juin 2022, avec dates de décaissement le 29 avril 2022 et le 31 octobre 2022, respectivement. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les repères indicatifs à fin mars et à fin septembre.

Table 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (Décembre 2021-septembre 2022)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin déc. 2021			Fin mars 2022			Fin juin 2022			Fin sept. 2022		
	CR			OI			CR			OI		
	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement
A. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs¹ (Cumul depuis le début de l'année)												
Plafond sur le financement intérieur net des administrations publiques, sans le financement net par le FMI	371.4			90.5			182.6			310.1		
Correction pour manque d'appui budgétaire extérieur ²		
Plafond corrigé sur le financement intérieur net des administrations publiques, sans le financement net par le FMI	371.4			90.5			182.6			310.1		
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Appui budgétaire extérieur ³	213.5			15.6			29.4			48.7		
B. Critères de réalisation quantitatifs continus¹ (Plafond)												
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0			0.0			0.0			0.0		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) depuis le début de l'année civile correspondante.	346.0			402.0			402.0			402.0		
C. Objectifs indicatifs (Cumul depuis le début de l'année)												
Plancher du solde budgétaire de base (base engagements, hors dons)	-484.6			-87.8			-182.0			-298.8		
Plancher du solde budgétaire de base (base engagements, dons compris)	-340.0			-73.3			-156.3			-253.9		
Plancher des recettes de trésorerie	846.4			222.3			469.0			715.6		
Plancher des dépenses de protection sociale	80.0			18.0			45.0			76.5		
Plafond du ratio dépenses exceptionnelles/dépenses autorisées ⁴	5.0			5.0			5.0			5.0		

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

Note : les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs du programme relevant du point A. sont les critères de réalisation fin décembre 2021 et fin juin 2022, et les objectifs indicatifs pour fin mars 2022 et fin septembre 2022.

² Le plafond sur le financement extérieur net du budget sera corrigé si le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (dont la 3^e note ci-dessous donne la définition) est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera relevé au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de francs CFA.

³ Aide budgétaire extérieure (hors financement net par le FMI).

⁴ Les dépenses exceptionnelles sont des paiements effectués par le Trésor public sans autorisation budgétaire, hors paiements au titre du service de la dette et dépenses liées à des exonérations.

Table 2. Niger: Repères structurels continus pour le programme,
 Décembre 2021-Décembre 2022

Mesures	Rationalité	Echéance
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère du Plan, préalablement à sa prise en compte dans le <i>Plan d'Investissement de l'Etat</i> à partir du budget de 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base semestrielle

Table 3. Niger: Action préalable proposée et repères structurels,
 Décembre 2021-Décembre 2022

Mesures	Rationalité	Echéance
Action Préalable		
1. Elaborer un acte réglementaire afin que, pour tous les marchés publics relatifs à la lutte contre la Covid-19, les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires soient demandées et les informations des entreprises attributaires soient publiées sur le portail des marchés publics et sur le site de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).	Assurer une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics. Réduire les risques de conflits d'intérêts.	Action préalable
Repères Structurels		
2. Elaborer une note d'orientation contenant des propositions concrètes et chiffrées visant à rationaliser les exonérations actuelles et à renforcer les procédures d'octroi de nouvelles exonérations, en consultation avec les services du FMI.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Fin-Décembre 2021
3. Produire des études de faisabilité pour les 9 plus grands projets d'investissement avant leur inclusion dans le Plan d'Investissement de l'Etat 2022.	Améliorer la gestion des investissements publics et l'efficacité des dépenses publiques.	Fin-Décembre 2021
4. Publier en ligne le rapport d'audit de la Cour des Comptes sur les dépenses de 2020 liées à la Covid-19.	Améliorer la gouvernance et la transparence.	Fin-Décembre 2021
5. Adopter un plan pour l'achèvement de l'intégration des plateformes numériques de la DGI et de la DGD, en indiquant les principales étapes pour mener à bien les actions décrites au paragraphe 24 du MPEF, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger la base des recettes.	Fin-Mars 2022
6. Produire un rapport annuel décrivant : (i) les stocks et les flux d'arriérés fiscaux par exercice fiscal et par type, ainsi que par degré de recouvrabilité sur la base d'une analyse rigoureuse (ii) un calendrier avec des objectifs quantitatifs de réduction des arriérés fondés sur l'analyse de recouvrabilité et une hiérarchisation minutieuse (iii) un plan détaillé, contenant les actions spécifiques pour atteindre ces objectifs	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin-Mars 2022
7. Elaborer et publier un acte réglementaire exigeant la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises ayant négociés des contrats par entente directe, à l'exception des contrats liés à la défense et à la sécurité, et leur publication sur le portail des marchés publics.	Assurer une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics. Réduire les risques de conflits d'intérêts.	Fin-Mars 2022
8. Elaborer une feuille de route, avec l'assistance technique du FMI, pour la révision et la simplification du système fiscal actuel	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures et l'environnement des affaires.	Fin-Juin 2022

Table 3. Niger: Action préalable proposée et repères structurels,
 Décembre 2021-Décembre 2022 (fin)

Mesures	Rationalité	Echéance
9. Partager avec le FMI la situation des conventions existantes, indiquant pour chaque convention les montants des exonérations par type d'impôt et de taxe depuis le début de 2019, les dates d'expiration, et les informations disponibles sur les exonérations projetées pour 2022.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin-Juin 2022
10. Elaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières avec l'assistance technique du FMI.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des revenus pétroliers.	Fin-Septembre 2022
11. Publier l'audit de la Cour des Comptes sur les exonérations dans le secteur extractif.	Améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif	Fin-Décembre 2022

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 4^e trimestre 2021 au 3^e trimestre 2022. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de 2021 à septembre 2022 sont énoncés au tableau 1 du memorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 19 novembre 2021. Les repères structurels figurent aux tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

Définitions

2. Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés,

pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le financement intérieur net de l'État se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI), la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques. Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des

obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor et iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels de 2021 et 2022 portent sur la variation entre, respectivement, les montants à fin décembre 2020 et fin décembre 2021 et la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustements

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

Obligation d'information

11. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure

Définition

12. La dette de l'État correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

Obligation d'information

13. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante

Définition

14. Contrat. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

15. Garantie. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

16. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

17. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois ;
- (b) accords de rééchelonnement ;
- (c) décaissements du FMI.

18. Monnaie de libellé. Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2021 et 2022 est calculée en utilisant les taux de change à la fin septembre 2021, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

Taux de change	
FCFA/DTS	798,1337
Dollar américain/DTS	1,408871
Euro/DTS	1,216747
Yen/DTS	157,6668
Livre sterling/DTS	1,048658
Dirhams émiratis/DTS	5,174080

19. Calcul de la VA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les

modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

20. Taux de référence. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette se calcule en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le LIBOR dollar à six mois est de 1,81 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois et le LIBOR dollar à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR yen à six mois et le LIBOR dollar à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR livre sterling à six mois et le LIBOR dollar à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR dollar à six mois est de -100 points de base.

Obligation d'information

21. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État, et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

B. Objectifs indicatifs

Définitions

22. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme. Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

23. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 22 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPT. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

24. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de

basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

Codification des différents types de dépenses sociales	
Dépenses budgétaires	Codes
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

25. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales. Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

Obligation d'information

26. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

27. Les informations sur les dépenses de la liste de priorités unifiée (LPU) seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

28. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

29. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier

régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.

- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur monétaire

30. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

31. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

D. Secteur réel

32. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

33. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.
- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des données à transmettre			
Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Résumé des données à transmettre (suite et fin)			
Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Données monétaires et financières	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTE. Solde provisoire des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation monétaire		
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dettes extérieures	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



NIGER

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT - ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

19 novembre 2021

Texte approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(département Afrique),
Guillaume Chabert
(département de la stratégie,
des politiques et de
l'évaluation), **Marcello Estevão**,
et **Abebe Adugna** (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été effectuée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA)

Niger : analyse de la viabilité de la dette établie conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque global de surendettement	<i>Modéré</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Marge limitée pour absorber les chocs</i>
Application du jugement	<i>Non</i>

Le risque de surendettement extérieur et de surendettement public global du Niger est jugé « modéré », comme lors de l'AVD précédente^{1,2}. La riposte à la pandémie de COVID-19 a obligé le pays à emprunter davantage et le choc a provoqué une chute des exportations, exacerbant les répercussions de la décision du Nigéria de fermer sa frontière aux échanges en 2019. Néanmoins, les indicateurs de la dette restent en deçà des seuils applicables grâce aux financements concessionnels octroyés par les donateurs et à la perspective d'un rebond post-COVID. La viabilité devrait être renforcée par la mise en œuvre envisagée du programme de réforme du gouvernement et le démarrage des exportations de pétrole brut par le biais d'un nouvel oléoduc. Pour favoriser la viabilité de la dette du Niger, il serait essentiel, à moyen et à long terme, d'améliorer la gestion de la dette, d'atténuer les risques budgétaires liés aux entreprises d'État et aux PPP, de privilégier les emprunts concessionnels et de continuer à renforcer le secteur privé au service de la diversification économique.

¹ La capacité d'endettement du Niger reste classée « moyenne », la valeur de l'indicateur composite s'établissant à 2,96.

² Les services du FMI ont simulé un scénario reposant sur le décaissement intégral des allocations annuelles au titre de l'IDA sous certaines conditions de crédit, ce qui n'a pas eu d'incidence sur la notation du risque de surendettement.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture du secteur public dans l'AVD correspond au champ d'application des comptes budgétaires et à l'AVD précédente (tableau 1 du texte), qui comprend l'administration centrale, mais laisse de côté les collectivités locales et la sécurité sociale. Il n'existe pas de fonds hors budget. Les garanties données par l'État aux emprunts extérieurs des secteurs privé et public sont comprises. Pour la dette privée, elles se limitent à un emprunt auprès de la China National Petroleum Company (CNPC) destiné à financer l'acquisition par l'État d'une participation minoritaire dans la raffinerie SORAZ³. Les entreprises publiques ne peuvent pas emprunter directement à l'étranger ; au lieu de cela, elles bénéficient de rétrocessions d'emprunts de l'administration centrale qui sont comptabilisées dans les statistiques de dette au moment où l'administration centrale encaisse les fonds. Il s'agit des sociétés d'électricité (NIGELEC), d'eau (SPEN) et de télécommunication (Niger Telecoms) ainsi que d'ABK, entité administrative chargée de mener à bien le projet de barrage de Kandadji. En l'absence de données fiables, l'AVD ne peut tenir compte de la dette intérieure des entreprises publiques. Les autorités œuvrent avec la Banque mondiale à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des informations financières concernant les entreprises publiques. Une direction générale a été créée à cet effet au ministère des Finances à la fin de 2019. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités publieront les états financiers certifiés pour 2020 d'au moins 9 des 11 plus grandes entreprises publiques sur le site officiel du ministère des Finances, dans l'intérêt de la transparence et de la qualité de l'information sur la dette. La dette extérieure est exprimée en devises⁴.

Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et composition du test de résistance des passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la case
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	X
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus plus fonds extrabudgétaires0Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du PIB	0.0	
5 Marché financier	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

³ La CNPC a accordé en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7 % du PIB) pour la construction de la raffinerie SORAZ, dont 352 millions (2,8 % du PIB) sont garantis par l'État. Le montant restant à rembourser en 2020 (87,3 millions de dollars, soit 1,1 % du PIB) est comptabilisé dans l'encours de la dette du scénario de référence ; le remboursement intégral devrait intervenir en 2023.

⁴ La seule exception est la dette auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est considérée comme extérieure bien que libellée en monnaie nationale.

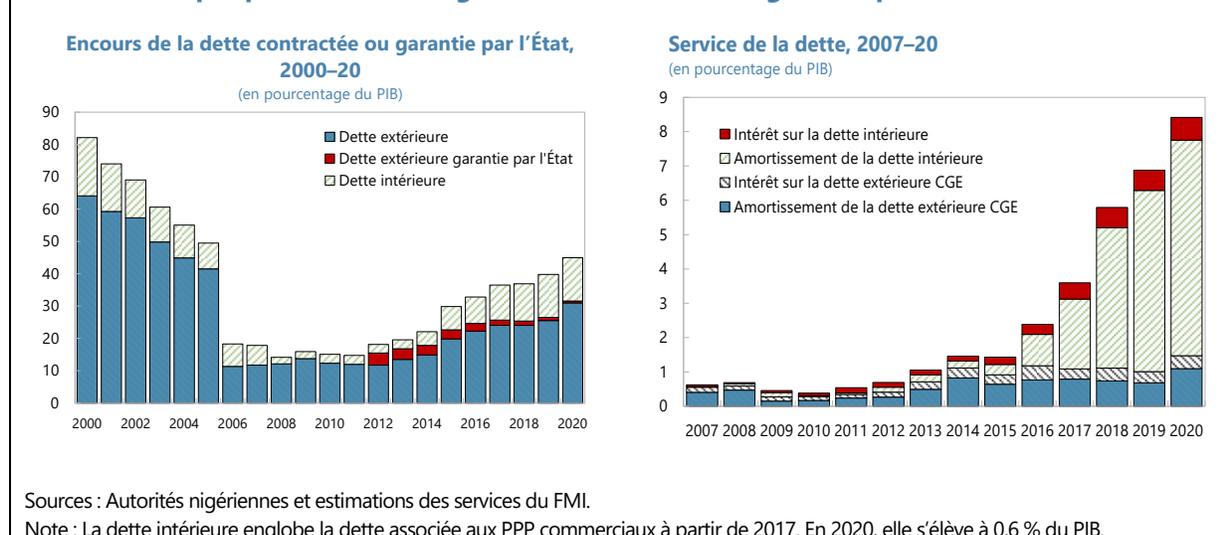
2. Le test de résistance adapté aux passifs conditionnels est calibré de façon à tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette (tableau 1 du texte). Premièrement, la valeur par défaut est maintenue à 0 % du PIB en ce qui concerne les éléments de l'administration centrale non compris dans l'encours de référence de la dette pour les raisons suivantes : i) les autorités ont indiqué que la solide situation financière de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) écartait les risques budgétaires importants ; ii) elles ont confirmé l'absence de fonds hors budget ; iii) les collectivités locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire national, qui est de petite dimension. Deuxièmement, le choc sur les passifs conditionnels dû à la dette des entreprises publiques est estimé à la valeur par défaut de 2 % compte tenu des risques liés à leurs emprunts intérieurs. Troisièmement, les partenariats public-privé conclus en vertu de la nouvelle loi de mai 2018 ne font pas intervenir de financement par l'État. Ainsi, la récente rénovation de l'aéroport de Niamey a été intégralement financée par des capitaux privés en échange d'une concession d'exploitation de 30 ans. Les projets régis par la loi antérieure sur les PPP s'apparentent à des paiements échelonnés et sont pris en compte dans la mesure où ils sont exécutés mais pas encore payés. Un test de résistance pour les passifs conditionnels propres aux PPP n'est donc pas indiqué actuellement et, sachant que le crédit à l'économie ne représente que 13,2 % du PIB à partir de 2020, il semble raisonnable de fixer la valeur par défaut du risque découlant des passifs conditionnels à 5 % du PIB.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette

3. Au Niger, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) représentait 45,0 % du PIB à la fin de 2020 (graphique 1 du texte). La dette extérieure publique a reculé d'une moyenne de 52,7 % du PIB de 2000 à 2005 à 11,3 % en 2006 à la suite de l'allègement au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Elle a augmenté lentement depuis 2012, le Niger ayant développé des projets de ressources naturelles et d'autres investissements publics à grande échelle. La dette intérieure connaissait aussi une baisse tendancielle depuis 2000 et atteignait en moyenne 2,8 % du PIB de 2008 à 2014, mais elle a commencé à s'élever en 2015. Le service de la dette suit une courbe similaire, une grande partie du remboursement de la dette intérieure étant soumise à des échéances plus rapprochées. En 2020, l'encours de la dette CGE a progressé à un rythme plus élevé que ces dernières années, car le déficit budgétaire accru en raison de la pandémie de COVID-19 a été financé principalement au moyen des ressources octroyées par les donateurs extérieurs.

4. En 2020, la dette extérieure CGE représentait 70 % de l'encours de la dette totale du Niger. Les créanciers multilatéraux dominent largement (les quatre cinquièmes environ), sachant que le Niger emprunte surtout auprès de la Banque mondiale (IDA), puis de la BOAD et de la Banque africaine de développement. La dette bilatérale officielle représente environ un cinquième de la dette extérieure. La dette extérieure exposée au risque de change est relativement modeste (environ un tiers de la dette extérieure), du fait de la parité fixe entre le FCFA et l'euro. La dette extérieure est en général à caractère concessionnel, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,2 % et une échéance résiduelle de 23 ans à la fin de 2020.

Graphique 1 du texte. Niger : dette contractée ou garantie par l'État, 2000-20

5. La dette intérieure se compose essentiellement de titres du Trésor à court et moyen terme, détenus très majoritairement par des banques domiciliées au Niger ou dans le reste de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'encours des titres du Trésor est globalement resté stable en 2020, malgré l'augmentation des besoins de financement due à la pandémie ; cette stabilité tient au fait que le gouvernement a procédé à un exercice de restructuration de la dette en janvier 2020, au cours duquel il a emprunté 148 milliards de FCFA (1,9 % du PIB) sur le marché privé extérieur pour rembourser la dette intérieure⁵. En 2019, le Niger a émis pour la première fois des effets publics à hauteur de 3,9 % du PIB par voie de syndication. Fixée à sept ans, la durée de remboursement était bien supérieure à ce qui est proposé dans le cadre d'adjudications régionales. L'échéance résiduelle moyenne de la dette intérieure du Niger est de 5,4 ans, tandis que le taux d'intérêt moyen pondéré s'établissait à 4,1 % à la fin de 2020.

6. L'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée, qui sont compliquées par des problèmes de données, nécessitent un travail de suivi supplémentaire. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) n'établit pas encore de statistiques sur l'encours de la dette extérieure privée. Il faudra continuer à rassembler des informations sur l'étendue et la composition de cette dette avec l'aide technique du département des statistiques du FMI.

B. Prévisions macroéconomiques

7. Le scénario de référence repose sur des hypothèses macroéconomiques fondées sur l'évolution récente de l'économie et sur la riposte à la pandémie de COVID-19, ainsi que sur la politique économique en cours et les nouvelles mesures (tableau 2 du texte). Si les répercussions sanitaires directes de la pandémie ont été limitées, les mesures d'endiguement, notamment la fermeture de la frontière avec le Nigéria, ont ralenti l'activité économique en 2020, entraînant une baisse des

⁵ Le prêt a été contracté en janvier 2020 auprès de la Deutsche Bank pour un montant total de 225 millions d'euros, dont 179 millions d'euros (1,5 % du PIB) ont été tirés. Il a été utilisé pour rembourser un ensemble de cinq bons du Trésor et une obligation du Trésor.

exportations et une augmentation sensible de l'aide financière extérieure. Grâce à la suppression des dernières mesures de distanciation physique, à l'ouverture de la frontière avec le Nigéria et à la reprise de tous les projets d'infrastructure, la croissance devrait remonter à partir de 2021. La croissance et les exportations devraient augmenter en 2023 grâce au démarrage des exportations de pétrole, qui intervient un an après la date précisée dans la précédente mise à jour de l'AVD, ce qui s'explique par le retard dont souffre le projet de construction du fait de la pandémie de COVID-19. La croissance à long terme devrait s'établir à 6,1 %, comme le prévoyait l'AVD précédente. Il est essentiel de remédier aux contraintes qui assombrissent le climat des affaires et le secteur des services financiers, en améliorant la politique et l'administration fiscales et en mettant en place de nouveaux mécanismes d'appui à l'intermédiation financière, afin de favoriser le développement du secteur privé et de réduire le secteur informel, stimulant ainsi une croissance plus forte et plus résiliente. La réforme du système éducatif devrait améliorer le capital humain et concourir à la croissance à long terme. L'arrimage du taux de change permet de maîtriser l'inflation tout au long de la période de projection.

8. Le cadre repose sur le rééquilibrage progressif des finances publiques, tel que prévu dans le programme de réforme actuellement mené par le gouvernement. Compte tenu de l'insécurité croissante due au terrorisme et à la criminalité dans le Sahel, l'augmentation des dépenses de sécurité est inévitable. Cependant, si les projections macroéconomiques se confirment, les recettes devraient considérablement augmenter pendant les années à venir, lorsque la crise sanitaire s'atténuera, que la frontière avec le Nigéria sera rouverte au commerce et que les mesures de collecte de recettes se raffermiront, en complément des recettes tirées du pétrole quand les exportations débiteront. Outre le secteur pétrolier, l'économie devrait également profiter de plusieurs autres grands projets mettant en jeu une plus forte participation des donateurs et des investisseurs étrangers. Par rapport à l'AVD précédente, la croissance du PIB réel et le ratio recettes/PIB devraient être modérément plus faibles dans les années à venir, en raison de la lenteur persistante des activités économiques dans les secteurs formels non agricoles dans le contexte de la pandémie et du report du démarrage des exportations de pétrole de 2022 à 2023 du fait du retard dans la construction. Les projections à moyen et long terme restent quasiment identiques.

9. Par rapport à l'AVD précédente, les projections relatives aux exportations d'or ont été revues sensiblement à la hausse. La production artisanale d'or est en plein essor dans le triangle Burkina Faso-Mali-Niger depuis quelques années, l'industrie aurifère nigérienne profitant du raffinage, du commerce et de l'expédition à l'étranger de l'or importé des pays voisins. La précédente mise à jour de l'AVD ne tenait pas compte de cet élément dans le scénario de référence, car les données de la BCEAO sur les exportations d'or du Niger dans la balance des paiements étaient en train d'être compilées ; en revanche, un autre scénario a été évalué sur la base des données mises à disposition par l'administration douanière. Le FMI a apporté une assistance technique par le biais de son département des statistiques afin d'aider les autorités à améliorer la qualité des statistiques sur les exportations d'or. La compilation des données a progressé et celles-ci sont prises en compte dans le cadre de référence, ce qui entraîne une révision à la hausse des exportations et des projections correspondantes⁶.

⁶ Conformément à la recommandation de la mission d'assistance technique, les exportations d'or des raffineries nigériennes, qui représentent la majeure partie de l'augmentation des exportations d'or en 2020, sont comptabilisées

(suite)

Tableau 2 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2018-41

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027—41
Croissance du PIB réel (en pourcentage)										
AVD 2021	7.2	5.9	3.6	5.4	6.5	10.4	11.4	8.5	6.0	6.1
AVD précédente	7.2	5.9	1.2	6.9	12.8	11.1	6.7	6.3	5.8	6.2
Inflation (IPC)										
AVD 2021	2.8	-2.5	2.9	2.9	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
AVD précédente	2.8	-2.5	2.8	0.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)										
AVD 2021	-2.1	-2.6	-3.4	-3.6	-2.0	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.1
AVD précédente	-2.1	-2.6	-3.4	-3.6	-1.9	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.1
Total des recettes, dons exclus (en % du PIB)										
AVD 2021	12.1	11.2	10.8	10.9	11.5	12.7	13.4	13.8	14.0	15.5
AVD précédente	12.1	11.2	10.4	11.9	12.6	13.6	13.9	14.2	14.3	15.4
Exportations de biens et de services (en % du PIB)										
AVD 2021	11.3	10.8	16.6	14.5	14.8	17.3	19.5	20.8	19.6	18.8
AVD précédente	11.3	11.1	9.3	10.1	14.0	16.6	16.6	16.7	16.1	11.4
Prix des exportations de pétrole (en dollars le baril)										
AVD 2021	64.9	58.3	39.2	62.4	61.3	58.2	56.1	54.5	53.5	62.9
AVD précédente	64.9	58.3	39.6	44.4	45.7	46.7	47.7	48.6	49.6	53.9
Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)										
AVD 2021	40.8	44.0	48.7	46.9	46.2	46.1	46.0	46.0	46.0	46.0
AVD précédente	40.8	44.0	48.7	46.9	46.4	46.2	46.1	46.1	46.1	43.0

Source : calculs des services du FMI.

10. Les autorités entendent continuer de limiter le financement intérieur pendant les prochaines années dans le but d'allonger les échéances, de réduire le risque de refinancement et de permettre aux banques de prêter au secteur privé. Les financements concessionnels et semi-concessionnels des donateurs extérieurs restent les principales sources de financement⁷. Le financement budgétaire intérieur était inférieur à 5 % en 2019 et en 2020 grâce à l'abondance des financements extérieurs sous forme de prêts accordés pour des projets de grande envergure et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la restructuration de la dette opérée en janvier 2020. À moyen terme, il devrait rester inférieur à 40 %, soit un peu moins que la moyenne sur la période 2013-18 (42 %). À très long terme, l'appui accordé par les donateurs à des conditions très favorables devrait progressivement diminuer en pourcentage du PIB à mesure que l'importance des circuits financiers nationaux augmente.

11. Les conditions des emprunts intérieurs et étrangers sont censées évoluer au fil du temps vers une concessionnalité moindre et des échéances plus longues. En ce qui concerne la dette extérieure, les nouveaux décaissements devraient être couverts par des sources extérieures de financement conformément aux tendances historiques. À un horizon plus lointain, la pondération des créanciers extérieurs est ajustée de sorte que les emprunts extérieurs deviennent très progressivement moins concessionnels et plus commerciaux. Pour ce qui est des emprunts intérieurs,

comme des exportations de services, car le pays fournit des services de raffinage presque exclusivement à des non-résidents de pays voisins.

⁷ Le financement concessionnel s'entend du financement dont l'élément de libéralité dépasse 35 % de la valeur nominale.

les instruments de la dette devraient délaissier progressivement les bons du Trésor pour privilégier les obligations à moyen et long terme. Compte tenu des conditions associées aux récentes émissions de titres publics sur le marché régional, le taux d'intérêt moyen des obligations d'État devrait s'établir à 5,5, 6 et 6,5 % pour les obligations arrivant à échéance dans 1 à 3 ans, 4 à 7 ans et plus de 7 ans, respectivement. Le taux d'intérêt des bons du Trésor est fixé à 5 %.

12. L'allocation de DTS a permis au Niger d'accéder à des financements plus avantageux.

L'allocation de DTS a été rétrocedée en FCFA aux États membres par la BCEAO sous la forme d'un prêt sur 20 ans à un taux d'intérêt fixe de 0,05 %. Les conditions de financement sont plus concessionnelles que celles associées à l'allocation de DTS de 2009, qui prévoyait une période de remboursement de 10 ans assortie d'un délai de grâce de 3 ans et d'un taux d'intérêt de 3 %. L'accord est comptabilisé comme une dette intérieure et évalué en termes nominaux dans l'AVD. Cette rétrocession devrait améliorer le profil global de la dette en remplaçant des emprunts intérieurs plus coûteux.

13. Les outils utilisés dans le cadre de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne donnent pas d'indications alarmantes par rapport au passé et aux pairs.

- a. **Déterminants de la dynamique d'endettement** (graphique 3). La trajectoire de la dette publique totale dépend principalement de l'évolution du déficit budgétaire primaire et de la croissance du PIB réel. Par rapport aux cinq dernières années, la contribution prévue de la croissance du PIB est supérieure et celle du déficit primaire inférieure. Dans ces conditions, le ratio de la dette publique arrête d'augmenter et se stabilise à environ 40 % du PIB, soit un niveau légèrement supérieur à celui indiqué dans l'AVD précédente. La dette publique extérieure devrait culminer à 32,7 % du PIB en 2021, puis retomber à 16,5 % en 2041, suivant une évolution similaire à celle de la dette publique totale. Les variations inattendues des valeurs résiduelles sont responsables au premier chef des erreurs de prévision passées concernant la dette publique totale, alors que celles du déficit primaire et du solde des paiements courants le sont pour la dette publique extérieure. Leur ordre de grandeur est comparable à celui observé dans d'autres pays à faible revenu.
- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire programmé** (graphique 4). L'ajustement du solde primaire prévu en trois ans (1,3 point de PIB) est légèrement en deçà du quartile supérieur de la distribution des ajustements antérieurs du déficit budgétaire primaire (plus de 2 points de PIB) obtenue à partir d'un échantillon de pays à faible revenu. Le réalisme de l'ajustement attendu repose sur la reprise après la pandémie, y compris le gain ponctuel tiré de la suppression des mesures d'endiguement et des contraintes liées à la COVID-19, sur l'augmentation des recettes non pétrolières grâce à l'élargissement de la base d'imposition et à la réduction des dépenses fiscales, et sur l'augmentation des recettes liée au démarrage des exportations de pétrole brut en 2023.
- c. **Cohérence entre ajustement budgétaire et croissance** (graphique 4). La trajectoire de croissance prévue pour 2021 et 2022 dépend de la reprise après la pandémie, renforcée par la levée des restrictions restantes, l'ouverture totale de la frontière avec le Nigéria et la reprise de tous les projets d'infrastructure, l'incidence des ajustements budgétaires étant compris entre -0,5 et 0,5 % du PIB selon différents multiplicateurs budgétaires. L'ajustement budgétaire reposant principalement sur l'augmentation des recettes pétrolières, le rééquilibrage ne devrait guère influencer sur la croissance.

- d. **Cohérence entre investissement public et croissance** (graphique 4). Selon l'outil, la part de l'investissement public dans le PIB est à peu près la même dans l'AVD précédente et dans l'AVD actuelle. L'investissement privé devrait s'intensifier au cours des années faisant l'objet des prévisions.

C. Classement du pays et détermination des scénarios des tests de résistance

14. La notation de la capacité d'endettement du Niger reste « moyenne ». La méthodologie s'appuie sur un indicateur composite (IC) qui conjugue le score CPIA⁸, la situation extérieure, qui ressort de la croissance mondiale, et des facteurs propres au pays. Les calculs fondés sur les données issues de l'édition d'avril 2021 des Perspectives de l'économie mondiale donnent à l'IC une valeur de 2,96 ; celle-ci résulte de la contribution positive du score CPIA (44 %), mais aussi des réserves de change (34 %), ainsi que du taux de croissance réel national et mondial (6 et 14 % respectivement) (tableau 3 du texte). Cette valeur respecte les seuils de capacité moyenne d'endettement selon la formule $2,69 < IC \leq 3,05$.

Tableau 3 du texte. Niger : Score IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0.385	3.402	1.31	44%
Taux de croissance réel (en %)	2.719	6.983	0.19	6%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4.052	45.974	1.86	63%
Couverture des importations par les réserves ² (en %)	-3.990	21.136	-0.84	-29%
Envois de fonds (en %)	2.022	0.813	0.02	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13.520	3.137	0.42	14%
Score de l'IC			2.96	100%
Evaluation de l'IC			moyen	

Source : Calculs des services du FMI. Le seuil de l'IC de la capacité moyenne d'endettement est $2,69 < IC \leq 3,05$.

15. L'analyse de viabilité de la dette repose sur six tests de résistance normalisés et un test de résistance adapté à un choc sur les prix des produits de base. Les premiers utilisent les paramètres par défaut. Le test de résistance sur les chocs de financements de marché ne concerne pas le Niger, mais celui pour les chocs sur les prix des produits de base est pertinent et aide à évaluer la sensibilité des indicateurs d'endettement prévus à une évolution défavorable des prix à l'exportation des produits de base⁹.

⁸ Le score CPIA est de 3,42 en 2020.

⁹ Dans le cadre de viabilité de la dette, les pays dont les exportations de produits de base ont représenté au moins 50 % des exportations de biens et de services au cours des trois années précédentes font l'objet du test de résistance. Au Niger, les produits de base ont représenté 75 % des exportations de biens et de services de 2018 à 2020.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

16. Il est prévu que la dette extérieure baisse progressivement, la dette publique et la dette privée diminuant à long terme (tableau 1). Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB est censé rester stable en 2021, du fait d'emprunts substantiels à l'étranger destinés à financer le programme de développement économique et social du pays, avant de baisser pour atteindre 16,5 % au terme de la période de projection, à savoir 2041, sous l'effet d'une plus forte croissance et des ajustements budgétaires. La dette extérieure totale suit une tendance similaire, puis baisse régulièrement jusqu'à 24,0 % du PIB en 2041. Le déficit des paiements courants hors charges d'intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le solde des biens et services se dégraderait jusqu'en 2022, sous l'effet des importantes importations en rapport avec de grands projets tels que le barrage de Kandadji, une cimenterie, une mine d'uranium, l'oléoduc destiné à l'exportation, ainsi que d'investissements dans l'agriculture financés par la MCC. Conjugée à la croissance des exportations d'or, la production tirée de ces projets devrait nettement améliorer le solde des paiements courants lorsque ceux-ci seront opérationnels. Après prise en compte du déficit des paiements courants hors charges d'intérêts, de l'IDE et de la dynamique endogène de la dette, les autres déterminants de cette dynamique, comme les composantes du compte de capital, l'augmentation des réserves de change et les ajustements comptables, ainsi que l'évolution des prix et du taux de change sont intégrés au résidu.

17. Les indicateurs de la dette extérieure CGE restent en deçà des seuils applicables tout au long de la période de projection du scénario de référence (graphique 1). Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB devrait diminuer progressivement au cours de la période de projection. Le ratio VA/exportations reste légèrement inférieur au seuil applicable en 2021 et 2022, malgré les graves répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les exportations, et il devrait diminuer à mesure que les exportations augmentent sous l'effet de la réouverture des frontières et des perspectives d'exportation de pétrole ouvertes par le nouvel oléoduc. Le service de la dette envers les créanciers officiels est faible en 2021, et ce, grâce à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 et au fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI, soit respectivement 0,4 % du PIB en 2020-21 et 0,3 % du PIB jusqu'en 2020-22. Les ratios du service de la dette par rapport aux exportations et aux recettes devraient s'accroître à moyen et à long terme, après des pics en 2022.

18. Les tests de résistance indiquent que deux indicateurs liés aux exportations (ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations et ratio service de la dette/exportations) dépassent les seuils applicables, les chocs sur les exportations et le choc de dépréciation ponctuelle relevant temporairement le ratio service de la dette/recettes au-dessus de son seuil (graphique 1). En ce qui concerne le risque lié aux exportations, quoique le projet d'oléoduc devrait être achevé d'ici à 2023, des retards supplémentaires ne sont pas à exclure. Le risque de change restera contenu dans une union monétaire et grâce à la parité fixe entre le FCFA et l'euro. Par ailleurs, les ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations remonteront plus tardivement pendant la période de projection si l'on se réfère aux données historiques. Le scénario tient compte des grands chocs tels que les sécheresses et les inondations, de l'évolution des variables macroéconomiques accompagnée de changements structurels au cours des dix

dernières années, de l'ampleur des ressources qui sont nécessaires pendant la phase de démarrage de projets extractifs et de l'instabilité politique engendrée par le coup d'État militaire de 2011, exacerbant ainsi la gravité du scénario.

19. L'évaluation du niveau de détail semble indiquer que la marge permettant d'absorber les chocs est limitée en 2021 et 2022, tout comme lors de la précédente mise à jour de l'AVD, mais la marge par rapport aux seuils devrait augmenter à moyen et long terme (graphique 5). Selon les tests qualifiant de modéré le risque de surendettement extérieur, le ratio VA de la dette/exportations se situe actuellement dans la fourchette « marge limitée » en 2021 et 2022, et les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes entrent dans la fourchette « marge limitée » en 2022, alors qu'ils atteignent la fourchette « marge considérable » à mesure que les exportations reprennent et que des recettes sont effectivement mobilisées au cours des deux prochaines années.

B. Viabilité de la dette publique totale

20. La dette du secteur public devrait diminuer progressivement à moyen et long terme (tableau 2). Après s'être élevée pendant et après la pandémie à 49,8 % du PIB en 2022, la dette publique devrait diminuer et se stabiliser à environ 41,3 % du PIB à long terme. Cette évolution serait le fruit de la reprise de la croissance et de l'assainissement budgétaire après la pandémie, complétés par la hausse des recettes pétrolières. À moyen et long terme, l'augmentation des recettes intérieures ainsi que la rationalisation et la meilleure maîtrise des dépenses devraient contribuer à réduire le déficit primaire. L'évolution progressive vers une concessionnalité moindre et des échéances plus longues à moyen et long terme relèverait légèrement les coûts d'intérêt, tandis qu'allonger les échéances aurait pour avantage d'atténuer les risques de refinancement.

21. Le ratio VA de la dette publique/PIB est inférieur au niveau indiqué dans le scénario de référence, sauf dans l'éventualité d'un choc défavorable sur le prix des produits de base (graphique 2). Le ratio VA de la dette publique/PIB est bien inférieur au niveau de référence, soit 55 % du PIB, en 2021 et devrait diminuer progressivement sur la période de projection prévue dans le scénario de référence. Un choc sur le prix des produits de base ferait diverger les trajectoires de la VA de la dette et du service de la dette si aucunes mesures budgétaires de compensation et autres n'étaient prises¹⁰.

C. Notation du risque et vulnérabilités

22. Au Niger, la notation du risque que font peser la dette extérieure et la dette totale est « modérée » et la dette est jugée viable. Si le risque d'endettement est noté « modéré », c'est parce qu'aucun indicateur de la dette extérieure ou publique CGE ne dépasse son seuil dans le scénario de référence. La dette reste viable pour les raisons suivantes : i) les indicateurs d'endettement restent sur des trajectoires stables et la viabilité de la dette publique totale se maintient bien, même face à des chocs défavorables ; ii) l'économie du Niger devrait se relever après la pandémie, sous l'effet du renforcement de la base d'exportation lié au démarrage des exportations de pétrole brut en 2023 et de la mise en œuvre de mesures de mobilisation des recettes à moyen terme ; iii) le risque de liquidité reste faible car, en tant que

¹⁰ La mécanique de l'AVD pourrait exagérer l'effet négatif d'un choc sur le prix des produits de base. Elle détermine la croissance des dépenses primaires par rapport aux moyennes historiques de la croissance du PIB pour les années 2022 et 2023, faisant ainsi peu de cas de la forte croissance au cours de cette période dans le scénario de référence.

membre de l'UEMOA, le Niger peut puiser dans les réserves de change mutualisées de l'Union, ce qui rompt le lien avec la capacité à assurer le service de la dette étrangère au moyen des exportations nationales ; iv) le Niger devrait continuer à bénéficier d'une importante assistance financière de la part des donateurs au cours des prochaines années pour qu'il puisse relever les défis redoutables auxquels il fait face dans les domaines du développement et de la sécurité. Conformément à la politique de plafonds d'endettement du FMI, un plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs CGE est inclus dans la conditionnalité du programme et est ajusté de façon à constituer un tampon suffisant pour éviter toute dégradation du risque de surendettement.

23. Pour renforcer la viabilité de la dette, il sera impératif que les autorités continuent de mettre en œuvre de saines politiques macroéconomiques et réformes économiques et d'améliorer encore la gestion de la dette, selon les recommandations de la récente mission d'assistance technique. Les progrès dans les domaines ci-après seront essentiels :

- **Mobilisation des recettes intérieures.** Si l'on considère la dette publique du Niger par rapport aux recettes intérieures, la comparaison avec d'autres pays de l'UEMOA ou d'Afrique subsaharienne est défavorable. La mobilisation des recettes non pétrolières revêt une importance fondamentale, la réduction des dépenses fiscales et l'élargissement de la base d'imposition occupant une place centrale. Les recettes pétrolières supplémentaires qui devraient être générées dans les années à venir ne devraient pas être dépensées intégralement, ce qui contribuerait à l'assainissement budgétaire.
- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** L'éventuelle mauvaise gestion d'investissements importants réalisés par les entreprises publiques ou dans le cadre de PPP peut, à terme, alourdir sensiblement la dette publique. Certes, le Niger doit rapidement améliorer ses infrastructures, mais il ne faudrait pas, par excès de précipitation, négliger les évaluations et la qualité de la gouvernance. De manière plus générale, l'État devrait tenter de tirer le meilleur parti de ressources limitées en rationalisant les dépenses publiques, ce qui fait défaut au Niger.
- **Diversification économique.** L'étroitesse de la base économique et le faible niveau de développement économique sont généralement à l'origine de la difficulté à mobiliser des recettes et à assurer une croissance forte et durable. Il est primordial de développer le secteur privé local, notamment les PME, tout en réduisant le secteur informel.
- **Emprunts extérieurs.** Jusqu'à ce que les perspectives d'exportation se confirment, le Niger devrait continuer à recourir principalement aux financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons. Privilégier la dette libellée en euros, compte tenu de la parité fixe entre le FCFA et cette devise, peut également contribuer à atténuer le risque de change.
- **Emprunts intérieurs.** Quoiqu'il bénéficie des bonnes conditions du marché actuelles, qui sont étayées par la politique monétaire régionale accommodante, le pays devra mettre en place des stratégies de communication sur le marché et de commercialisation, à moyen et long terme, pour allonger l'échéance moyenne des titres émis et réduire ainsi la vulnérabilité face au risque de refinancement. En outre, le Niger devrait adopter un programme structurel permettant

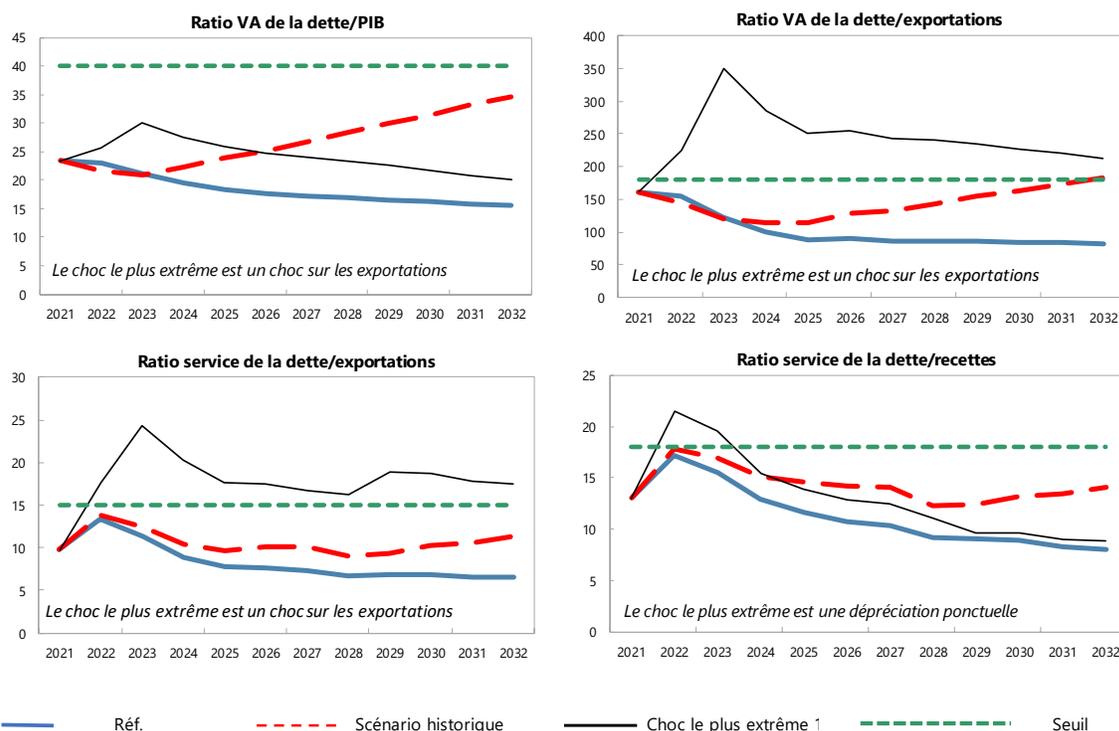
d'échanger les titres se rapprochant de leur échéance contre des titres ayant des échéances plus éloignées.

- **Plan de financement.** Pour éviter les déficits de trésorerie et réduire au minimum les coûts de financement qui y sont associés, il convient de préciser dans un plan de financement annuel non seulement les volumes globaux de titres d'emprunt qui seront émis, mais également le calendrier des émissions pour l'année, ainsi que les instruments utiles. Il serait essentiel d'incorporer également ces données dans le plan annuel de trésorerie.

D. Vues des autorités

24. Les autorités souscrivent aux conclusions de l'AVD. Elles se réjouissent que la notation « modérée » du Niger pour ce qui est du surendettement soit maintenue grâce aux financements concessionnels des donateurs et aux perspectives de rebond après la pandémie. Elles sont également convenues qu'il est essentiel de constituer un tampon suffisant étant donné la marge limitée dont le pays dispose pour absorber les chocs dans les années à venir et, à moyen et long terme, il sera essentiel d'améliorer la gestion de la dette et de continuer à mettre en œuvre des politiques et des réformes macroéconomiques saines.

Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2021-32



Adaptation des paramètres par défaut		
	Valeur	Interactions
Tests adaptés		
Ensemble des passifs conditionnels	non	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : La mention « oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. La mention « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Défaut de paiement	Personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.7%	1.7%
Taux d'actualisation, dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	5	5

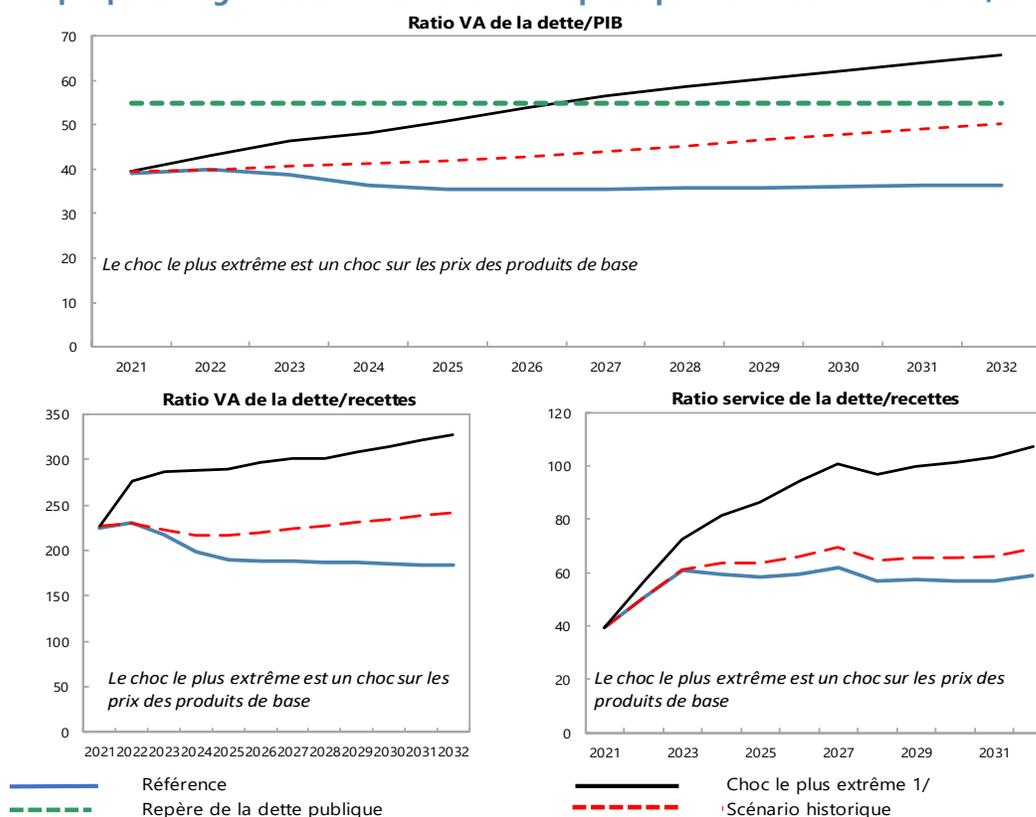
* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2021-32



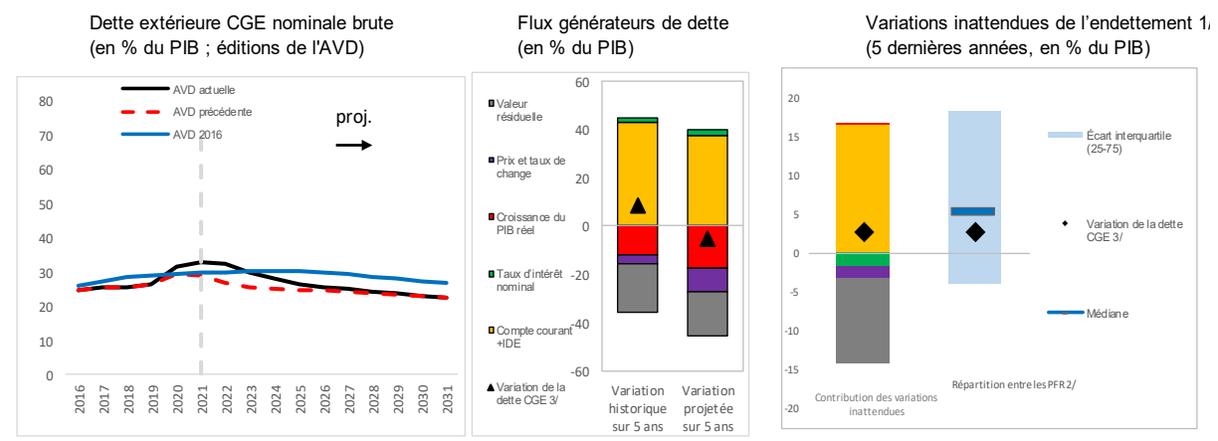
Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*	Défaut de paiement	Personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	22%	22%
Dette intérieure à moyen et long terme	32%	32%
Dette intérieure à court terme	47%	47%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.7%	1.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.1%	4.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3%	3.0%

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

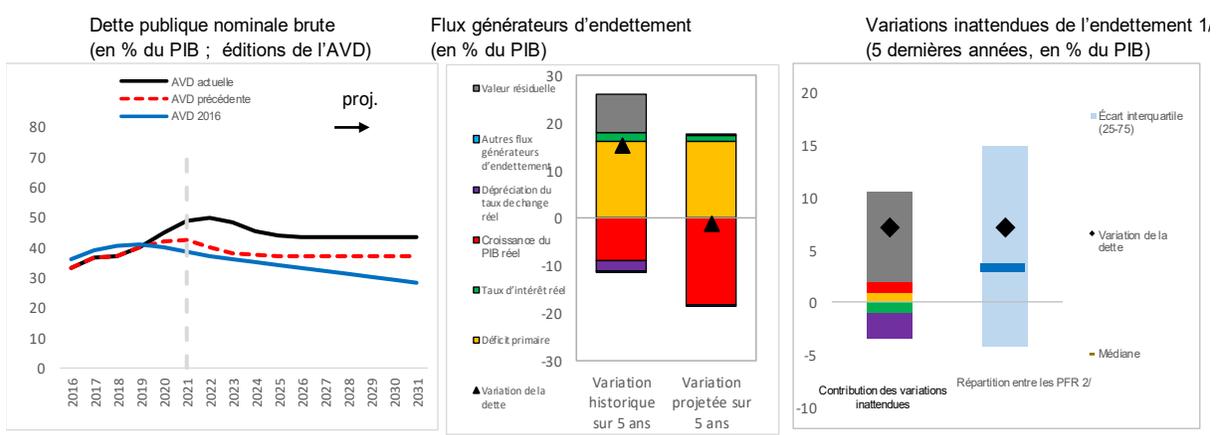
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. Niger : moteurs de la dynamique de la dette dans le scénario de référence



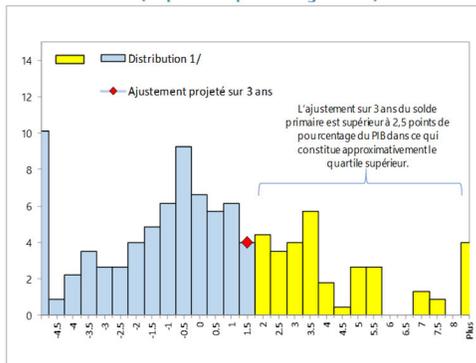
Dette publique



- 1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.
- 3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

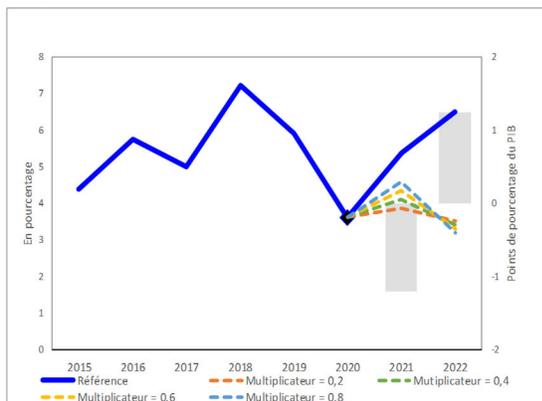
Graphique 4. Niger : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



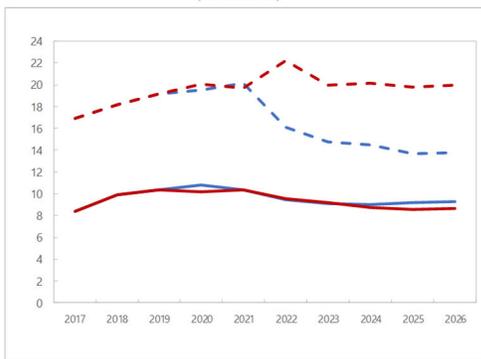
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiqué en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



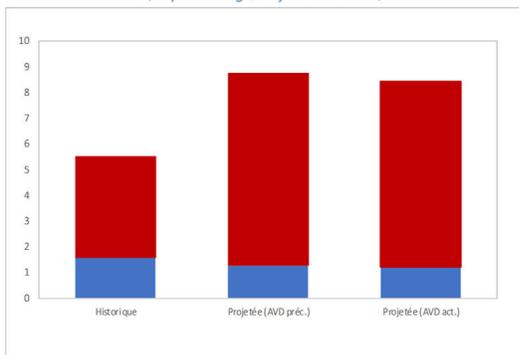
1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé (en % du PIB)



— Invest. publics - AVD précédente — Invest. publics - AVD actuelle
 - - - Invest. privés - AVD précédente - - - Invest. publics - AVD actuelle

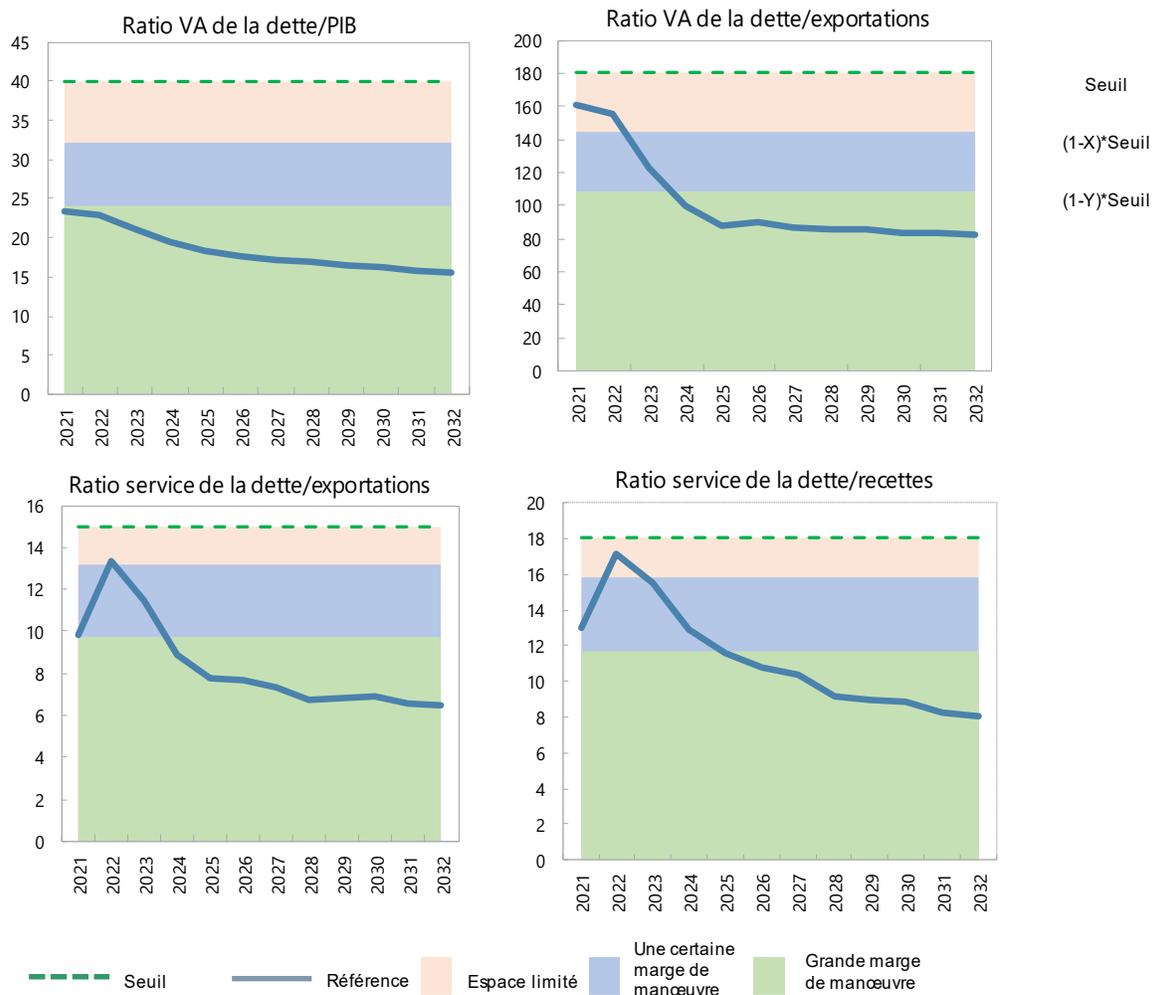
Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution des capitaux publics

Historique
 Projetée (AVD préc.)
 Projetée (AVD act.)

Graphique 5. Niger : critères de la catégorie de risque modéré, 2021-32^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure dans le scénario de référence, 2018-41
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées											Projections										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2028	2029	2030	2031	2041	Moyenne 9/							
															Historique	Projections						
Dette extérieure (nominale) 1/	45.5	47.3	50.3	50.5	49.0	45.6	42.0	38.4	38.0	36.9	35.9	34.9	34.0	33.1	43.0	39.9						
dont : contractée au garantie par l'État (CGE)	25.3	26.5	31.6	32.8	32.2	30.0	27.9	26.3	25.5	24.9	24.3	23.7	23.1	22.5	21.9	26.7						
Ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB						
Ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations	7.8	7.5	6.7	9.8	13.4	11.4	8.9	7.7	7.7	6.7	6.8	6.9	6.5	6.5	5.7	8.2						
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.3	7.2	10.4	13.0	17.2	15.5	12.9	11.6	10.7	10.3	9.1	9.0	8.9	8.3	6.0	6.0						
Besoin brut en financement extérieur (millions de dollars)	1293.1	1022.6	1646.2	1857.4	2216.9	1955.6	1532.1	1402.3	1702.1	1699.3	1835.9	1925.5	2105.6	1988.8	4396.4	...						
Principales hypothèses macroéconomiques																						
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.2	5.9	3.6	5.4	6.5	10.4	11.4	8.5	6.0	5.9	6.1	6.0	6.0	6.0	5.7	7.1						
Défaillance du PIB en dollars (variation en pourcentage)	7.2	-5.1	2.9	7.5	3.2	3.5	3.2	3.1	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0						
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.9	0.8	0.8	1.1	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	0.8						
Croissance des exportations de biens & services (dollars, en %)	14.8	2.4	3.0	11.4	13.5	5.9	11.8	11.5	5.6	6.0	6.9	5.7	7.9	4.6	7.3	8.0						
Croissance des importations de biens & services (dollars, en %)						
Éléments de don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	12.1	11.2	10.8	10.9	11.5	12.7	13.4	13.8	14.4	14.2	14.4	14.7	14.9	15.1	16.5	11.6						
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	1072.1	1399.3	1672.6	1438.8	1427.2	1452.1	1585.7	1683.7	1779.6	1862.7	1972.6	2111.0	2259.0	2421.1	5145.9	...						
Flux d'aide (en millions de dollars) 6/						
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/						
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/	12.850	12.812	13.761	15.584	17.122	19.557	22.489	25.163	27.407	29.592	32.007	34.588	37.401	40.455	92.202	...						
PIB nominal (en millions de dollars)	14.9	0.5	6.6	13.2	9.9	14.2	15.0	11.9	8.9	8.0	8.2	8.1	8.1	8.2	6.0	10.3						
Croissance du PIB nominal en dollars						
Postes pour mémoire :																						
VA de la dette extérieure 8/						
En pourcentage des exportations	10.0	9.8	8.7	11.7	15.1	12.7	9.1	7.9	7.9	6.5	6.9	6.9	7.0	6.6	5.7	8.5						
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations						
VA de la dette extérieure CGE (en millions de dollars)						
(VA) - VA-1 (PIB) (en pourcentage)	14.4	10.4	9.9	14.9	17.3	14.4	12.0	10.0	9.7	8.7	8.7	8.7	8.6	8.0	8.5	10.6						
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement						

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(1 - g - p) / (1 + g + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où g = taux de croissance du PIB réel et p = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (C'est-à-dire les variations des arriérés et allègements de la dette). Les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ABC est comptabilisé dans les financements exceptionnels.

5/ Champs d'intérêt de l'exercice en cours, divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègements de la dette.

7/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

8/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur fiscale.

9/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

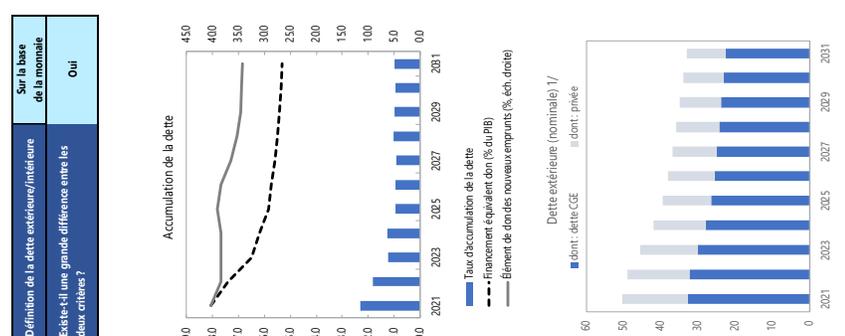


Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public dans le scénario de référence, 2018-41
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 7/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041		Historique
De dette du secteur public 1/	36.9	39.8	45.0	48.8	49.8	48.2	45.3	43.8	43.5	43.1	41.3	29.5	45.1
dont : dette extérieure	25.3	26.5	31.6	32.8	32.2	30.0	27.9	26.3	25.5	22.6	17.9	21.9	26.7
Variation de la dette du secteur public	0.4	2.9	5.2	3.8	1.0	-1.6	-2.9	-1.5	-0.3	-0.1	-0.9		
Flux générateurs d'endettement recensés	0.7	2.0	1.3	3.8	1.0	-1.6	-3.0	-1.5	-0.4	-0.3	-1.0	2.2	-0.3
Déficit primaire	2.1	2.6	4.3	5.5	4.3	3.0	1.7	1.7	1.7	1.5	1.3	3.2	2.3
Recettes (dons compris)	18.1	18.0	17.6	17.4	17.3	17.9	18.4	18.7	18.8	19.7	20.9	16.6	18.6
dont : dons	6.0	6.8	6.8	6.5	5.8	5.2	5.0	4.8	4.8	4.6	4.4		
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.2	20.6	21.8	22.9	21.6	20.9	20.1	20.3	20.5	21.2	22.2	19.9	21.0
Dynamique automatique de la dette	-1.4	-0.6	-3.0	-1.7	-3.3	-4.6	-4.7	-3.2	-2.1	-1.7	-2.3		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-2.3	-1.6	-0.8	-2.6	-2.9	-4.3	-4.5	-3.1	-1.9	-1.8	-2.0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	0.2	0.5	0.5	-0.3	0.1	0.4	0.4	0.5	0.5	0.7	0.5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.5	-2.1	-1.4	-2.3	-3.0	-4.7	-4.9	-3.5	-2.5	-2.4	-2.6		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.9	1.0	-2.2		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Complémentation des passifs conditionnels (par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiale PPTF et autres) 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel	-0.3	0.9	3.9	0.9	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	0.0	0.2	-0.1	0.8	0.1
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 3/	36.1	39.0	40.0	38.9	36.5	35.5	35.4	36.3	36.5	29.5	45.1
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	205.7	224.7	231.2	217.2	198.9	190.2	188.2	184.3	174.4	21.9	26.7
Ratio service de la dette/recettes et dons 4/	37.1	45.9	50.5	61.1	59.6	58.5	59.6	57.0	44.1	2.2	2.3
Besoin brut de financement 5/	6.7	8.3	12.3	12.3	13.0	13.9	12.7	12.6	12.9	12.7	10.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.2	5.9	3.6	5.4	6.5	10.4	11.4	8.5	6.0	6.0	6.5	5.7	7.1
Taux d'intérêt nominal/moyen sur la dette extérieure (en %)	1.6	1.3	1.2	1.5	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5
Taux d'intérêt réel/moyen sur la dette intérieure (en %)	3.5	5.3	4.2	2.6	3.0	3.2	3.5	3.8	3.9	4.2	2.7	3.8	3.7
Dépréciation du taux de change réel (en % + dénote une dépréciation)	3.9	4.1	-8.4	1.1	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB en pourcentage)	2.4	0.1	0.9	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.9	1.7	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB en pourcentage)	15.0	8.2	10.0	10.3	0.5	6.8	7.2	9.9	6.6	6.5	7.3	11.0	6.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	1.6	-0.3	-0.9	1.7	3.3	4.6	4.7	3.2	2.0	1.5	2.1	0.1	2.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couverture de la dette : administration centrale, plus fonds extrabudgétaires, banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire AFC est comptabilisé dans le déficit primaire.

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

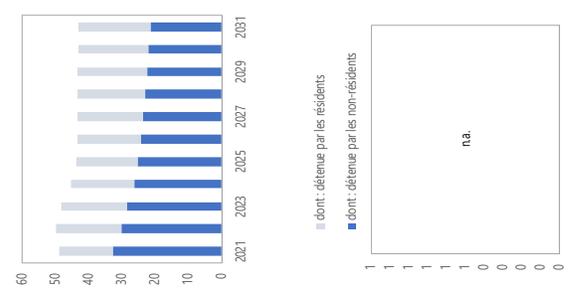


Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021-32

	Projections 1/											
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	23	23	21	20	18	18	17	17	17	16	16	16
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-41 2/	23	22	21	22	24	25	27	28	30	31	33	35
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	23	24	25	23	21	21	20	20	19	19	18	18
B2. Solde primaire	23	23	22	20	19	19	18	18	18	17	17	17
B3. Exportations	23	26	30	28	26	25	24	23	23	22	21	20
B4. Autres flux 3/	23	26	27	25	23	23	22	21	21	20	19	19
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	23	29	22	21	19	19	18	18	18	18	18	17
B6. Combinaison de B1-B5	23	29	29	26	25	24	23	23	22	21	21	20
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	23	24	23	21	20	20	19	19	19	18	18	18
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	23	24	24	22	21	20	19	18	17	17	16	15
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	161	155	122	100	88	90	86	86	85	84	83	82
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-41 2/	161	146	121	114	115	128	133	144	154	162	174	183
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	161	155	122	100	88	90	86	86	85	84	83	82
B2. Solde primaire	161	157	126	104	92	95	91	91	89	89	87	87
B3. Exportations	161	225	350	285	250	256	243	240	235	226	220	213
B4. Autres flux 3/	161	177	158	129	113	116	110	109	107	103	100	98
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	161	155	103	84	74	76	73	73	74	73	73	73
B6. Combinaison de B1-B5	161	207	141	184	162	166	158	156	154	150	147	144
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	161	162	130	107	96	100	96	96	96	95	94	93
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	161	186	150	120	103	103	96	94	91	87	85	82
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio du service de la dette aux exportations												
Scénario de référence	10	13	11	9	8	8	7	7	7	7	7	6
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2041 2/	10	14	12	10	10	10	10	9	9	10	11	11
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	10	13	11	9	8	8	7	7	7	7	7	6
B2. Solde primaire	10	13	11	9	8	8	7	7	7	7	7	7
B3. Exportations	10	18	24	20	18	18	17	16	19	19	18	17
B4. Autres flux 3/	10	13	12	10	8	8	8	8	9	9	8	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	10	13	11	8	7	7	7	6	6	6	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	10	15	19	15	13	13	12	12	12	12	12	12
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	10	13	12	9	8	8	8	7	7	7	7	7
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	10	15	13	10	9	8	8	8	8	8	7	7
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio du service de la dette aux recettes												
Scénario de référence	13	17	16	13	12	11	10	9	9	9	8	8
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2041 2/	13	18	17	15	15	14	14	12	12	13	13	14
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	13	18	18	15	13	12	12	11	10	10	10	9
B2. Solde primaire	13	17	16	13	12	11	10	9	9	9	9	8
B3. Exportations	13	17	16	15	13	12	12	11	12	12	11	11
B4. Autres flux 3/	13	17	16	14	12	12	11	11	11	11	10	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	13	22	20	16	14	13	12	11	10	10	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	13	19	19	16	14	13	13	12	12	12	11	11
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	13	17	16	13	12	11	11	9	9	9	9	8
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	13	21	19	16	14	12	11	10	10	10	9	9
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2021-32

Référence	Projections											
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB												
Référence	39	40	39	37	35	35	36	36	36	36	36	36
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-38 1/	39	40	41	41	42	43	44	45	47	48	49	50
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	39	43	48	47	47	49	51	53	55	56	58	60
B2. Solde primaire	39	42	42	40	38	38	38	38	38	38	38	38
B3. Exportations	39	42	47	44	42	42	42	42	41	41	41	40
B4. Autres flux 2/	39	43	45	42	41	40	40	40	40	40	40	39
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	45	42	38	35	34	33	32	31	31	30	29
B6. Combinaison de B1-B5	39	40	41	39	38	38	38	38	39	39	39	39
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	39	47	45	42	40	40	40	40	40	40	40	39
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	39	43	46	48	51	54	57	58	60	62	64	66
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Repère de la dette publique	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes												
Référence	225	231	217	199	190	188	188	187	186	185	184	184
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	227	229	223	217	217	219	224	227	231	234	238	242
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	227	244	256	245	244	250	258	265	272	277	284	290
B2. Solde primaire	227	243	236	215	205	201	200	198	196	194	193	191
B3. Exportations	225	244	261	238	226	222	220	218	214	209	206	204
B4. Autres flux 2/	225	249	251	229	218	214	213	210	207	204	201	199
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	227	269	240	211	194	185	178	172	166	160	155	151
B6. Combinaison de B1-B5	227	235	227	209	201	199	200	199	199	198	198	198
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	227	271	251	228	216	212	210	207	205	202	201	199
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	227	276	286	289	290	297	302	302	309	315	322	328
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Service de la dette/recettes												
Référence	39	51	61	60	58	60	62	57	57	57	57	59
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	39	51	61	64	63	66	69	64	65	66	66	69
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	39	52	69	72	74	80	86	83	87	88	91	95
B2. Solde primaire	39	51	66	66	64	66	67	61	61	60	60	62
B3. Exportations	39	51	61	61	59	60	62	58	60	59	59	61
B4. Autres flux 2/	39	51	62	60	59	60	62	58	59	59	59	61
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	50	62	60	58	59	61	56	56	56	55	57
B6. Combinaison de B1-B5	39	50	62	63	62	64	67	62	63	63	63	66
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	39	51	79	68	72	70	69	64	64	62	62	63
C2. Catastrophe naturelle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C3. Prix des produits de base	39	57	73	81	87	94	101	97	100	101	103	107
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

2/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

6 décembre 2021

**Déclaration du représentant des services du
FMI à l'issue de la réunion du conseil
d'administration sur le Niger
Le 8 décembre 2021**

La présente déclaration des services du FMI confirme que la mesure préalable a été mise en œuvre. Elle ne modifie pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

1. **Le 3 novembre 2021, le Premier ministre du Niger a émis une réglementation demandant aux entreprises soumissionnaires des marchés publics liés à la COVID-19 de faire connaître leurs bénéficiaires effectifs**, en vue de publier des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.

2. Cette mesure permet de garantir une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics et de réduire le risque de conflit d'intérêts. Elle oblige les autorités adjudicatrices à collecter des informations précises et à jour sur les bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires, notamment le nom des personnes concernées et une copie certifiée de leur document d'identité national ou de leur passeport, et demande à l'agence de régulation des marchés publics (ARMP) de publier ces informations sur son site Internet. S'agissant des marchés mentionnés plus haut, elle prévoit également d'exclure de la procédure d'appel d'offres les entreprises soumissionnaires non conformes, tout en signalant que les auteurs d'informations inexacts ou fausses pourraient être traduits en justice, en vertu des dispositions du code pénal. La réglementation définit le terme « bénéficiaire effectif » suivant la réglementation régionale.

3. Cette mesure, préalable à la demande d'approbation par le conseil d'administration du FMI de l'accord triennal au titre de la FEC, a été respectée.

**DOCUMENT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
POUR USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT**

BUFF/ED/21/143

Le 3 décembre 2021

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour le Niger, M. Régis N'Sondé, administrateur suppléant et M. Madjiyam Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur pour le Niger

**Réunion du conseil d'administration
Le 8 décembre 2021**

I. Introduction

Les autorités nigériennes, que nous représentons, ont apprécié le caractère constructif et franc de leur dialogue avec les services du FMI lors des entretiens sur la conclusion éventuelle d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles sont conscientes du rôle crucial des activités menées avec le FMI dans la mise en œuvre de leurs politiques économiques et financières alors que le pays est confronté à une conjoncture difficile en raison notamment de la pandémie de COVID-19, de chocs climatiques, de problèmes touchant à la sécurité, de la volatilité des prix du pétrole et des minerais et de la chute des échanges avec le Nigéria.

Le 2 avril 2021 s'est déroulée la première transition démocratique au Niger. Cet événement atteste de l'amélioration de la stabilité politique et de la résilience du pays et ouvre la voie à une grande transformation structurelle.

Fortes des progrès accomplis dans le cadre de l'accord 2017–2020 au titre de la FEC, les autorités nigériennes sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la FEC (2021–2024), qui prendrait la suite de l'accord précédent, afin de maintenir la stabilité macroéconomique et de faciliter la réalisation de leur programme de réforme défini dans le Plan de développement économique et social (PDES) 2022–2026 du pays. Dans ces conditions, elles ont convenu avec les services du FMI d'un dispositif ambitieux comprenant des mesures macroéconomiques et des réformes structurelles, lequel figure dans leur mémorandum de politique économique et financière (MPEF). Stabiliser le cadre macroéconomique, préserver la viabilité de la dette, générer une croissance soutenue et inclusive qui profite notamment aux jeunes et aux femmes ainsi que renforcer la gouvernance sont autant de composantes essentielles de ce programme.

Le soutien du FMI permettra également au pays de catalyser plus facilement l'aide d'autres

partenaires dont il a tant besoin.

II. Évolutions récentes, impact de la pandémie de COVID-19 et plan de riposte des autorités

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 conjugués aux problèmes d'insécurité et aux chocs climatiques continuent de peser lourdement sur l'économie nigérienne. En conséquence, la croissance du PIB est tombée de 5,9 % en 2019 à 3,6 % en 2020, tandis que l'inflation annuelle moyenne a augmenté, passant de -2,5 % en 2019 à 2,9 % en 2020.

Le déficit budgétaire s'est creusé de 1,7 % du PIB parallèlement à la forte diminution des recettes et à la hausse des dépenses publiques. De même, la balance des paiements présentait un déficit de 81,5 milliards de francs CFA en 2020 alors qu'elle affichait un excédent de 317,7 milliards de francs CFA l'année précédente. La détérioration des indicateurs macroéconomiques sous l'effet des mesures d'endiguement adoptées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie résulte principalement du repli des secteurs des services, de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés et de la baisse d'activité dans les secteurs privé, des infrastructures et du commerce extérieur.

Les autorités mettent en œuvre un plan de riposte global qui vise en priorité à : i) assurer une gestion adéquate de la crise sanitaire ; ii) accroître la résilience du système éducatif ; iii) venir en aide aux segments les plus vulnérables de la population ; iv) atténuer les effets économiques et financiers de la pandémie ; et v) renforcer la résilience du secteur agropastoral. L'exécution de ce plan a contribué à limiter les conséquences de la pandémie, mais les restrictions de déplacement et la fermeture des frontières avec le Nigéria ont durement pénalisé l'activité économique, les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME), ce qui a entraîné des pertes d'emplois et aggravé la pauvreté.

Les autorités s'emploient à accélérer l'acquisition de vaccins et la campagne de vaccination, mais des difficultés persistent. Au 23 novembre 2021, seul 1,6 % de la population avait achevé son schéma vaccinal et 2,1 % avait reçu au moins une dose. Le gouvernement s'attache à mettre à profit la coopération avec l'initiative COVAX et le soutien de ses partenaires en matière d'acquisition et de livraison des vaccins à sa population, particulièrement aux segments vulnérables, afin de parvenir à l'immunité collective.

III. Perspectives économiques et risques

La reprise s'est amorcée fin 2020, mais elle demeure fragile dans la mesure où le Niger continue de pâtir des conséquences de la pandémie et des chocs climatiques et liés aux problèmes de sécurité dans le Sahel. Les perspectives économiques sont, toutefois, favorables. Les autorités estiment comme les services du FMI que la croissance s'accélénera et sera supérieure à ses niveaux d'avant la pandémie dans un contexte futur marqué par le déploiement de la campagne de vaccination, la fin des restrictions liées à la COVID-19 et le redémarrage des grands projets d'investissement et des échanges commerciaux facilités par la réouverture des frontières avec le Nigéria. L'augmentation attendue de la production, portée

par le secteur agricole qui bénéficie de la mise en œuvre intégrale de l'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » et par le lancement de l'exploitation pétrolière, dynamisera encore l'économie.

Les autorités sont conscientes des risques baissiers posés par les conditions climatiques et de sécurité au Niger. La récurrence des épisodes d'inondations et l'instabilité du Sahel sur le plan de la sécurité pourraient considérablement fragiliser le pays du point de vue budgétaire, économique et humanitaire. Cependant, elles sont raisonnablement optimistes quant à leur capacité à augmenter la croissance potentielle, créer des emplois et réduire la pauvreté par la mise en œuvre du nouveau programme appuyé par le FMI et des réformes structurelles porteuses de transformation prévues dans le PDES, l'exploitation du pétrole et la réalisation de grands projets d'infrastructures à moyen terme et de projets à long terme liés aux énergies.

IV. Politiques et réformes dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC

Le programme de politique économique et de réforme des autorités vise à consolider la stabilité, renforcer la gouvernance, générer une croissance plus vigoureuse et plus inclusive et réduire la pauvreté. C'est pourquoi le gouvernement mettra l'accent sur i) la transformation économique ; ii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques et iii) l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures de façon à répondre aux besoins sociaux ainsi que de sécurité, d'infrastructures et de développement.

Politique budgétaire pour 2021

Dans le budget 2021, les autorités nigériennes ont donné la priorité à la poursuite de la lutte contre la pandémie afin de permettre une reprise économique vigoureuse, tout en veillant à ne pas faire dériver le déficit budgétaire et à appliquer une politique d'emprunt prudente. Cependant, compte tenu de l'insuffisance des ressources et des besoins de dépenses concurrents découlant notamment des problèmes de sécurité au Sahel, ces efforts budgétaires doivent être assortis de financements adaptés. Les autorités sont déterminées à contracter des prêts concessionnels et à conclure des partenariats public-privé de type BOOT (*build, own, operate, and transfer*, à savoir construction, possession, exploitation, et transfert). Les nouveaux besoins de financement liés aux dépenses publiques dans la sécurité, à la construction d'oléoducs, à la constitution de stocks de denrées alimentaires et aux profondes mutations des structures administratives ont amené le gouvernement à présenter au parlement une loi de finances rectificative en octobre 2021. En conséquence, le déficit budgétaire devrait se creuser et atteindre 6,6 % du PIB en 2021 (contre 5,2 % l'année précédente), en raison d'une faible mobilisation des recettes conjuguée à l'augmentation des dépenses sociales et de sécurité.

Au chapitre des recettes, le gouvernement envisage un large éventail de mesures supplémentaires pour accroître la mobilisation des recettes, parmi lesquelles : i) le recouvrement d'arriérés fiscaux par la Direction générale des impôts ; ii) l'utilisation de machines à facturer pour accroître le montant de TVA collectée ; iii) la régularisation et la simplification des procédures de dédouanement ; iv) l'amélioration des contrôles fiscaux ; v) la lutte contre l'évasion fiscale ; vi) la mise en œuvre de contrats de performance dans l'administration douanière ; et vii) l'imposition d'une télédéclaration des véhicules. Le

gouvernement réduira le nombre d'exonérations fiscales et communiquera régulièrement au FMI la liste des exonérations déjà existantes ou nouvellement établies.

Politique budgétaire à partir de 2022

Les autorités sont déterminées à ramener le déficit budgétaire au-dessous de l'objectif de 3 % fixé par l'UEMOA, grâce à une hausse des recettes pétrolières. Leur succès dépendra de l'accroissement de la mobilisation des recettes, de la maîtrise et de l'efficacité des dépenses et, après 2022, des recettes pétrolières.

Les réformes des administrations fiscale et douanière et l'élargissement de l'assiette de l'impôt sont des éléments clés de la stratégie d'assainissement budgétaire et financier du gouvernement. Premièrement, les réformes des administrations fiscale et douanière passeront notamment par : i) l'intégration des plateformes douanière et fiscale ; ii) le déploiement d'un système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC) dans l'administration fiscale ; iii) la dématérialisation du système fiscal ; et iv) la création d'un guichet unique pour le commerce extérieur. D'autres mesures, telles que la généralisation des machines à facturer la TVA et l'automatisation des procédures, sont actuellement mises en place pour suivre et mieux prévoir l'évolution des recettes en 2022. Deuxièmement, la réduction de l'économie informelle et l'amélioration du système fiscal et de l'environnement des entreprises sont des priorités essentielles pour parvenir à une croissance inclusive, c'est pourquoi l'assiette fiscale va être élargie au moyen a) d'un renforcement des services fiscaux notamment dans les zones présentant un potentiel de recettes important ; b) de la création de bureaux d'enregistrement des biens immobiliers dans les zones qui en comptent trop peu ou aucun ; c) de l'achèvement de la numérisation du registre foncier et d'une meilleure efficacité des projets fiscaux ; et d) de la poursuite de l'immatriculation massive des véhicules automobiles.

Les autorités sont résolues à dégager une marge de manœuvre budgétaire afin d'accroître les dépenses sociales en particulier en faveur de l'éducation des filles, enjeu déterminant pour relever les défis démographiques et promouvoir une croissance soutenue et inclusive. À cet égard, elles prévoient d'améliorer le contrôle, la qualité et l'efficacité des dépenses et de suspendre la mise en œuvre de projets non prioritaires. S'agissant de la qualité des investissements publics, l'examen de projets au titre du programme d'investissement de l'État devra bientôt s'appuyer obligatoirement sur des études de faisabilité.

Réformes de la gestion des finances publiques

Les autorités poursuivront la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques en vue d'accroître l'efficacité des dépenses et la transparence de la gestion du budget et des ressources naturelles. Elles s'emploieront également à appliquer une budgétisation pluriannuelle des investissements publics et à approfondir la dématérialisation des paiements. La création d'un compte unique du Trésor facilitera la réalisation des objectifs des réformes relatives à la gestion des finances publiques. La fonction bancaire du Trésor reposera sur le système de paiement du Trésor et sur une simplification des procédures. Elle sera d'abord mise en place à titre expérimental pour la capitale, Niamey, avant d'être généralisée.

Gestion de la dette

Les autorités donnent un degré de priorité élevé à la viabilité et à la transparence de la dette ainsi qu'au respect du critère de convergence de l'UEMOA qui limite la dette extérieure à 70 % du PIB. Par conséquent, le gouvernement suivra une politique d'emprunt prudente mettant l'accent sur la modernisation du cadre de gestion de la dette, le recours à des prêts concessionnels et l'exécution de projets porteurs de croissance. Cela étant, compte tenu du très faible montant des ressources accordées à des conditions favorables dans le PDES 2022–26, des prêts semi-concessionnels ou non concessionnels pourraient être considérés comme inférieurs au plafond de la dette et exécutés sous la supervision du Comité interministériel de suivi de la politique d'endettement de l'État et de négociation des aides budgétaires (CISPEE/NAB).

Exploitation du pétrole et gestion des ressources naturelles

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que l'exploitation du pétrole, qui commencera prochainement, génère des retombées positives sur d'autres secteurs économiques. Pour cela, il mettra en place des cadres institutionnels et opérationnels robustes, conformes aux bonnes pratiques internationales et aux capacités du pays ainsi qu'une stratégie de gestion des recettes pétrolières définie avec le concours du FMI. La législation tiendra compte des spécificités locales, de façon à accroître la participation des entreprises nigériennes dans les activités pétrolières. Les autorités s'attacheront également en priorité à placer les recettes pétrolières sous le contrôle exclusif du Trésor et à trouver un juste équilibre entre attractivité du secteur et création de recettes. Par ailleurs, elles s'emploieront à lever les contraintes liées à la qualité des dépenses, à la volatilité des recettes pétrolières, aux capacités administratives et aux goulets d'étranglement du côté de l'offre. En outre, elles veilleront à assurer une participation active de la société civile, laquelle a fait preuve d'une grande vigilance par le passé, de façon à accroître la transparence de la gestion des recettes pétrolières.

Secteur financier

Les autorités accordent toujours une grande importance à la stabilité et au bon fonctionnement du secteur financier et elles poursuivront leurs efforts visant à atténuer les obstacles à l'inclusion financière et à l'accès aux services financiers. Elles envisagent de recourir à de nouveaux mécanismes de financement comme le crédit-bail, le warrantage, la mise en œuvre opérationnelle du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) dans le secteur agricole et du Fonds national d'appui aux PME et aux PMI (petites et moyennes industries), le mécanisme de financement régional de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les PME et PMI et les fonds octroyés par la Maison des Entreprises, organisme de promotion d'un environnement économique favorable aux entreprises. Les mesures des autorités sont étayées par l'application de la Stratégie nationale de finance inclusive, la mise en œuvre du Fonds pour le développement de l'inclusion financière, l'amélioration de l'infrastructure et du cadre relatifs au système bancaire et aux services de paiement mobile ainsi que les perspectives positives offertes par la finance islamique. Le pays a réalisé des progrès sur le plan du renforcement des systèmes de paiements, comme l'acquisition de cartes de paiement, de guichets automatiques de banque et

de distributeurs automatiques de billets.

Réformes structurelles

Dans le cadre du PDES 2022–26, les autorités sont résolues à mener un large éventail de réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et favoriser le rôle moteur du secteur privé dans la croissance. Des efforts réguliers ont déjà permis au pays d’accomplir des progrès sur le plan du climat des affaires. En outre, les autorités œuvreront à la consolidation de la gouvernance et à la lutte contre la corruption. À cet effet, elles renforceront le cadre de lutte contre la corruption et d’autres infractions ainsi que la sensibilisation des fonctionnaires aux valeurs éthiques et républicaines. Par ailleurs, un contrôle systématique, des vérifications inopinées et des sanctions seront mis en place dans l’administration publique.

Compte tenu de la forte exposition du pays au risque d’insécurité alimentaire, aux changements climatiques et à la désertification, les autorités s’attachent en priorité à soutenir le développement agropastoral et l’essor de l’économie verte. Dans ce contexte, elles adopteront un dispositif de promotion du financement du secteur agricole, qui bénéficiera des mécanismes prévus dans le cadre pour une économie verte et dans le Fonds d’investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le gouvernement améliorera la protection des personnes et des biens et procédera également à une augmentation des dépenses de sécurité et des effectifs militaires, à la création d’unités spéciales, au resserrement du maillage du territoire et à l’acquisition d’équipement et d’infrastructures adaptés, comme des plateformes d’aéronefs. Dans le même temps, il maintiendra et approfondira la coopération militaire bilatérale et régionale. Afin de promouvoir davantage le système éducatif, le gouvernement mène des actions concrètes pour améliorer l’accès à l’enseignement, sa qualité et son adéquation avec le marché de l’emploi. Dans le même temps, le Niger est confronté à un manque de moyens humains, qui requiert une assistance technique afin de soutenir le programme de réforme et de transformation économique des autorités.

V. Conclusion

Les autorités nigériennes sollicitent un accord triennal au titre de la FEC afin de faciliter la mise en œuvre de leur programme économique. Les politiques et les réformes envisagées dans ce programme devraient permettre au Niger de générer une croissance vigoureuse et inclusive en vue de réduire la pauvreté tout en assurant la viabilité des finances publiques et de la dette. Au vu des antécédents du pays en matière de mise en œuvre de programmes, nous saurions gré aux administrateurs de souscrire à la demande d’accord triennal au titre de la FEC présentée par les autorités nigériennes de façon à soutenir leurs efforts et à catalyser l’aide d’autres partenaires.